



Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne,
un territoire en transition

Révision de la charte

Marché public

> [Rapport d'analyse du périmètre d'étude](#)

Analyse des critères de classement



Le Massif du Sancy vu des Combrailles © Ph-Boichut Syndicat mixte du Parc

Révision de la charte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne en vue
de la sollicitation par la Région Auvergne Rhône-Alpes de son classement 2028 » 2043 par l'Etat

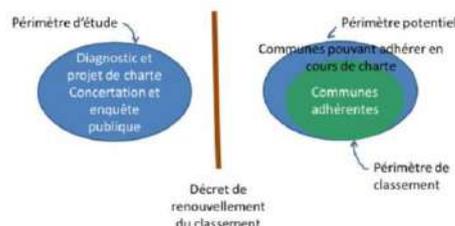
1 - NOTIONS	5
2 - CONTEXTE	6
3 - LE PARCAU FIL DU TEMPS	7
3.1 - Le premier classement, en 1977	7
3.2 - Les classements de 1993 et 2000	7
3.3 - Le dernier classement, en 2013.....	8
3.3.1 - Le périmètre d'étude retenu pour le classement en 2013	8
3.3.2 - Le périmètre classé de 2013 à 2028 et l'évolution du territoire	8
3.3.3 - L'essentiel de la charte 2013 » 2028 du Parc	10
4 - PERIMETRE D'ETUDE	11
5 - JUSTIFICATION DU PERIMETRE D'ETUDE AU REGARD DES CRITERES REGLEMENTAIRES	11
5.1 - le périmètre actuellement classé à pérenniser	12
5.1.1 - La singularité du volcanisme	12
Les Monts Dômes	13
Les Monts Dore	15
Le Cézallier	15
Les Monts du Cantal.....	16
L'Artense, l'exception !	17
5.1.2 - Des paysages remarquables ancrés sur l'Histoire et les matériaux	17
Le « grand » paysage.....	17
Des sites protégés pour la qualité de leurs paysages	18
Un patrimoine historique et traditionnel.....	22
5.1.3 - Un immense cœur de nature et une biodiversité très riche	23
La flore	23
La faune.....	24
Trame écologique et réservoirs de biodiversité	25
Des patrimoines naturels puits de carbone	26
Menaces observées.....	27
5.1.4 - Des enjeux Eau importants localement et à l'échelle nationale	30
Le réseau hydrographique	30
Les lacs naturels.....	30
La faune associée	30
Un vaste réseau de tourbières et de milieux humides	31
L'impact des usages de l'eau.....	31
5.1.5 - Un air et un ciel plutôt de qualité	33
5.1.6 - Un patrimoine culturel vivant.....	34
5.1.7 - Le patrimoine bâti ancien bien ancré	34
5.1.8 - L'importance de l'activité agricole	34
5.1.9 - La valorisation des spécificités du Parc au moyen de l'écotourisme	35
5.2 - Des intégrations de Communes envisagées à la marge	38
5.2.1 - La Roche-Blanche, Le Crest, Saint-Amant-Tallende (63)	38
5.2.2 - Saint-Diéry (63).....	47
5.2.3 - Avèze, Tauves, Singles, Larodde, Labessette, Trémouille-Saint-Loup (63)	49
5.2.4 - Neussargues-en-Pinatelle, Coltines, Ussel (15)	54
5.2.5 - Principaux enjeux et objectifs des nouveaux secteurs envisagés	61
6 - ANNEXES	62
6.1 - Liste des Communes composant le périmètre d'étude.....	62
6.2 - Cartes du périmètre d'étude	63
6.3 - EPCI à fiscalité propre à associer et concerter	66
6.3 - Acronymes.....	67

1 - NOTIONS

Le périmètre d'étude d'un Parc naturel régional correspond à la **zone délimitant les Communes associées à la préparation des études préalables et l'écriture de la nouvelle charte**. Lors de la révision de la charte du Parc, il peut évoluer :

- > en vue de la présentation du projet de charte à l'enquête publique, il peut être reprecisé, notamment pour tenir compte de l'avis d'opportunité du Préfet de Région rendu dans les 6 mois suivants la délibération de la Région prescrivant la révision de charte.
- > au stade final du projet de charte, le périmètre d'étude sera définitif ; s'il diffère de l'avis d'opportunité du Préfet de Région, la Région devra argumenter les raisons. Les Communes auront à se positionner, par délibération, pour faire ou pas partie du Parc.

Après l'étape des délibérations des collectivités, la Région pourra fixer un « **périmètre d'étude potentiel** » qui déterminera les Communes qui pourront adhérer en cours d'application de la future charte dans l'année qui suit chaque élection municipale.



Le périmètre d'étude peut différer du périmètre classé actuel.

- > dans le cas, d'un périmètre fortement modifié, des études spécifiques peuvent être réalisées en amont de la délibération de la Région pour convenir d'un périmètre d'étude et le Préfet de Région peut, s'il le juge opportun, demander au Ministre de l'environnement de saisir, pour avis, le Conseil National de Protection de la Nature (CNPN) et la Fédération des Parcs naturels régionaux de France (FPNRF).
- > s'il s'agit de modifications et notamment d'extensions à la marge du périmètre antérieur du Parc, il s'agit de s'assurer que celles-ci apportent une plus-value en termes de cohérence biogéographique (région naturelle, patrimoines naturels et paysagers, bassin de vie...) et ne remettent pas en cause l'intégrité et de ce fait le nom du Parc.

Dans tous les cas, le périmètre d'étude doit être justifié par la présence de patrimoines riches, de ressources et d'enjeux cohérents avec les orientations du Parc, tel que prévu par le code de l'environnement (cf. article R 333-4, spécifiés par le décret n° 2012-83 du 24 janvier 2012 – article 5). Plus précisément, il s'agit de veiller à ce que :

- > la qualité et l'identité, du patrimoine naturel et culturel, ainsi que de ses paysages représentent pour la Région concernée un ensemble remarquable, mais fragile et menacé, et comportant un intérêt reconnu au niveau national
- > le territoire soit cohérent et pertinent en termes de limites, au regard des patrimoines, en tenant compte des éléments pouvant déprécier leur qualité et leur valeur, ainsi que des dispositifs de protection et de mise en valeur existants ou projetés.

Enfin, la définition du périmètre d'étude doit tenir compte des effets suivants du classement d'un Parc :

- > l'adoption de la charte d'un Parc constituant un acte destiné à orienter l'action des pouvoirs publics, les décisions de l'Etat et des collectivités adhérentes du Parc doivent être en cohérence avec la charte.
- > les schémas de cohérence territoriale (les SCoT), et, les plans locaux d'urbanisme (PLU) en l'absence de SCoT doivent être compatibles avec la charte ou rendus compatibles dans un délai de 3 ans s'ils ne le sont pas (articles L. 333-1-§5 et R. 333- 13 du code de l'environnement).
- > la charte d'un Parc doit établir les règles de circulation sur les voies et chemins de chaque Commune adhérente du Parc (2° alinéa de l'article L. 362-1 du code de l'environnement). L'objectif est d'encadrer la circulation des véhicules motorisés dans les espaces naturels fragiles à un niveau compatible avec la préservation du patrimoine naturel, le développement des activités touristiques de découverte et l'image du Parc.
- > La publicité est interdite dans un Parc naturel régional. Toutefois, des règlements locaux de publicité peuvent permettre la réintroduction de la publicité dans les conditions prévues aux articles L. 581-7 et L. 581-8 du code de l'environnement lorsque la charte du Parc contient des orientations ou mesures relatives à la publicité, après avis du Syndicat mixte du Parc. Dans ce cadre, la charte émet des conditions visant à encadrer les règlements locaux de publicité.

2 - CONTEXTE

Situé dans la Région Auvergne Rhône-Alpes, à cheval sur les Départements du Cantal et du Puy-de-Dôme, plus grand Parc naturel régional de France métropolitaine, les Volcans d'Auvergne constituent un territoire reconnu pour la forte valeur de ses patrimoines naturels, paysagers et culturels.

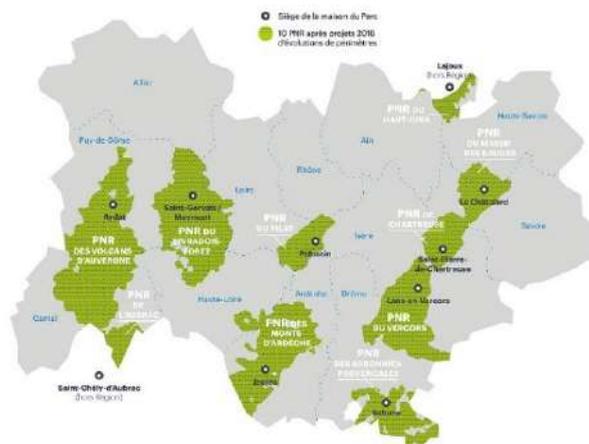
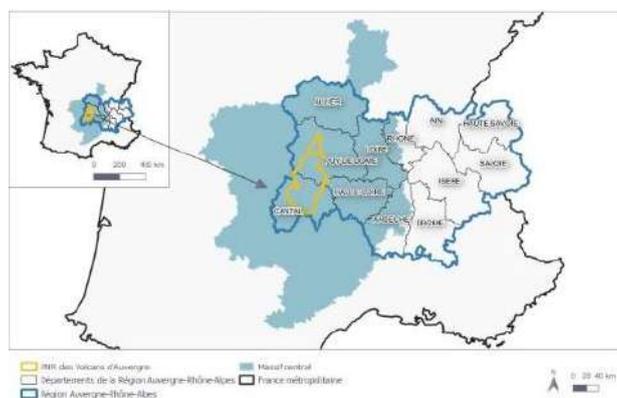
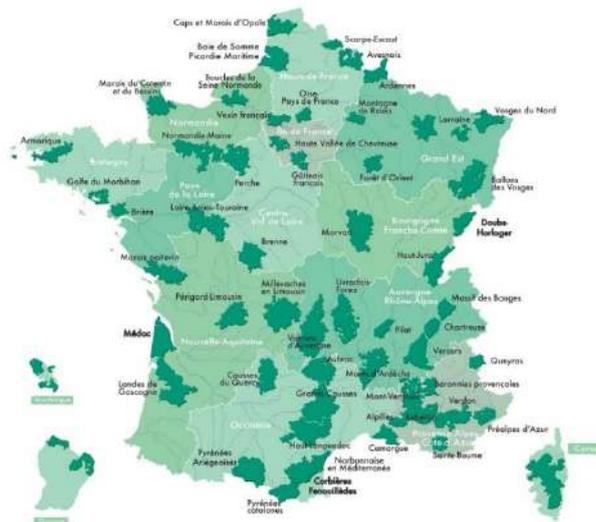
La vocation de son classement en Parc naturel régional est de pérenniser ces patrimoines en mettant en œuvre une politique de gestion et de développement durable ambitieuse, volontariste et innovante, qui profite aux acteurs locaux et aux visiteurs et permette la transmission de ces biens aux générations à venir.

Crée en 1977, son dernier classement a été prononcé par décret n° 2013-520 du 19 juin 2013 et prorogé par décret n° 2021-1693 du 17 décembre 2021.

Ce dernier arrivant à échéance le 21 juin 2028, par délibération du 12 décembre 2023, le Comité syndical du Parc a sollicité la Région Auvergne Rhône-Alpes pour prescrire la révision de la charte du Parc en vue :

- > d'obtenir le reclassement « Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne » pour 15 ans
- > de définir, dans la future charte, de nouvelles orientations et principes au regard desquels ses signataires s'entendent sur une répartition de leurs rôles et s'engageront sur des démarches, moyens et échéances.

Dans ce cadre, il a proposé un périmètre d'étude à la Région Auvergne Rhône-Alpes - responsable de cette procédure – qui le fixe par délibération au stade de la prescription de la révision de la charte.



3 - LE PARCAU FIL DU TEMPS

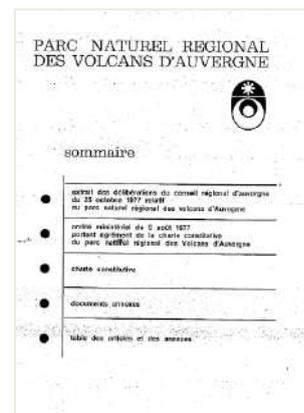


3.1 - Le premier classement, en 1977

A la création du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne en 1977, son périmètre regroupait **104 Communes** et les 5 régions naturelles actuelles. L'un de ses principaux critères de délimitation était son contexte volcanique (les secteurs prioritaires à préserver étaient la crête centrale de la Chaîne des Puys et les sommets du massif cantalien). Mais la présence de l'Artense, seule zone non volcanique, était déjà justifiée par la qualité incontestable de ses patrimoines (paysage, lacs, tourbières...).

L'objet de la première charte était de lutter contre la baisse démographique du territoire par une politique de valorisation des ressources locales ; elle prévoyait notamment :

- > la réalisation d'aménagements attractifs du territoire (équipement de neuf zones nordiques et d'une base nautique)
- > la structuration intercommunale des collectivités locales (création des SIVOM)
- > le soutien au pastoralisme en faveur des grands espaces et de la sauvegarde des races domestiques locales
- > le déploiement d'un programme pédagogique actif (centre permanent d'information et de découverte du patrimoine et sorties éducatives accompagnées sur le volcanisme gérés par le Syndicat mixte du Parc).

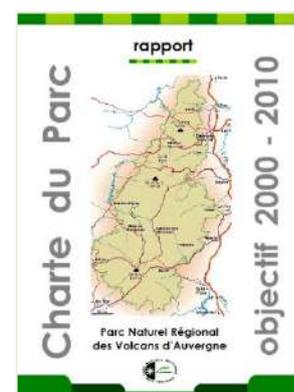


3.2 - Les classements de 1993 et 2000

Le Parc des Volcans d'Auvergne s'est étendu pour former un territoire homogène de **153 Communes**, constituant une vaste région d'intérêt patrimonial et paysager majeur pour l'Auvergne. C'est sur cette base, que le Parc a été reclassé successivement en 1993, puis en 2000.

La population s'étant relativement stabilisée, les orientations ont été étendues à des enjeux plus vastes :

- > une politique forte de protection du patrimoine naturel (réservoirs de biodiversité, milieux aquatiques) et paysager (hauts lieux, petit patrimoine bâti, aménagement de bourgs (inventaire, aides aux Communes)
- > la conciliation des usages (gardes nature, baux ruraux, sensibilisation des visiteurs, avis en amont des manifestations sportives...)
- > le développement des mesures agri environnementales, la lutte contre la pullulation du campagnol terrestre
- > la formation des élus
- > l'aménagement d'une offre de randonnée équestre
- > la préparation de projets et de supports éducatifs à l'attention des classes
- > la poursuite des programmes engagés et le réinvestissement des volets économiques et sociaux du développement durable (signalétique des activités, animation du programme Leader plus, attribution de la marque Parc...)
- > la gestion de réservoirs de biodiversité...



3.3- Le dernier classement, en 2013

3.3.1 - LE PERIMETRE D'ETUDE RETENU POUR LE CLASSEMENT EN 2013

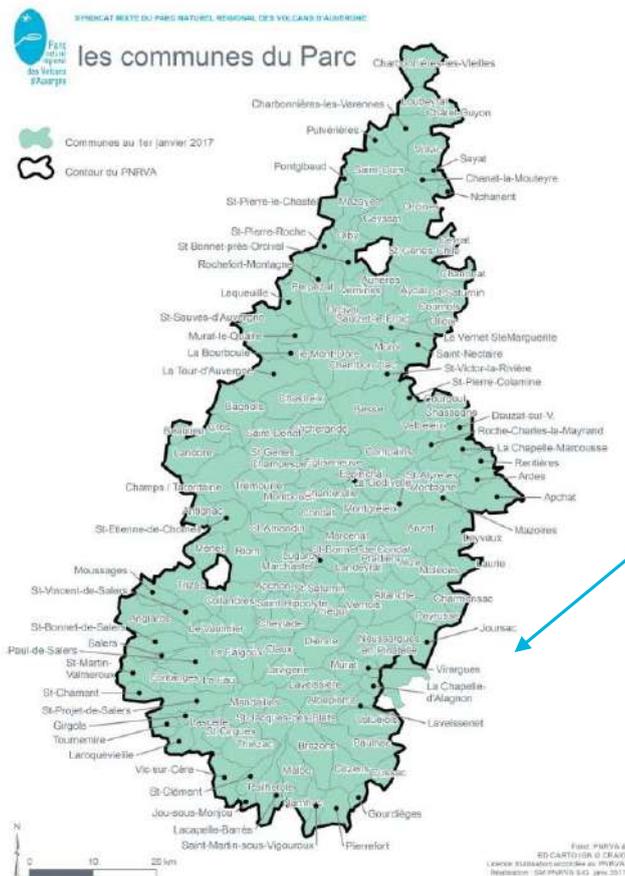
Proposé par délibération du Comité syndical du Parc le 7 novembre 2008 à la Région Auvergne, le périmètre d'étude en vue du classement 2013 » 2028 a été adopté par cette dernière les 17, 18 et 19 décembre 2007 en n'écartant pas l'hypothèse d'intégrer des Communes externes et contigües au Parc, dites « Communes partenaires du Parc ».

A l'issue de la validation du diagnostic du territoire réalisé dans le cadre de la révision de charte, cette question a été tranchée ; le périmètre d'étude a été stabilisé à **152 Communes**, à savoir le périmètre préalablement classé, soit :

- > sans l'intégration des Communes partenaires
- > sans le territoire de la Commune de Manzat car, à la suite d'un problème pour créer un lotissement industriel sur le site dit Le Boulhat en continuité de l'échangeur autoroutier A89 au vue notamment des dispositions de la charte 2000 » 2012 du Parc, le conseil municipal de Manzat a motivé sa décision de ne plus en faire partie par délibération en date du 24 mai 2002.



3.3.2 - LE PERIMETRE CLASSE DE 2013 A 2028 ET L'EVOLUTION DU TERRITOIRE



Les Communes

En 2013, le Parc reclassé comprenait **150 Communes** - Nébouzat (63) et Valette (15) n'ayant pas souhaité adopter la charte -, soit un territoire de :

- > 90 000 habitants environ
- > 389 532 ha
- > 120 km du Nord au Sud.

En 2016, une fusion de 5 Communes a eu lieu entre

- > trois Communes classées : « Virargues, « Sainte-Anastasie » et « Chalargues »
- > et deux autres en périphérie : « Neussargues-Moissac » et « Celles ».

En conséquence, depuis, le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne compte **147 Communes classées** (81 Communes du Cantal et 66 du Puy-de-Dôme).

Les EPCI

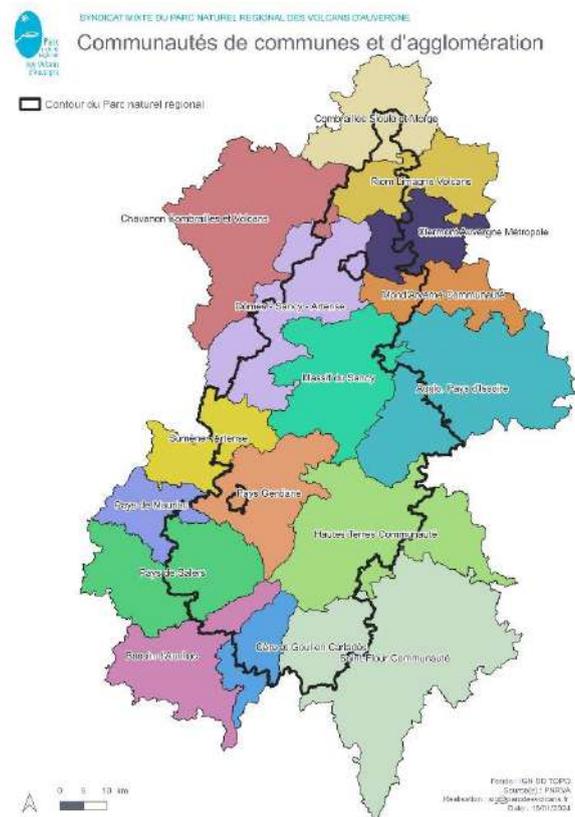
En 2013, 13 EPCI à fiscalité propre (dont une « aggro-porte ») ayant approuvé la charte ont adhéré au Syndicat mixte du Parc :

- > **dans le Puy-de-Dôme** : Communautés de Communes « Volvic, Sources et Volcans », « Ardes », Cézallier, Massif du Sancy, Les Cheires, « Sancy-Artense », « Sumène-Artense » - Communautés d'agglomérations « Agglomération du Pays d'Issoire » - « Clermont Auvergne Métropole » (agglo-porte du Parc)
- > **dans le Cantal** : Communautés de Communes « Cère et Goul », « Pays de Murat », « Pays de Pierrefort », « Pays de Saint-Flour », « Pays de Salers », « Pays Gentiane ».

En 2017, au titre de la loi de 2015 « Nouvelle organisation territoriale de la République » (Loi Notre), la fusion des EPCI à fiscalité propre a conduit à des regroupements importants des intercommunalités.

Il en résulte une transformation des 13 EPCI qui adhèrent au Syndicat mixte du Parc (leur territoire s'est largement agrandi et chevauchent davantage le Parc à l'extérieur) :

- > **dans le Puy-de-Dôme** : Communautés de Communes « Mond'Arverne », « Massif du Sancy », Dômes Sancy Artense, « Limagne et Volcans », Communauté d'agglomération du « Pays d'Issoire », métropole « Clermont Auvergne Métropole » (agglo porte)
- > **dans le Cantal** : Communautés de Communes « Cère et Goul en Carladès », « Hautes Terres », « Pays de Saint-Flour », « Pays de Salers », « Pays Gentiane », « Sumène Artense » et « Pays de Mauriac ».



3.3.3- L'ESSENTIEL DE LA CHARTE 2013 » 2028 DU PARC

Le projet de territoire est organisé en 3 orientations liées à des publics cibles et des enjeux thématiques :

Orientation 1. « La cohésion territoriale et sociale inspirée par le caractère patrimonial du Parc »

Le Parc des Volcans d'Auvergne compte environ 90 000 habitants et donc autant de perceptions des atouts et fragilités de ce territoire. Vivre en milieu rural, qui plus est en montagne, peut s'avérer difficile. Mais c'est aussi une chance dont il n'est pas toujours évident de prendre conscience. Cette orientation encourage les habitants à se mobiliser pour leur territoire, à réaliser quelles richesses il recèle ; l'objectif est de leur permettre d'améliorer leur bien-être et épanouissement personnel et collectif, ainsi que de créer les conditions favorables pour donner envie à de nouveaux habitants et actifs de s'installer :

- o faire prendre conscience de la diversité, du caractère remarquable et fragile, ainsi que du potentiel de valorisation économique et culturelle des patrimoines
- o donner envie d'adapter ses comportements au quotidien concernant l'environnement, les produits locaux, les paysages...
- o augmenter le nombre d'habitants et d'actifs en mettant en avant les potentialités locales pour la création d'activités
- o réduire les disparités de confort, d'accessibilité et d'impact écologique et énergétique des logements
- o mutualiser et/ou dématérialiser les services pour maintenir et accueillir les habitants.

Orientation 2. « Un cadre de vie exceptionnel conforté par des politiques publiques innovantes »

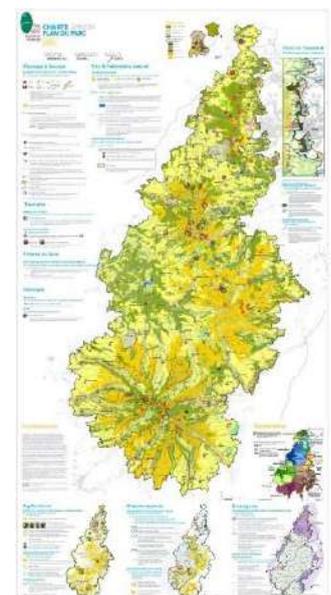
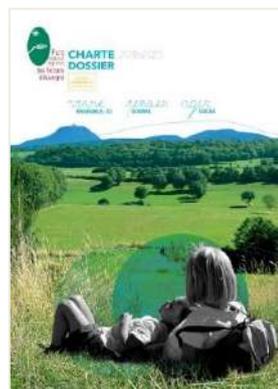
Le caractère exceptionnel des espaces paysagers et naturels du Parc nécessite de faire face aux défis inhérents à leur gestion. Cette tâche revient aux acteurs publics du territoire qui mettent en œuvre la charte. Pour préserver ce cadre de vie, les élus s'engagent, dans cette orientation, à développer des stratégies innovantes et adaptées aux enjeux locaux :

- o transmettre et valoriser le caractère exceptionnel des espaces volcaniques, maîtriser la fréquentation touristique des massifs
- o conserver la lisibilité des reliefs remarquables et structurants du paysage
- o protéger les milieux naturels exceptionnels et les espèces
- o concilier les usages de l'eau avec la garantie de sa qualité et sa disponibilité en aval
- o réduire la consommation d'énergie et l'émission de gaz à effet de serre
- o maîtriser les énergies renouvelables et l'aménagement des lieux de vie pour assurer le respect des spécificités locales et un usage économe du foncier.

Orientation 3. « Une économie entraînée par des activités phares misant sur les ressources du territoire »

L'herbe, les paysages, l'eau, la forêt, les savoir-faire locaux sont autant de ressources et de particularités. Fort de ces atouts, le Parc des Volcans d'Auvergne se caractérise par la présence d'activités phares comme l'agriculture, l'accueil touristique, la sylviculture et l'exploitation de la pierre volcanique.

L'orientation 3 de la charte identifie ces professionnels comme des acteurs indispensables qu'il convient d'accompagner dans leurs efforts pour la mise en place de pratiques plus durables et propres au territoire. L'objectif est de démarquer économiquement leurs produits et leurs savoir-faire et d'entraîner d'autres secteurs d'activités dans la voie d'une économie compétitive à forte valeur environnementale, sociale et patrimoniale



4 - PERIMETRE D'ETUDE



défini en vue du reclassement 2028 » 2043 du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

Sur proposition du Comité syndical du Parc du 12 décembre 2023, le périmètre d'étude est fixé par la Région Auvergne Rhône-Alpes lors de la prescription de la révision de charte les 21-22 mars 2024.

Pour mémoire, lors de la précédente révision, les instances partenariales avaient acté le principe de ne pas étendre le Parc, considérant qu'il s'agissait d'un territoire très vaste et qu'il serait difficile d'agir sur de nouvelles Communes.

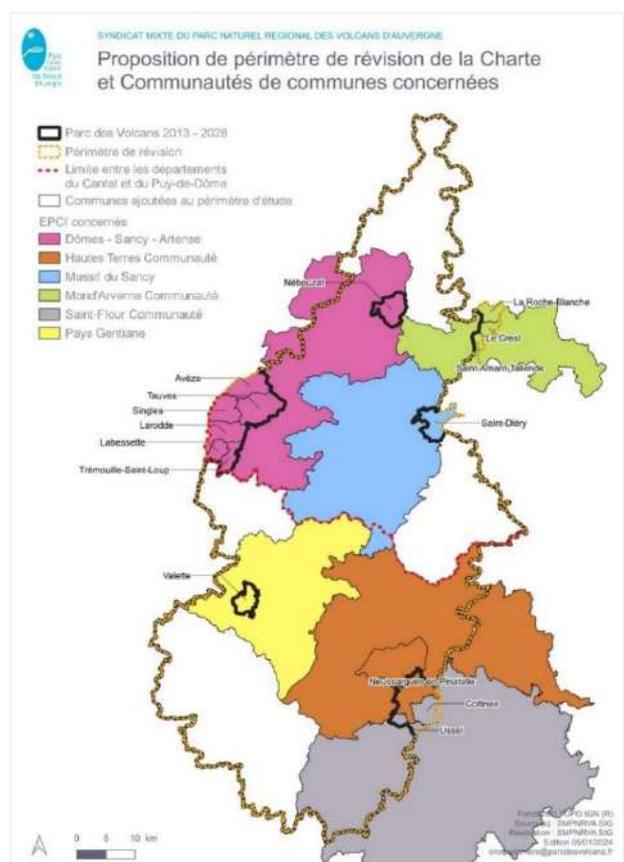
Concernant la révision à venir de la charte du Parc, des éléments nouveaux de contexte ont été pris en compte par le Comité syndical du Parc et a amené ce dernier, lors de sa réunion du 12 décembre 2023, a délibéré sur le projet d'**intégrer les Communes** suivantes au périmètre d'étude :

> **pour prendre en compte, en périphérie, des secteurs patrimoniaux remarquables :**

- o afin de permettre la continuité des édifices volcaniques et la cohérence de gestion patrimoniale, le secteur de :
 - **Saint-Amant-Tallende** et **Le Crest**, des Communes du Bien « Chaîne des Puys - faille de Limagne » inscrit au Patrimoine mondial de l'Unesco
 - **La Roche-Blanche**, où se situe le plateau de Gergovie, un espace issu du volcanisme, qui présente un patrimoine paysager et culturel remarquable pour lequel est envisagé un projet de Grand site de France
- o **Saint-Diéry**, une Commune présentant des spécificités environnementales (milieux naturels variés : forêts, zones rocheuses, bocages...), volcaniques et historiques (coulée de lave, cheminée de fée, château-fort transformé au XVII^e, château médiéval, chapelles, fours à pain, fontaines, abreuvoirs, lavoirs, calvaires, source ferrugineuse, rivière emblématique « la Couze Pavin»...)
- o le secteur de :
 - **Neussargues-en-Pinatelle** avec l'intégration complète de Commune (classée dans le Parc seulement pour partie depuis la fusion de 5 Communes en 2016, dont 2 hors Parc)
 - **Usse** et **Colfines**, pour assurer une continuité patrimoniale et territoriale, s'agissant de Communes disposant de patrimoines naturels, paysagers et de substrats volcaniques indéniables
- o le secteur **Avèze, Tauves, Larodde, Labessette, Singles, Trémouille-Saint-Loup** : un secteur fortement concerné par les enjeux Eau (bassin de la Dordogne) et environnementaux (grands ensembles forestiers matures et anciens notamment, oiseaux..)

> **pour restaurer la continuité du cœur du Parc :**

- o **Nébouzat** et **Valette**, des Communes territoriales du Parc de 1977 à 2012, disposant de véritables atouts patrimoniaux et impliquées dans des actions animées par le Syndicat mixte du Parc.



5 - JUSTIFICATION DU PERIMETRE D'ETUDE AU REGARD DES CRITERES REGLEMENTAIRES

Pour mémoire, le périmètre d'étude d'un Parc naturel régional doit être justifié par la présence de patrimoines riches, de ressources et d'enjeux cohérents avec les orientations du Parc, tel que prévu par le code de l'environnement (cf. article R 333-4, spécifiés par le décret n° 2012-83 du 24 janvier 2012 – article 5). Plus précisément, il s'agit de veiller à ce que :

- > la qualité et l'identité du **patrimoine naturel et culturel**, ainsi que de ses **paysages** représentent pour la Région concernée un ensemble remarquable, mais fragile et menacé, et comportant un intérêt reconnu au niveau national
- > le territoire soit **cohérent et pertinent** en termes de limites, au regard des patrimoines, en tenant compte des éléments pouvant déprécier leur qualité et leur valeur, ainsi que des dispositifs de protection et de mise en valeur existants ou projetés.

5.1 - le périmètre actuellement classé à pérenniser

5.1.1 - LA SINGULARITE DU VOLCANISME

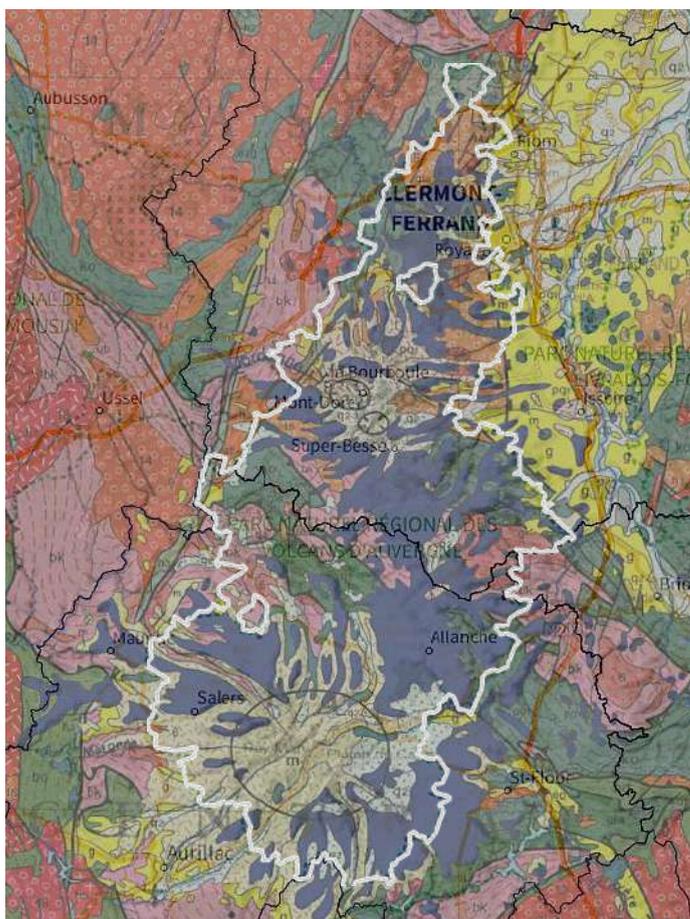
Le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne révèle, à ciel ouvert, une histoire volcanique singulière de plus de 12 millions d'années d'éruptions, depuis la formation de l'ancestral massif cantalien jusqu'à celle plus récente de la Chaîne des Puys.

Le volcanisme auvergnat résulterait de la collision entre les plaques tectoniques européenne et africaine qui a provoqué, il y a 60 millions d'années, la formation des Alpes.

Ce phénomène s'est accompagné d'un amincissement de la lithosphère sous le Massif central et de la formation de nombreuses failles. Mais c'est bien plus tard que le magma est remonté le long des failles, déclenchant une phase de volcanisme majeure sur le Parc. Les volcans cantaliens sont apparus en premier.

La **diversité des processus éruptifs** (effusifs, explosifs, phréato-magmatiques, stratovolcans) et leur **étalement géographique** font du Parc des Volcans d'Auvergne un espace unique en Europe.

Les sols et sous-sols sont riches en matériaux volcaniques, parfois spécifiques du territoire : pouzzolane, trachyte, pierre de Volvic, basalte...



La carte (©BRGM) ci-dessus témoigne de la présence importante du volcanisme dans le Parc des Volcans d'Auvergne et sa périphérie immédiate :

- > zones colorées en bleu foncé
- > zones en blanc et en beige, avec figurés.

Quatre des **5 régions naturelles** du Parc se distinguent par leur origine volcanique.

LES MONTS DOMES

Recouvrant sur 40 km, à l'Ouest de Clermont-Ferrand, un plateau granitique situé à 900 m d'altitude, les Monts Dômes se caractérisent par **un alignement de 80 volcans** aux formes diverses, constituant la Chaîne des Puys à la silhouette devenue emblématique, disposée de part et d'autre du Puy-de-Dôme, depuis le Gour de Tazenat jusqu'au Puy de Monténard au Sud.



Les volcans plus méridionaux du groupe du Pavin et du Tartaret sont rattachés à cet ensemble géologique.



La frange péri-urbaine de l'agglomération Clermontoise est concernée par la présence de formations volcaniques incontestables, mais de profondes modifications du paysage ont été induites par l'arrivée de nombreuses constructions (villas dispersées, lotissements) sur les parties Est de ces Communes, tandis que l'Ouest est plus élevé en altitude et d'aspect plus « naturel ».

Un peu plus au Sud, sur la frange Est, les Pays Coupés correspondent à des plateaux volcaniques et gorges profondes, secteur de très grande valeur paysagère et écologique, à la charnière avec la plaine.

Chronologie géologique.

- 1. Il y a - 350 millions d'années, cette région se présentait sous la forme d'un plateau granitique érodé, constituant le socle cristallin continental.*
- 2. Vers - 35 millions d'années, elle subit le contrecoup de la formation des Alpes : la croûte terrestre s'amincit, s'étire et crée de vastes fissures sous l'Auvergne. Dans l'axe des actuelles communes d'Enval / Sayat / Royat / Ceyrat, une gigantesque faille déchire le socle et dissocie le plateau des Dômes de la plaine de Limagne qui s'effondre jusqu'à 3 000 m de profondeur vers Riom, entre la ville de Volvic au Nord et Chanonat au Sud. Couverte de forêts et ayant conservé son caractère sauvage, cette faille est toujours visible aujourd'hui (notamment à Chamalières, Commune partenaire du Parc) et met en valeur la Chaîne des Puys au-dessus de l'agglomération clermontoise.*
- 3. Plus récemment, les volcans alignés de la Chaîne des Puys percent le plateau des Dômes : les premiers apparaissent en - 95 000 ans, puis la majorité d'entre eux naissent vers - 70.000 ans. Les plus récents datent de - 11 000 à - 8 500 ans.*

Ces derniers émettent cinq grandes coulées de lave issue de chambres magmatiques de profondeurs différentes : trois de ces coulées s'épanchent en direction de la vallée de la Sioule à l'Ouest et deux en direction de la Limagne à l'Est. Certaines, récentes et très étalées sont appelées "cheires".

À noter le relief aujourd'hui inversé de la Montagne de la Serre au Sud-Est de la Chaîne des Puys dû à l'érosion lors de la période du Pliocène.

Depuis juillet 2018, la Chaîne des Puys - faille de Limagne est inscrite au Patrimoine mondial de l'UNESCO, un site géré par une équipe mutualisée entre :

- > le Département du Puy-de-Dôme qui a porté l'important projet de reconnaissance auprès de l'Unesco et s'investit pour sa mise en valeur
- > le Syndicat mixte du Parc qui œuvre à la conciliation des usages et la préservation des paysages depuis la création du Parc en 1977.

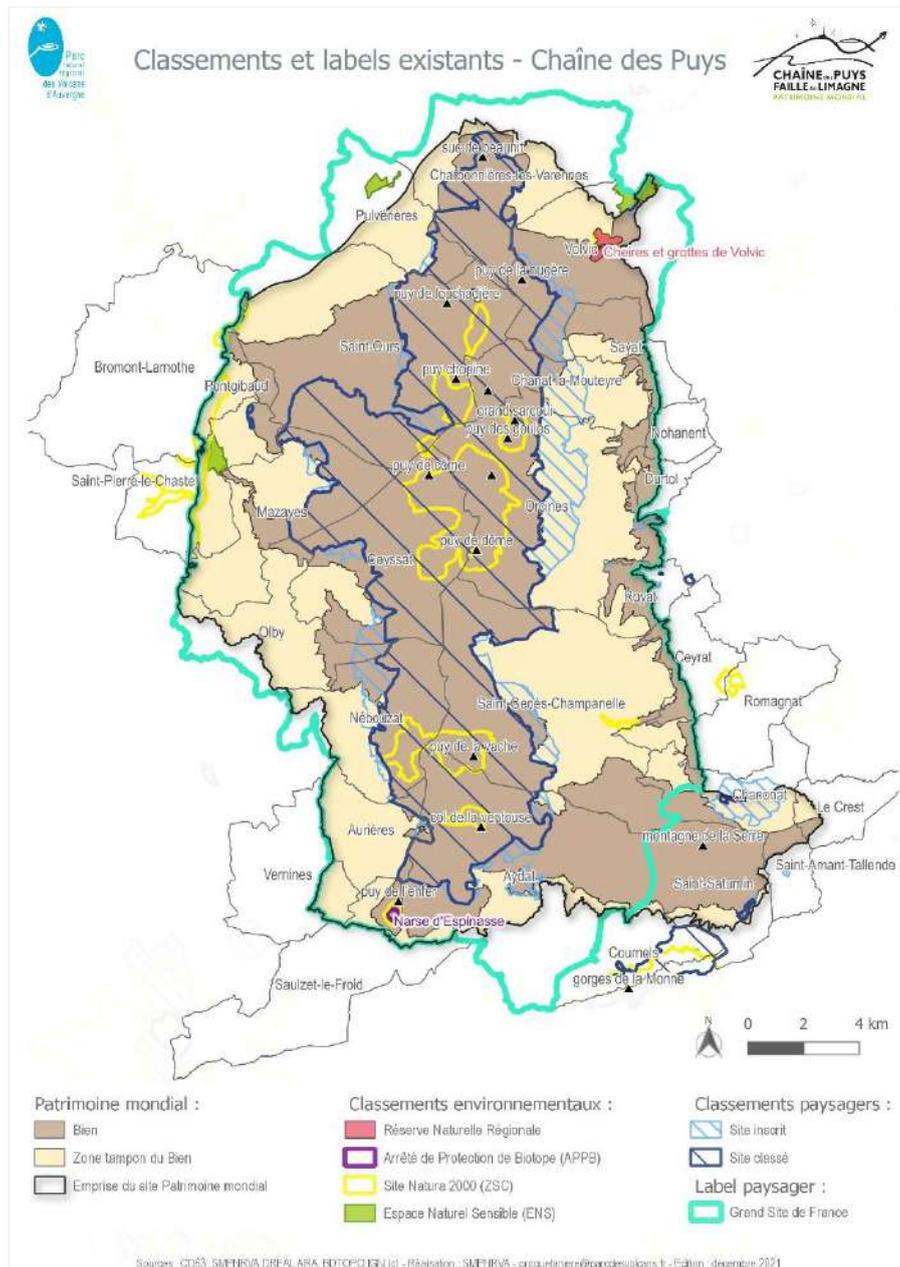


Cette reconnaissance internationale s'appuie sur le fait que la Chaîne des Puy - faille de Limagne est le seul site au monde où l'on peut observer toutes les étapes liées à la rupture d'un continent. On y voit en effet comment la croûte terrestre a pu former des montagnes qui se sont érodées, puis s'étirer, se fracturer, s'effondrer et inverser ses reliefs, avant que le magma ne remonte des profondeurs et ne jaillisse pour former la Chaîne des Puy.

Pour toutes ces raisons, l'inscription UNESCO reconnaît sa Valeur Universelle Exceptionnelle et c'est ce qui lui vaut, depuis 2018, son inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO. Il constitue le premier bien naturel inscrit en France hexagonale comme patrimoine mondial, soit un site majeur de l'Histoire de la Terre.

Par ailleurs, le volcanisme de la Chaîne des Puy permet l'étude précise de trois types de volcans bien représentés :

- > les dômes ou volcans sans cratère (volcan de type explosif)
- > les cônes de scories ou volcan à cratère (volcan de type effusif)
- > les maars ou lacs de cratère (comme le Gour de Tazenat ou le lac Pavin).



LES MONTS DORE



Les Monts Dore sont composés des **massifs volcaniques du Sancy, de la Banne d'Ordanche, de l'Aiguiller et Adventif**, scindés par des cols d'origine glaciaire (Guéry, Croix Morand et Croix Saint-Robert). Sur 600 km², les Monts Dore résultent de l'imbrication de 2 stratovolcans apparus à des âges très différents, sur de longues périodes :

- > le plus ancien est celui du Mont-Dore
- > le plus récent est le Puy de Sancy qui culmine à 1 886 m, point culminant du Massif central.

Chronologie géologique.

1. Il y a - 3 millions d'années, une éruption cataclysmique répand une grande nappe de ponces, dont le volume est estimé de 9 km³, dans la vallée de la Dordogne, entre le Mont-Dore et La Bourboule. Le vide créé en profondeur provoque alors l'effondrement de la caldeira de Haute-Dordogne. Plus tard, à l'extérieur de la caldeira, une série d'édifices volcaniques apparaissent, dont des dômes de lave visqueuse et des coulées de trachy-andésite (Banne d'Ordanche).
2. De - 1 million d'années à - 200.000 ans, une seconde éruption cataclysmique forme le stratovolcan du Sancy. Cette éruption se termine par la mise en place de dômes et de dykes.
3. De - 500 000 à - 200 000 ans : un petit massif adventif se forme à 5 km au Nord-Nord-Est du Sancy (puy de l'Angle, puy de la Tache), caractérisé par des cônes de laves acides et de tufs, ainsi que des dépôts de nuées ardentes et la présence de maars.
4. L'érosion glaciaire du Quaternaire et des calderas façonne de façon importante ce paysage. Elle met notamment en évidence, toujours visibles aujourd'hui :
 - o un dyke « la Dent de la Rancune » dans le cirque glaciaire de la Vallée de Chaudefour, à savoir une épaisse lame de lave figée dans une ancienne fissure d'alimentation, mise à nu par l'érosion
 - o deux protrusions volcaniques que sont les Roches Tuilière et Sanadoire : des remontées de lave visqueuse n'ayant pas atteint la surface et plus tard mises au jour par l'érosion.



Les Monts Dore sont parsemés de **lacs** dont plusieurs sont partiellement ou totalement d'origine volcanique :

- > certains occupent le cratère d'un ancien volcan (lacs Pavin, Chauvet, Servières) ; on parle alors de "maars" qui résultent de la rencontre d'une nappe d'eau avec un magma ascendant (le maar se forme lorsque la lave, en remontant à la surface, rencontre de l'eau superficielle, provoquant une violente explosion)
- > d'autres sont le fait de barrages de rivières provoqués par l'éruption d'un volcan ou d'une coulée de lave (lacs Chambon, Guéry, Moncineyre).

LE CEZALLIER

Trait d'union entre les Monts du Cantal et les Monts Dore, le Cézallier est un **massif volcanique aux reliefs émoussés** dont le sommet, le Signal du Luguët, culmine à 1551 m. Il doit son altitude moyenne voisine de 1200 m principalement aux couches géologiques du socle et non au volcanisme.

Le sous-bassement granitique très ancien sur lequel il a été édifié et fracturé selon des axes d'orientation Nord-Sud et Nord-Ouest / Sud-Est et soulevé en gradins. Ses hauts plateaux sont constitués par une carapace basaltique formant le plus souvent une falaise au-dessus des grandes vallées qui les limitent (la Santoire à l'Ouest et l'Alagnon au Sud-Est).



Chronologie géologique.

1. De 8 à - 2,5 millions d'années, les volcans sont au maximum de leur activité, des éruptions successives recouvrent de lave les plateaux du Cézallier. Un empilement de coulées basaltiques forme la montagne de Chamaroux. Les éruptions se sont terminées il y a seulement - 110.000 ans.
Le stratovolcan à l'origine du massif du Cézallier s'éteint il y a 3 millions d'années. De 25 et 30 km de

long sur 10 km de large, orienté Nord/Sud, son principal vestige encore visible aujourd'hui est le Signal du Luguet (point culminant du massif à 1 551 m) : un lac de lave figé depuis 5 millions d'années, en relief inversé. Dans sa partie centrale, ce volcan est constitué d'une accumulation de coulées de lave (basalte) et de matériaux fragmentés, associés à des dômes de trachyte et de phonolite, ainsi qu'à des nappes de ponces.

2. Vers - 20 000 ans, lors de la dernière période glaciaire du Würm, une vaste calotte glaciaire recouvre le Cézallier sur plusieurs centaines de mètres d'épaisseur.
3. Il y a - 13 000 ans, le climat se réchauffe, provoquant la fonte des glaciers. Sous l'effet de l'érosion, des blocs et moraines s'accumulent. Le dépôt d'une couche argileuse imperméable favorise la mise en place de milieux aquatiques. Les glaciers laissent alors une série de dépressions humides dans lesquelles se développent de nombreuses tourbières.



LES MONTS DU CANTAL

Les sommets, crêtes et plateaux des Monts du Cantal forment en fait un seul et même édifice volcanique de 80 km de diamètre, soit **un immense stratovolcan** de 2 000 km². Culminant à 1 855 m au Plomb du Cantal, son altitude est cependant modeste. Sa formation marque les débuts du volcanisme en Auvergne. Il est constitué d'un empilement de couches successives de cendres, ponces et brèches percées d'extrusions de lave visqueuse alternant avec des coulées fluides.



Les limites extérieures des Monts du Cantal s'étendent au-delà de celles du Parc des Volcans d'Auvergne, à l'exception de toute la partie Nord qui est au contact du socle géologique aux alentours de Riom-ès-Montagnes. Ce massif est composé :

- > d'une vingtaine de vallées glaciaires très contrastées
- > de plus de 50 sommets
- > de cols qui permettent de passer d'une vallée à une autre
- > de plateaux formés par les coulées de lave.



Chronologie géologique.

1. Il y a - 13 millions d'années, les premières éruptions, essentiellement basaltiques, émettent des coulées qui se retrouvent aujourd'hui au fond des vallées et sont souvent recouvertes par d'autres formations plus récentes.
2. Entre - 9 et - 7 millions d'années, les éruptions, principalement de type explosif se succèdent et forment un grand volcan dépassant probablement 3 000 m d'altitude. Les dépôts, issus des nuées ardentes, sont aujourd'hui visibles sur les flancs du Puy Mary, du Puy de Chavaroche, du Puy de Peyre-Arse et du Plomb du Cantal.
3. Autour de - 7 millions d'années, le nouveau volcan est animé par plusieurs phases de destruction et de reconstruction successives. Le gigantisme de l'édifice et l'instabilité des matériaux qui le composent provoquent à plusieurs reprises des glissements de grande amplitude nommés « avalanches de débris » qui parcourent jusqu'à 40 km depuis leur point d'origine et se déposent à la périphérie du volcan. C'est à la fin de cette période que s'érigent le Puy Griou et ses deux satellites l'Usclade et le Griounou ainsi que le Puy Mary. Mais le stratovolcan du Cantal n'atteindra jamais son altitude initiale et se stabilisera autour de 1 800 m.
4. Entre - 6 et - 2 millions d'années, des basaltes très fluides s'épanchent sur l'ensemble du massif cantalien et forment de hauts plateaux appelés « planèzes ». La dernière éruption du Plomb du Cantal (autour de - 2.9 millions d'années) vient clôturer l'activité volcanique du stratovolcan.
5. Entre - 1.5 millions d'années et - 10 000 ans, de nombreuses glaciations successives transforment le relief. En déblayant les roches les plus friables, l'érosion glaciaire laisse apparaître un paysage composé d'une alternance de vallées dites en auge et de crêtes.

L'ARTENSE, L'EXCEPTION !



Limité à l'Ouest par la vallée de la Dordogne, au Sud et à l'Est par la Rhue, et au Nord par les premiers contreforts du massif des Dore, l'altitude de cette région naturelle est modeste : de 600 à 1 000 m d'Ouest en Est. Révélant ce qu'étaient les autres régions naturelles du Parc avant les éruptions volcaniques, ce plateau granitique est la seule région naturelle du Parc dépourvue de formations géologiques d'origine volcanique.

Cependant, **des coulées issues des Monts Dore** ont « débordé » en Artense, en formant - lors de leur refroidissement - de caractéristiques orgues basaltiques autour du Puy de Cheylat.



Tout en creux et en bosses, la région de l'Artense est particulièrement marquée par l'érosion glaciaire.

5.1.2 - DES PAYSAGES REMARQUABLES ANCRES SUR L'HISTOIRE ET LES MATERIAUX

Les paysages du Parc sont caractérisés par une très grande richesse, tant au niveau du « grand paysage » (horizons successifs, points de vues, défilés, massifs sculptés et mis en scène par le volcanisme et la géomorphologie), que celui des détails (village, patrimoine rural, monuments naturels, ruines...).

LE « GRAND » PAYSAGE

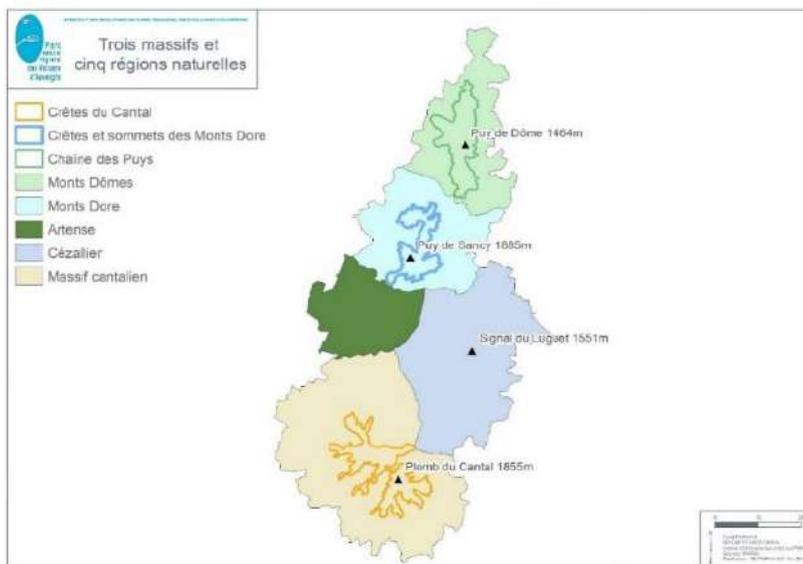
Dans l'ensemble, les paysages du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne sont emblématiques de l'Auvergne, avec la présence sous différentes formes de certains de ses éléments typiques :

- > **la minéralité** : formations rocheuses, pierres du bâti
- > **l'eau** : nombreux lacs, rivières et tourbières
- > **le vert** : abondance de prairies et forêts
- > **l'immensité** : géomorphologie spécifique (hauts plateaux, massifs, gorges...), espaces ouverts et présence limitée de constructions
- > **le volcanisme** : cratères, inversions de relief, sites d'intérêt géologique majeur.



La Chaîne des Puys, le Massif du Sancy et le Massif du Cantal constituent les trois grands ensembles volcaniques montagneux du territoire, aux spécificités paysagères (et environnementales) exceptionnelles au plan national ou international.

Ces massifs constituent l'élément central de l'identité patrimoniale du Parc, ainsi qu'un enjeu majeur pour sa vie économique : l'agriculture, le tourisme, la gestion et l'exploitation des forêts et des matériaux.



Pour la préparation de la charte 2013 » 2028 du Parc, un **Schéma paysager** a été réalisé de façon concertée de 2009 à 2010, tel un outil d'aide à la décision.

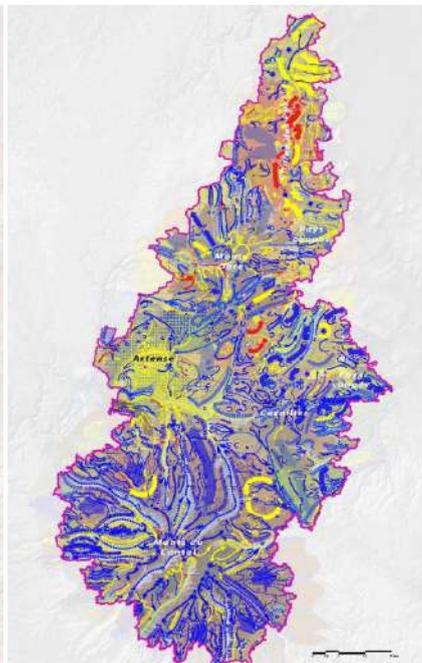
Sa vocation était en premier lieu de hiérarchiser et d'analyser les structures naturelles (ensembles et sous-ensembles géomorphologiques) et culturelles (bâti...) du paysage, ainsi que les espaces mettant en scène les 3 massifs emblématiques de la Chaîne des Puys, des Monts Dore et des Monts du Cantal



Structures du paysage ↓

Structures d'articulation et motifs du paysage ↓

Diagnostic de la lisibilité des domaines du paysage ↓

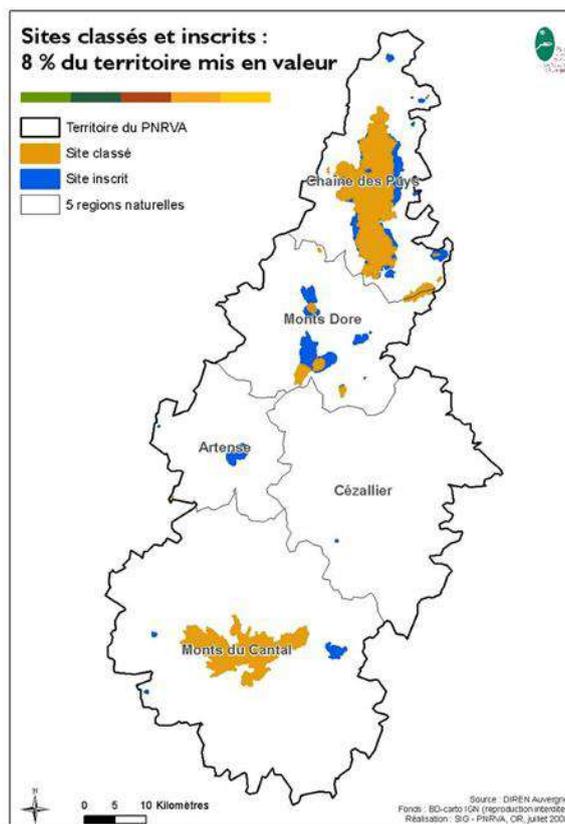


DES SITES PROTEGES POUR LA QUALITE DE LEURS PAYSAGES

Le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne abrite **21 sites classés** (sur 50 en Auvergne) et **43 sites inscrits** (sur 200 en Auvergne) qui participent à la reconnaissance et à la protection de sa richesse paysagère.

Une grande partie des lieux emblématiques du Massif Central sont présents dans le Parc des Volcans d'Auvergne.

Le caractère particulièrement exceptionnel de deux de ces sites a justifié la mise en place d'opérations « **Grand Site de France®** », une reconnaissance qui vise à préserver et restaurer des paysages fragiles et attractifs, à gérer et maîtriser leur fréquentation souvent intense et à promouvoir les valeurs du développement durable.



> Le **puy de dôme**, un site patrimonial emblématique :

- o intérêt géologique exceptionnel (le plus haut volcan de la Chaîne des Puys - 1 465 m)
- o site présentant un étage subalpin nettement caractérisé, avec des espèces protégées et d'intérêt communautaire
- o lieu mythique chargé d'histoire
- o plus de 450 000 visiteurs chaque année : 2 millions d'euros de retombées économiques directes et 76 de retombées indirectes

Comportant également des mesures de protection de certaines de ses zones (sites, monuments historiques et Natura 2000), le puy de dôme a été labellisé « Grand Site de France® » en 2008. Il est géré par le Département du Puy-de-Dôme avec le concours du Syndicat mixte du Parc pour l'information du public et la réalisation de travaux de restauration d'espaces dégradés.

Suite à l'inscription de la Chaîne des Puys - faille de Limagne inscrite au Patrimoine mondial de l'UNESCO en 2018 dont il fait partie, la reconnaissance « Grand Site de France® » du puy-de-Dôme a été étendue en 2020 à l'ensemble du site classé de la Chaîne des Puys, pour devenir « Grand Site de France® Chaîne des Puys -puy de Dôme ».



> Le **Puy Mary** :

- o riche de ses traditions et savoir-faire, il abrite aussi une nature et des paysages exceptionnels sur près de 10 000 ha au sommet du volcan cantalien, le plus grand d'Europe
- o premier site touristique naturel de la région Auvergne : 600 000 visiteurs chaque année, qui entraînent une surfréquentation (conditions d'accueil et de gestion des flux touristiques inadaptées)
- o labellisé « Opération Grand Site »
- o géré par le Syndicat Mixte du Puy Mary, avec l'appui partenarial du Syndicat mixte du Parc (gestion Natura 2000...)

Le 12 décembre 2012, le Puy Mary obtient le label « Grand Site de France® »

Un projet de « Grand Site de France® » est également à l'étude pour la reconnaissance et la gestion durable du **Massif du Sancy**, ainsi que du **plateau de Gergovie** (La Roche-Blanche).

En termes de menaces, les sols volcaniques de la Chaîne des Puys, ainsi que du massif du Sancy et du massif cantalien sont souvent meubles en surface et par conséquent fragilisés par l'action des intempéries et l'impact de la forte fréquentation touristique de sites emblématiques.

Les dégradations observées nécessitent de fortes et régulières interventions, à la fois pour restaurer ces espaces, mais aussi pour canaliser et maîtriser la fréquentation des sites les plus connus et la diffuser sur des espaces moins fragiles.

Depuis 2005, de nombreux chantiers ont été menés dans ce cadre, dont plus d'une vingtaine dans le cadre de la mise en œuvre de la charte 2013 » 2028.



Le savoir-faire acquis par l'équipe du Syndicat mixte du Parc lui permet désormais de restaurer les espaces de plus en plus souvent en régie et en partenariat avec les intercommunalités concernées, ainsi qu'en proposant ponctuellement des chantiers participatifs pour l'entretien des chemins.

Grands espaces

VASTES ESPACES VOLCANIQUES A VALEUR PATRIMONIALE EXCEPTIONNELLE

- ➔ à gérer de façon durable et partenariale, en :
- garantissant leur intégrité et conciliant les usages
 - maîtrisant la fréquentation des sites réputés
 - poursuivant l'aménagement, la restauration et la surveillance

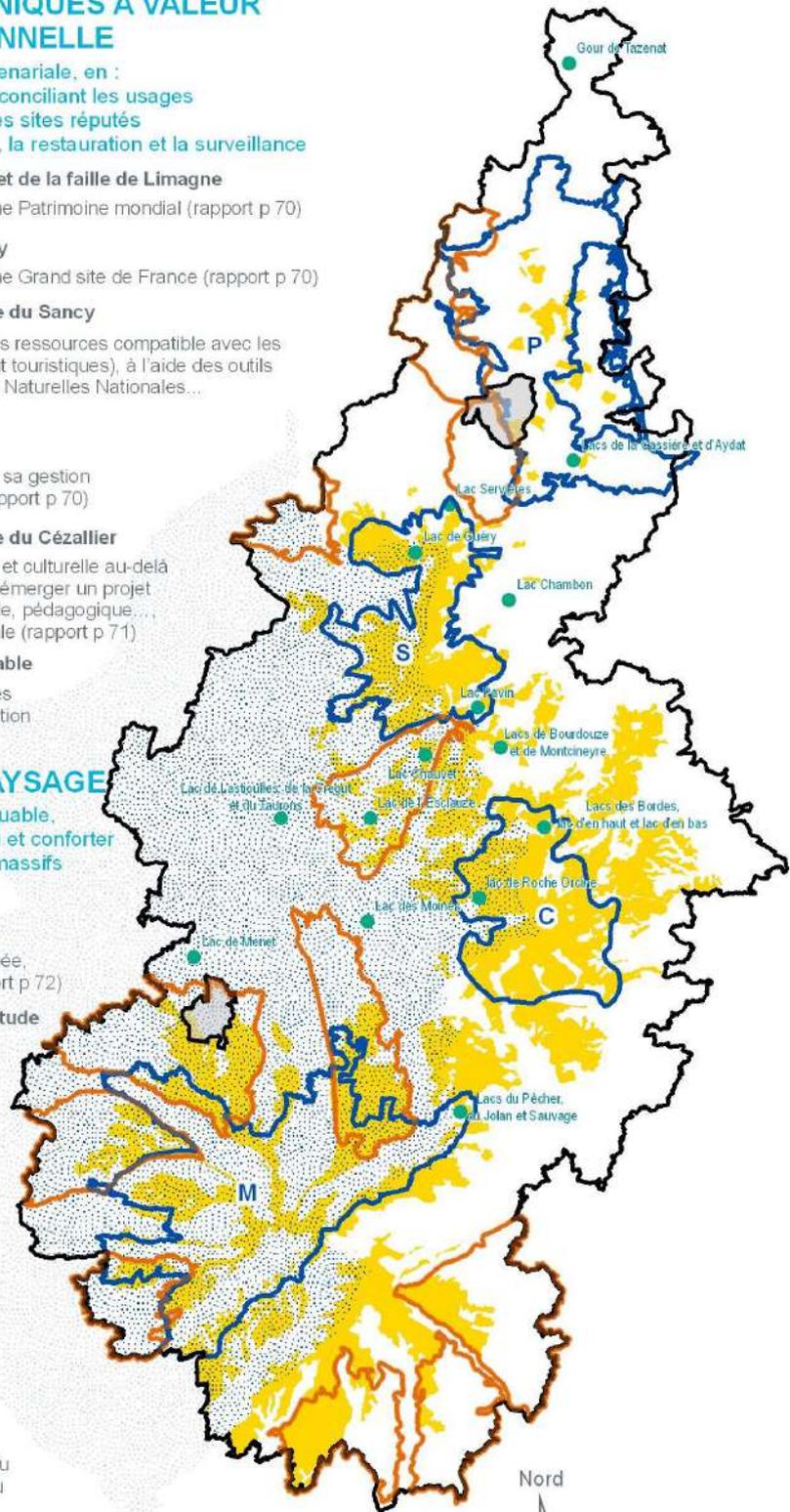
- P** Ensemble de la Chaîne des Puys et de la faille de Limagne
solliciter sa reconnaissance comme Patrimoine mondial (rapport p 70)
- M** Ensemble volcanique du Puy Mary
solliciter sa reconnaissance comme Grand site de France (rapport p 70)
- S** Espace à forte valeur patrimoniale du Sancy
poursuivre une gestion durable des ressources compatible avec les activités économiques (notamment touristiques), à l'aide des outils existants : Natura 2000, Réserves Naturelles Nationales... (rapport p 70)
- Bassin versant de la Dordogne**
contribuer à sa reconnaissance et sa gestion comme Réserve de Biosphère (rapport p 70)
- C** Espace à forte valeur patrimoniale du Cézallier
révéler cette entité géographique et culturelle au-delà de la limite départementale, faire émerger un projet de valorisation touristique, agricole, pédagogique... , promouvoir son image patrimoniale (rapport p 71)
- Lacs d'intérêt paysager remarquable**
favoriser l'émergence de nouvelles maîtrises d'ouvrage pour leur gestion / restauration (rapport p 73)

ESPACES OUVERTS DU PAYSAGE

- ➔ préserver leur caractère remarquable, fluide et relativement homogène et conforter leur rôle de « faire valoir » des massifs

- Espaces de transition et/ou de continuités entre les massifs**
veiller à une urbanisation regroupée, maintenir l'activité agricole (rapport p 72)
- Prairies au dessus de 900m d'altitude**
soutenir l'activité pastorale permettant leur entretien (rapport p 72)

-  périmètre proposé au classement du Parc 2013>2025 par délibération du 17-18-19 décembre 2012
-  commune du périmètre d'étude du Parc 2013>2025 n'ayant pas approuvé la Charte



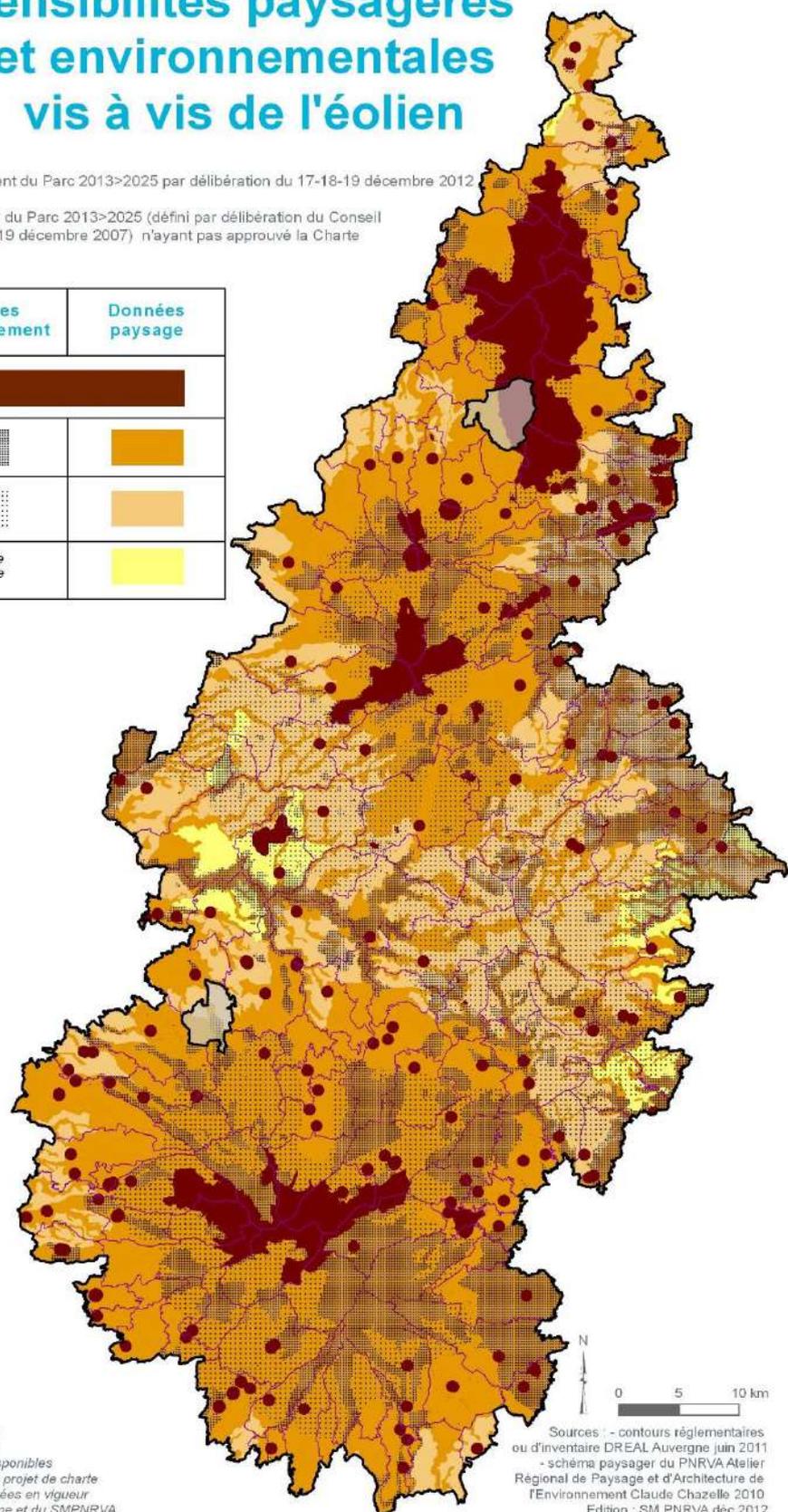
Sensibilités paysagères et environnementales vis à vis de l'éolien

 contour communal

 périmètre proposé au classement du Parc 2013>2025 par délibération du 17-18-19 décembre 2012

 commune du périmètre d'étude du Parc 2013>2025 (défini par délibération du Conseil régional d'Auvergne les 17-18-19 décembre 2007) n'ayant pas approuvé la Charte

	Données environnement	Données paysage
Périmètres protégés réglementairement		
Sensibilité forte		
Sensibilité moyenne		
Sensibilité faible	<i>tout le reste du territoire</i>	



Les données environnementales (notamment les contours réglementaires et/ou d'inventaires fournis par la DREAL Auvergne) qui ont permis de préparer le présent document sont celles disponibles au 27 juin 2011, s'agissant de la date d'arrêt du projet de charte par le SMPNRVA ; prendre en compte les données en vigueur en se renseignant auprès de la DREAL Auvergne et du SMPNRVA.

Sources : - contours réglementaires ou d'inventaire DREAL Auvergne juin 2011
- schéma paysager du PNRVA Atelier Régional de Paysage et d'Architecture de l'Environnement Claude Chazelle 2010
Edition : SM PNRVA déc.2012

UN PATRIMOINE HISTORIQUE ET TRADITIONNEL

Le patrimoine bâti situé sur le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne est caractérisé par une grande diversité de constructions dont le style varie à l'échelle de microrégions. Beaucoup d'édifices sont classés monuments historiques, témoignant de la richesse historique et culturelle et de l'intérêt touristique du territoire du Parc.

- > Près de **1000 sites archéologiques** ont été recensés par la DRAC Auvergne sur le territoire du Parc. Une centaine d'entre eux présente un intérêt touristique et pourrait être mieux valorisée, notamment certains villages désertés.
- > L'**art roman** de la fin du 10^e et du début du 11^e siècle est très bien représenté, dans un style recherchant simplicité et pureté caractéristique de l'Auvergne. A l'initiative de la Région et du Ministère de la Culture, un programme de mise en valeur des Grands Sanctuaires auvergnats médiévaux a été engagé. Sur les huit édifices retenus, deux sont situés sur le Parc : les églises romanes de Saint-Nectaire et d'Orcival.
- > De nombreux **châteaux** participent également de l'intérêt patrimonial du territoire. Elevé sur un promontoire basaltique au 7^e siècle, le château fort de Murol propose des spectacles historiques et accueille près de 150 000 visiteurs par an. Construit au 15^e siècle, le Château de Val expose quant à lui des œuvres des plus grands artistes contemporains.
- > Les premières traces de l'utilisation des pâturages y sont encore visibles sous la forme de creux de cabanes datant du Moyen âge pour les plus anciens (notamment dans le Cézallier et les Monts Dore) : les "tras". Ils furent par la suite abandonnés pour laisser place, dès le 18^e siècle, aux burons, des petites bâtisses ou cabanes en pierre volcanique, couverts de lauzes ou d'ardoises.



- > Au-dessous de 1200 m, nombreux sont les lieux de vie chargés de traditions. Autrefois, l'habitat était adapté au relief, au climat et aux activités humaines dédiées majoritairement à l'activité agricole. Il était surtout composé de fermes et de petites maisons. L'**architecture traditionnelle** était de type carapace (toitures à forte pente, murs épais...). Les techniques de construction employées (pierre de taille ou maçonnerie à moellons...) utilisaient les matériaux locaux : les couvertures étaient en briques, lauzes volcaniques, schistes et ardoises, et marginalement chaume ; pour leur maçonnerie, dominaient les roches volcaniques, mais aussi le granite, le gneiss, le schiste et le micaschiste.
- > Bénéficiant d'une reconnaissance de leur patrimoine culturel, plusieurs **villages** du Parc sont :
 - o classés "**Plus beaux villages de France**" : Salers (15), Tournemire (15)
 - o reconnus comme "**Petites cités de caractère**" : Besse et Saint-Anastaise (63), Menet (15), Murat (15), Saint-Saturnin (63).



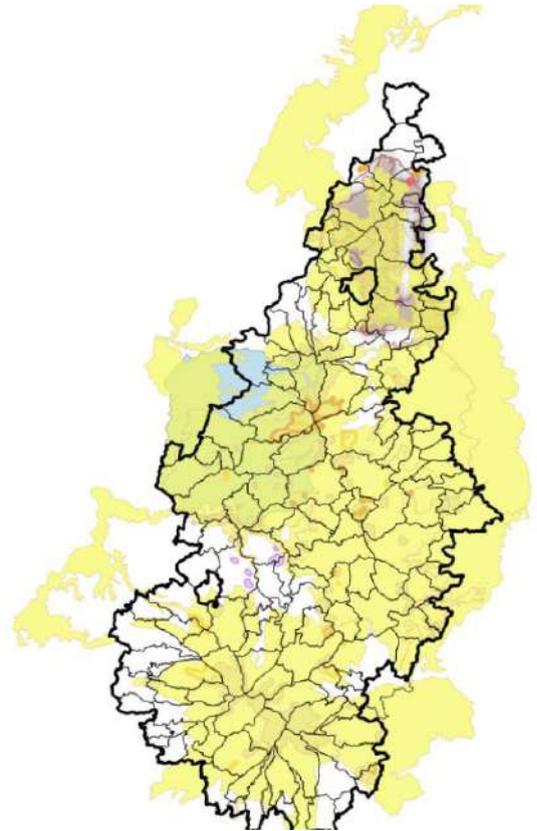
- > Bénéficiant de sources aux eaux vertueuses pour la santé et le bien-être, le Parc des Volcans d'Auvergne est aussi une terre de **thermalisme** depuis la période antique pour certaines. La partie puydômoise du territoire compte 4 stations thermales qui marquent fortement l'architecture des villes qui les accueillent. Elles rappellent la "Belle Epoque" et conservent des hôtels parfois baroques, ainsi que des traces de l'époque antique : Châtel-Guyon, Saint-Nectaire, Le Mont-Dore, La Bourboule.
- > Le Parc des Volcans d'Auvergne dispose de près de **5 500 petits patrimoines bâtis** : fours à pain, lavoirs, fontaines, abreuvoirs, croix, chapelles, puits... Constructions à usage fonctionnel et liées à la vie quotidienne, ces éléments du petit patrimoine bâti sont les témoins de la vie économique et sociale du territoire.

5.1.3- UN IMMENSE CŒUR DE NATURE ET UNE BIODIVERSITE TRES RICHE

Le Parc des Volcans d'Auvergne comporte près de **200 sites naturels remarquables**.

La présence d'une forte biodiversité sur ces espaces, qui abritent souvent des **espèces rares, menacées et parfois endémiques**, s'explique par :

- > la diversité des milieux naturels (prairies, landes, pelouses, forêts, falaises, crêtes, zones humides, tourbières, lacs, cours d'eau...)
- > la variété de leurs sols, leur étagement altitudinal - de 400 à 1 886 m d'altitude –
- > le climat de moyenne montagne - océanique et continental –
- > le maintien du pastoralisme dans les prairies et estives de montagne
- > la limite de partage des eaux des bassins-versants Adour Garonne et Loire Bretagne.



LA FLORE

- > 65 espèces présentes sur l'ensemble du Parc sont protégées par l'arrêté du 30 mars 1990 relatif à la liste des **espèces végétales protégées en région Auvergne** complétant la liste nationale. Certaines de ces espèces sont endémiques au Massif Central, notamment le Saxifrage de Lamotte.
- > 25 espèces localisées sur le Parc sont **protégées au niveau national** par l'arrêté du 20 janvier 1982 (modifié) relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire national.
- > Les **tourbières** sont particulièrement riches : la Drosera intermédiaire, le Lycopode inondé, la Scheuchzérie des marais et l'Andromède à feuilles de podium y sont installés.
- > D'autres espèces végétales bénéficient d'une **protection à l'échelle européenne**, notamment grâce à leur désignation à l'annexe II de la Directive européenne Habitats-Faune-Flore qui concerne les espèces animales et végétales à protéger strictement et à l'annexe I de la Directive européenne Oiseaux.
- > Certaines espèces de **bryophytes** (mousses, hépatiques et anthocérotes), récemment découvertes dans certaines zones humides, tourbières du Cézallier et forêts anciennes (Rhue) du territoire du Parc, sont très rares et représentent un enjeu écologique majeur.



LA FAUNE

La qualité de la biodiversité faunistique du Parc présente un niveau d'intérêt comparable à celui de sa flore.

- > La diversité des **insectes** présents sur le Parc est exceptionnelle, avec des milliers d'espèces et notamment plus de 2400 espèces de pollinisateurs sauvages, incluant des coléoptères, lépidoptères, diptères et hyménoptères.

Les cortèges de lépidoptères sont très riches avec en particulier des cortèges montagnards incluant des espèces protégées, rares et menacées comme l'Apollon arverne ou le Cuivré de la Bistorte.

Le Parc comprend également des populations de libellules remarquables au niveau national, comme l'Agrion à lunules présent sur seulement 5 départements en France (le Parc abrite plus de 90% des populations françaises d'Agrion à lunules).

- > L'**avifaune** est également particulièrement riche avec plus de 140 espèces d'oiseaux nicheurs au sein du Parc. Des milliers d'oiseaux survolent également le territoire lors de leur migration et profitent des nombreuses zones humides pour s'alimenter et se reposer (planèze de Saint-Flour, plateau du Cézallier...). La diversité des milieux offerte par ce territoire permet à tous les cortèges avifaunistiques d'y évoluer avec des oiseaux forestiers, d'eau et de montagne.

Certaines espèces sont rares ou emblématiques du Parc comme la Pie-grièche grise, le Milan royal, le Grand-Duc d'Europe, la Chouette de Tengmalm, etc...

- > Les **mammifères** participent aussi à la richesse de la biodiversité du Parc, notamment certains micromammifères de par leur rareté, avec des populations intéressantes de Campagnol amphibie en déclin en France, ou le Campagnol des neiges.

Certaines espèces de chauve-souris ne sont présentes à l'échelle de l'Auvergne que sur le territoire (la Sérotine bicolore est même une espèce spécifique du Parc). La loutre est également bien présente sur le Parc, elle y colonise un nombre important de rivières, qui constituent pour cette espèce un vivier important de population à l'origine de la diffusion de l'espèce à l'échelle du massif central jusqu'au Morvan...

- > Les **batraciens** et les **reptiles** présentent également de belles populations avec des espèces patrimoniales, comme le Triton crêté, la Vipère péliade ou encore le Lézard vivipare.
- > Avec près de 4000 km de cours d'eau et une trentaine de lacs, le Parc offre un cadre propice à la diversité **d'espèces aquatiques**.

Les rivières du Parc sont majoritairement des cours d'eau de première catégorie, dont le peuplement piscicole dominant est constitué de salmonidés (rivières à Truite Fario). Certains cours d'eau abritent d'autres espèces vivant dans des eaux bien oxygénées comme le Chabot, espèce inscrite sur l'annexe II de la Directive Habitat. Les zones humides du Cézallier et de l'Artense abritent par exemple des populations importantes de Grenouille rousse.

- > Parmi les **crustacés** présents sur le Parc, l'espèce la plus remarquable est l'Ecrevisse à pattes blanches, abritée par les petits cours d'eau situés à l'Est du Parc, qui est protégée aux niveaux national (arrêté du 21/07/1983), européen (Annexe II de la Directive Habitat) et international (Annexe III de la convention de Berne).



TRAME ECOLOGIQUE ET RESERVOIRS DE BIODIVERSITE

Cette biodiversité caractérisant le Parc des Volcans d'Auvergne confère ainsi une responsabilité collective aux acteurs locaux et institutionnels pour préserver les réservoirs de biodiversité des impacts notamment de la pression urbaine, de la sur-fréquentation touristique, ainsi que du changement climatique.

Se rapprochant de la proportion observée dans les parcs nationaux, près de 70% des espaces composant le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne sont inventoriés et/ou protégés au titre de la protection de la nature. Il est le Parc naturel régional le plus distingué de ce point de vue, ce qui le place dans le sillage des Parcs naturels nationaux.

Si l'ensemble du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne est concerné par la qualité de son patrimoine naturel, les caractéristiques exceptionnelles de certains espaces déterminent une flore et une faune particulièrement riches et variées. Il s'agit en particulier :

- > des **prairies naturelles** et **pelouses d'altitude** qui couvrent plus de la moitié du Parc de façon continue (240 000 ha) et en font des espaces parmi les plus ouverts du Massif central.



Leur diversité floristique, caractéristique des sols volcaniques, est considérée comme unique en Europe, particulièrement en zones d'estive. Leur maintien dépend de l'activité agricole qui évite l'avancée des landes et des forêts.

- > les **forêts** qui occupent près d'un tiers du Parc. Leur diversité et richesse écologique s'expriment aux divers étages d'altitude et d'exposition, notamment les Hêtraies d'altitude et les hêtraies sapinières de l'étage montagnard.

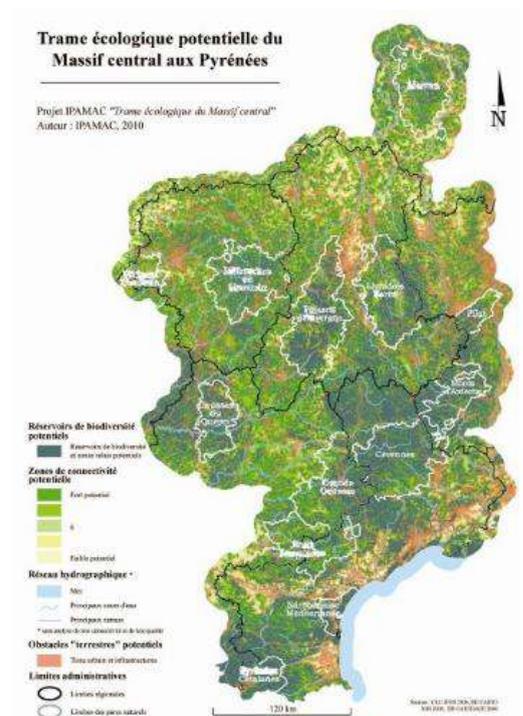
Constituant le 2^e grand écosystème du territoire, on y trouve des peuplements matures, riches en vieux arbres et en bois mort qui représentent des niches écologiques indispensables à de nombreuses espèces forestières et font de ces boisements de véritables réservoirs de biodiversité à conserver.



Comme en témoignent les études menées par IPAMAC sur la Trame Verte et Bleue, la densité importante de ces sites, leur organisation en mosaïque, leur état de conservation - souvent assez bon - et leurs spécificités font du Parc des Volcans d'Auvergne :

- > un **important réservoir de biodiversité en soi**, aux échelles du Massif central et de la Région Auvergne Rhône-Alpes
- > un « **pont** » entre les Alpes et les Pyrénées pour le déplacement des espèces montagnardes, en particulier celles qui vivent dans les prairies, pelouses et landes. Leur continuité et leur pérennité sont donc essentielles.

De nombreuses mesures de protection ont été mises en place sur le Parc qui comprend plus de **30 % des espaces protégés d'Auvergne**.



Elles s'orientent progressivement vers une approche en réseau, qui donne la priorité à un aménagement territorial en partenariat.

> Le réseau des **sites Natura 2000** présents dans, en partie ou à la marge du Parc des Volcans d'Auvergne :

- o Tourbières et zones humides du Nord-Est du massif cantalien
- o Zones humides de la plaine de Saint-Flour
- o Planète de Saint-Flour
- o Zones humides de la Région de Riom-ès-Montagnes
- o Vallées et gîtes de la Sianne et du Bas Alagnon
- o Gorges de la Rhue
- o Affluents rive droite de la Truyère amont
- o Vallée de l'Allanche et du Haut Alagnon
- o Entre Sumène et Mars
- o Vallées de la Cère et de la Jordanne
- o Pays des Couzes
- o Artense
- o Cézallier
- o Monts Dore
- o Chaîne des Puy
- o Monts et Plomb du Cantal
- o Lacs et rivières à loutres (Dordogne et Chavanon)
- o Gorges de la Dordogne
- o Rivières à écrevisses à pattes blanches (Dordogne)
- o Gîtes de la Sioule
- o Gîtes du Pays des Couzes
- o Vallées et coteaux xéothermiques des Couzes et Limagnes
- o Vallées et coteaux thermophiles du Nord de Clermont
- o Site de Compaing
- o Site de Palmont
- o Site de Salins.

> **4 Réserves Naturelles Nationales (RNN)** et **2 Réserves Naturelles Régionales (RNR)** :

- o la RNN de la Vallée de Chaudesfour et son périmètre de protection
- o la RNN de Chastreix-Sancy
- o la RNN des Sagnes de La Godivelle
- o la RNN du Rocher de la Jacquette
- o la RNR des Tourbières du Jolan et de La Gazelle
- o la RNR Cheires et grottes de Volvic.

> 8 sites sur les 14 existants en Auvergne bénéficiant d'un **Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope** :

- o Narse de Lascols
- o Tourbière de Landeyrat
- o Narse d'Espinasse
- o Lac-tourbière de Chambedaze
- o Lac de l'Esclauze
- o Marais salé de Saint-Nectaire
- o Tourbière de la Morthe
- o Tourbière de Sougeat-la-Souze.

> **17 Espaces Naturels Sensibles** (9 dans le Puy-de-Dôme et 8 dans le Cantal) :

- o Tourbière de Jouvin
- o Lac Pavin-Creux de Soucy
- o Lac des Bordes
- o Montagne du Mont
- o Cote de Verse
- o Etang grand
- o Butte et marais de Saint-Pierre-le-Chastel
- o Lac Servières
- o Lac du Guéry
- o Tourbière de La Pignole
- o Bois du Marilhou
- o Cirque de Récusset
- o Pas de Serre
- o Roche de Landeyrat
- o Tourbières du Jolan et de La gazelle
- o Lac du Pêcher
- o Tourbières de Chastel-sur-Murat.

DES PATRIMOINES NATURELS PUIITS DE CARBONE

De vastes espaces « puits de carbone » présents dans le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne contribuent à atténuer le changement climatique (séquestration et stockage de carbone en particulier) :

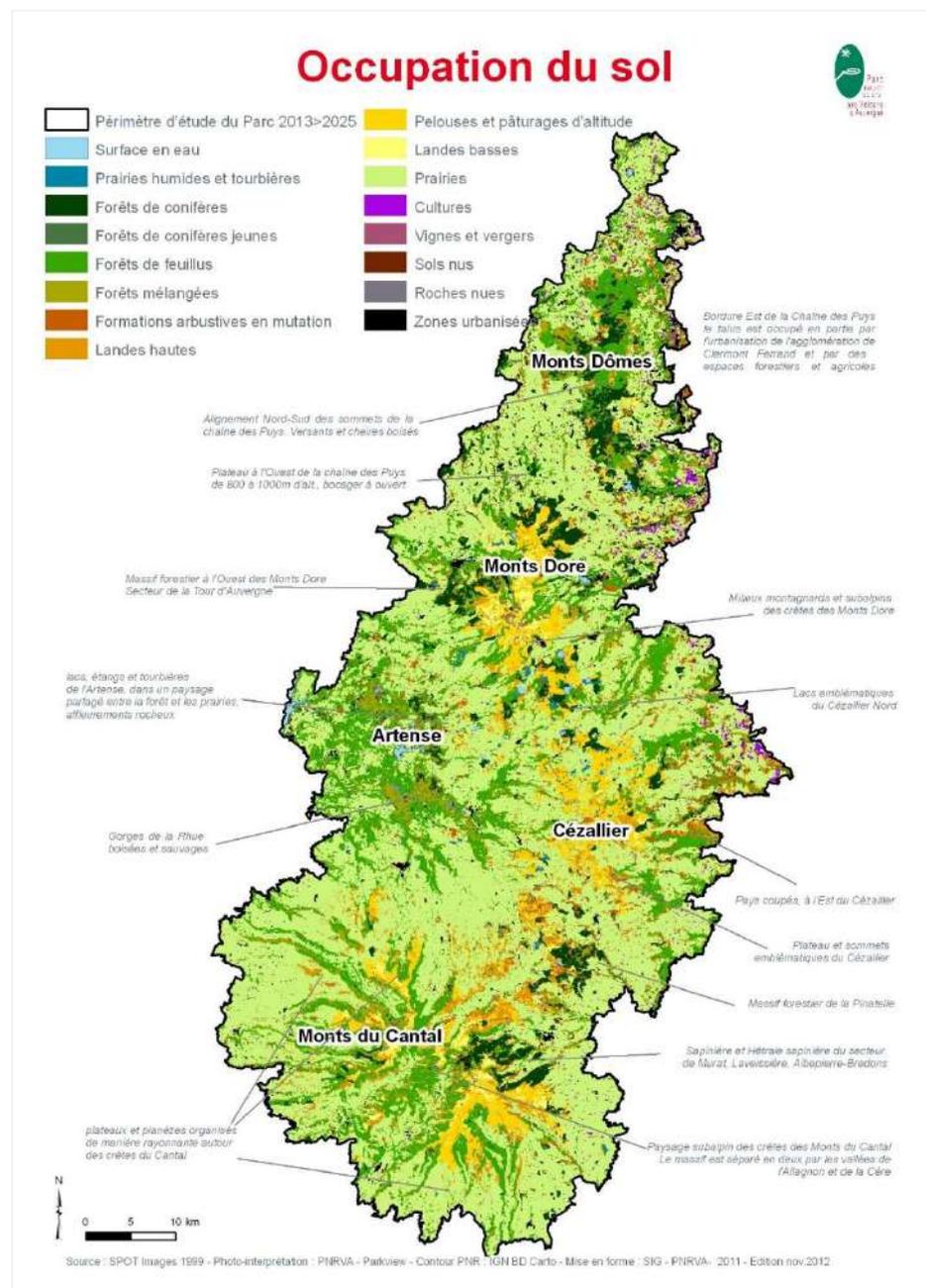
- > de nombreuses tourbières, en particulier dans le Cézallier et l'Artense
- > les forêts qui recouvrent plus d'un tiers du territoire
- > plus de 240 000 ha de prairies naturelles.



MENACES OBSERVEES

La majorité des biotopes du Parc sont dans un **bon état de conservation** et gardent leur intérêt patrimonial : dans l'ensemble, le patrimoine naturel ne connaît pas de dégradations irréversibles. Certaines menaces pèsent cependant sur certains milieux.

- > L'évolution de **l'agriculture** est la principale menace pour la biodiversité sur le territoire du Parc, et la plus difficile à gérer car elle est liée à un contexte européen, voire mondial. Les pratiques agricoles vont dans le sens d'une intensification des pratiques sur certains espaces, au détriment d'autres qui sont en sous-pâturage ou en déprise, voire abandonnés.
- > Les **pressions urbaines** sont plus fortes le long des axes de communication ou à proximité des grands centres. La partie Nord du Parc est particulièrement concernée, sur la Chaîne des Puys, et sur l'ensemble de la frange Est du territoire. Non seulement ces extensions entraînent la disparition de milieux naturels ou agricoles, mais de plus la mise en place de réseaux (énergie, voiries...) a un impact négatif sur la biodiversité. Ces menaces demeurent très localisées, et moins importantes en surface que les évolutions liées à l'agriculture. Elles concernent des milieux naturels marginaux et peu représentés sur le Parc, déjà très fractionnés : les zones de piémont sèches et chaudes qui abritent une végétation subméditerranéenne. Les stations touristiques d'hiver sont également à l'origine de fortes pressions sur l'environnement.
- > La **surfréquentation** a un impact très important sur des zones très localisées à l'échelle du Parc, notamment à cause du piétinement (ex. Chaîne des Puys, Puy Mary, Massif du Sancy). Cependant cette problématique est déjà bien prise en compte par le Syndicat mixte du Parc, avec l'organisation de la fréquentation sur les sites les plus attractifs et la réhabilitation des secteurs les plus dégradés (crêtes des Monts du Cantal et du Massif du Sancy, sentier du Pariou).
- > L'augmentation et le déploiement des **véhicules motorisés de loisirs** constituent également une source de perturbation, en plus des problèmes de bruit et d'érosion.



Patrimoine naturel

TRAME VERTE ET BLEUE, DONT LES RESERVOIRS DE BIODIVERSITE

→ les préserver en termes de richesses biologiques et de fonctionnalités

 milieux ouverts - vocation agricole à maintenir

 milieux boisés - vocation sylvicole à maintenir

conservier/restaurer leur biodiversité en adaptant les pratiques agricoles et/ou sylvicoles et les aménagements, ainsi qu'en maintenant les continuités écologiques de ces milieux dans les documents d'urbanisme et de planification (rapport p 80, 109, 126, 133 & 158)

 corridors écologiques les plus sensibles et/ou les plus fragiles identifiés dans leur principe

conservier, restaurer ou créer leur fonctionnalité (rapport p 80 & 113)

 vallées identifiées comme réservoirs biologiques et corridors écologiques

les préserver dans les PLU (rapport p 80 & 113)

 réservoirs de biodiversité

les préserver au sein des documents d'urbanisme par un zonage et un règlement garantissant leur richesse et leur fonctionnalité) et dans le cadre des aménagements (rapport p 87, 109 & 113)
réglementer la circulation motorisée de loisirs (secteurs concernés rapport p 151 à 153)

réservoirs de biodiversité protégés et/ou gérés :

 Réserve Naturelle Nationale

 Espace Naturel Sensible, convention de gestion, ...

poursuivre ou renforcer leur gestion en réseau (rapport p 81)

 réservoirs de biodiversité prioritaires

envisager leur protection et leur gestion par des mesures réglementaires, foncières ou contractuelles adaptées (rapport p 81)

 milieux aquatiques et humides :

mobiliser les outils existants pour maintenir/restaurer leur qualité écologique
adapter les pratiques agricoles et forestières sur leurs bassins versants,
lutter contre les atteintes aux zones humides (rapport p 80, p 81, p 109, p 126 & 158)

 lacs d'intérêt patrimonial remarquable

assurer leur gestion durable, à l'échelle de leur bassin versant (rapport p 80, p 81, p 88, p 126 & 158)

 autres lacs, étangs, tourbières, zones humides...

assurer leur gestion durable, en réseau (rapport p 81 & 87)

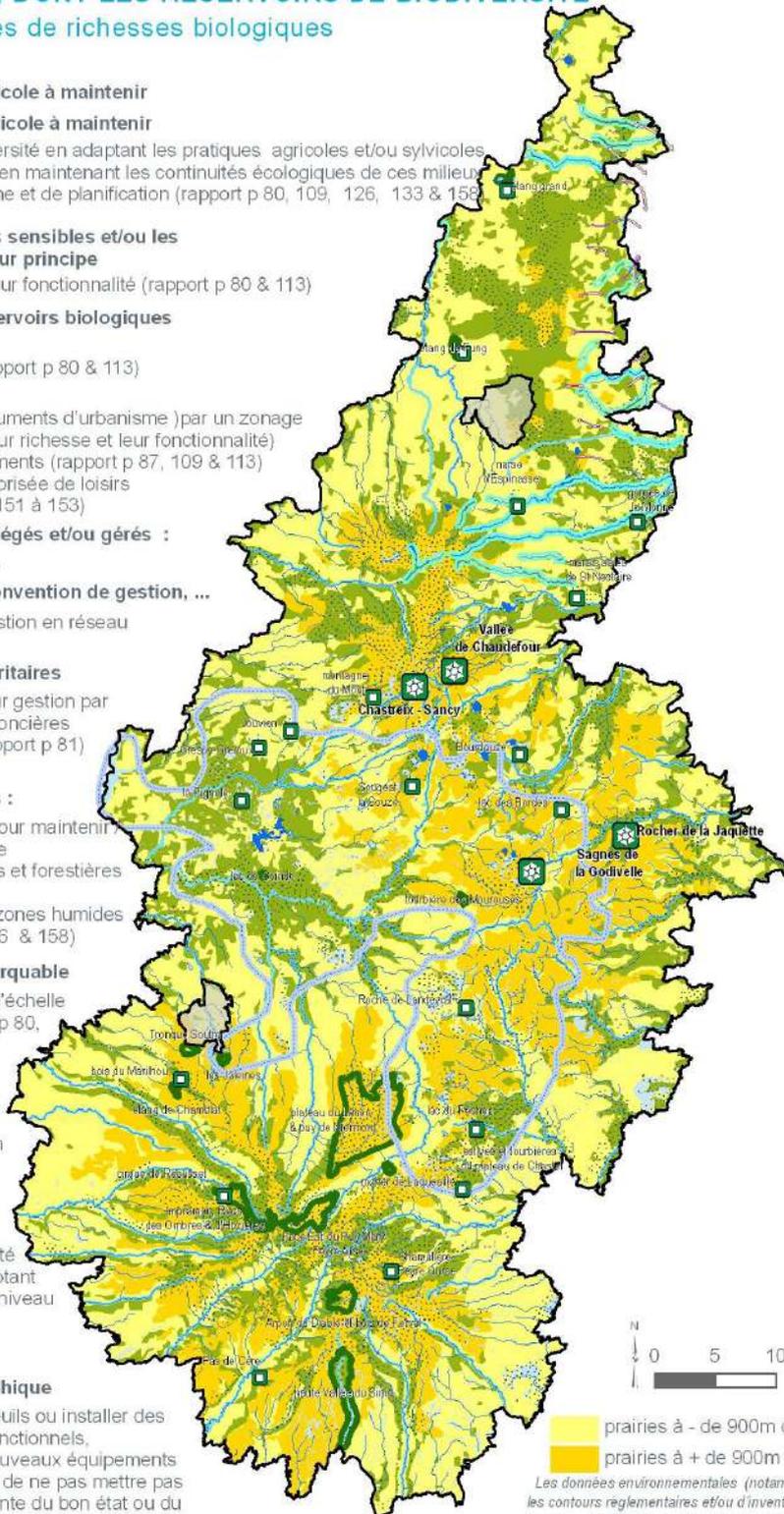
 cours d'eau à forte valeur patrimoniale

assurer / restaurer leur continuité et qualités écologiques en adaptant les aménagements routiers au niveau des ouvrages les franchissant (rapport p 80, p 87 & 109)

 ensemble du réseau hydrographique

encourager l'effacement des seuils ou installer des systèmes de franchissement fonctionnels, subordonner l'installation de nouveaux équipements hydroélectriques à la nécessité de ne pas mettre pas en péril la trame bleue, ni l'atteinte du bon état ou du très bon état écologique des cours d'eau à forte valeur patrimoniale (rapport p 80 & 109)

commune du périmètre d'étude du Parc 2013>2025 n'ayant pas approuvé la Charte



 prairies à - de 900m d'alt.
 prairies à + de 900m d'alt.

Les données environnementales (notamment les contours réglementaires et/ou d'inventaires fournis par la DREAL Auvergne) qui ont permis de préparer le présent document sont celles disponibles au 27 juin 2011, s'agissant de la date d'arrêt du projet de charte par le SMPNRVA ; prendre en compte les données en vigueur en se renseignant auprès de la DREAL Auvergne et du SMPNRVA.

Forêt et filières du bois

POLITIQUES ET OUTILS DE LA GESTION DURABLE DES FORETS

→ à mettre en synergie

-  **forêts privées**
inciter le regroupement des propriétés, les démarches collectives et la mutualisation de moyens de gestion collective pour une meilleure valorisation économique de la ressource (rapport p 163)
-  **Chartes Forestières de Territoire et Plans de Développement de Massifs**
accompagner la mise en cohérence entre eux et leur animation (rapport p 157)

GESTION ENVIRONNEMENTALE ET PAYSAGERE DES FORETS

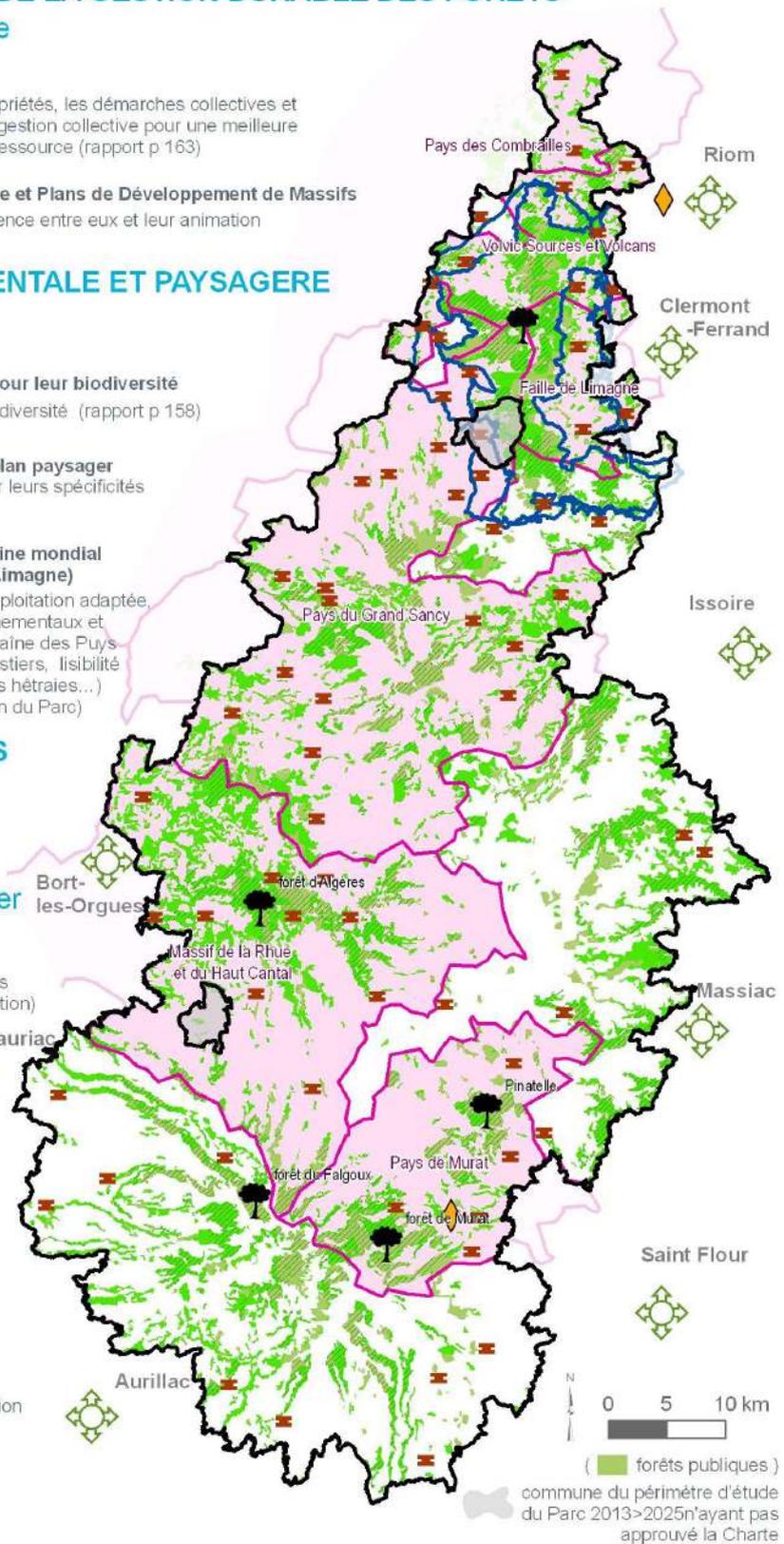
→ à promouvoir

-  **sites forestiers remarquables pour leur biodiversité**
conserver ces réservoirs de biodiversité (rapport p 158)
-  **sites forestiers importants au plan paysager**
les conforter et mettre en valeur leurs spécificités paysagères (rapport p 158)
-  **périmètre du projet de patrimoine mondial (Chaîne des Puys et Faille de Limagne)**
favoriser une gestion et une exploitation adaptée, répondant aux enjeux environnementaux et paysagers spécifiques de la Chaîne des Puys (diversité des peuplements forestiers, lisibilité du relief volcanique, gestion des hêtraies...) (rapport p 158 et Focus sur Plan du Parc)

FILIERES LOCALES BOIS D'ŒUVRE, BOIS DE CONSTRUCTION & BOIS ENERGIE

→ à soutenir et structurer

-  **entreprises de transformation**
conforter les filières locales, initier des liens entre entreprises (bois d'œuvre, bois de construction) qualifier les savoir-faire et les produits bois locaux obtenus par une gestion durable (rapport p 164)
-  **territoire du Parc et milieux urbains en périphérie**
favoriser la structuration de l'offre en bois énergie nécessaire à leur approvisionnement (rapport p 164)
-  **lycées d'enseignement professionnel**
accompagner l'offre de formation sur les métiers du bois (rapport p 164)



5.1.4 - DES ENJEUX EAU IMPORTANTS LOCALEMENT ET A L'ECHELLE NATIONALE

Le Parc des Volcans d'Auvergne est connu pour ses eaux souterraines et minérales. Mais en surface, ses paysages sont façonnés par l'eau : sources, ruisseaux, cascades, lacs, zones humides et tourbières.

LE RESEAU HYDROGRAPHIQUE

Avec la présence de près de **4 000 km de cours d'eau**, le Parc des Volcans d'Auvergne est situé dans une zone où le réseau hydrographique est le plus dense de France. Longtemps qualifié de « château d'eau de la France », l'image plus adaptée du Parc serait celle d'un parapluie puisqu'il y tombe beaucoup de précipitations, mais que l'eau est peu stockée.



La position géographique du Parc des Volcans d'Auvergne, première grande barrière climatique des influences atlantiques d'Ouest, est en effet stratégique car il est situé en amont des bassins Adour Garonne et Loire Bretagne. C'est là que naissent de nombreuses rivières remarquables, comme la **Dordogne**, affluent de la Garonne, ou la **Sioule** et l'**Alagnon** dont les eaux alimentent l'Allier, puis la Loire. Là encore, la responsabilité des acteurs de l'eau est importante.

Cette situation "amont" du territoire explique en partie sa forte densité de sources et de petits écoulements et justifie la forte responsabilité des acteurs locaux pour assurer aux territoires situés à l'aval une alimentation en eau suffisante et toujours de qualité.

Les principaux enjeux sont de conserver la qualité et la quantité de la ressource en eau selon le principe de la solidarité amont-aval, ainsi que de protéger et restaurer la qualité patrimoniale des lacs naturels, tout en pérennisant, des activités récréatives existantes.

LES LACS NATURELS

Le Parc compte de nombreux lacs naturels, dont près de **70 % des lacs naturels du bassin Loire-Bretagne** et une **trentaine d'origine glaciaire** (comme les lacs d'En-Bas de la Godivelle, la Landie...) ou volcanique. Certains sont issus de cratères comme en témoigne leur forme circulaire, pour le Gour de Tazenat, le Lac Pavin, le Lac d'en-haut de la Godivelle... ou créés par une coulée de lave barrant une rivière comme pour le Lac d'Aydat, ou le Lac Chambon.



Les lacs volcaniques du Parc des Volcans d'Auvergne sont des milieux naturels d'exception à l'échelle française et même européenne : on compte seulement quelques dizaines de lacs d'origine volcanique en Europe. Ceux du Parc des Volcans ont également la particularité d'être situés autour de 1000 m d'altitude et de présenter une qualité relativement préservée. La plupart abritent des herbiers aquatiques oligotrophes et une faune à préserver au niveau européen (sites Natura 2000).

Ces milieux demeurent cependant fragiles pour la qualité de leurs eaux et la présence d'une biodiversité exceptionnelle.

LA FAUNE ASSOCIEE

Grâce à leurs eaux fraîches et oxygénées, les cours d'eau et lacs du Parc accueillent des poissons exigeants comme les Salmonidés comme la Truite fario, le Chabot, l'Ombre commun et parfois même le Saumon atlantique.

Certains lacs, comme le Pavin, abritent l'**Ombre chevalier**. La qualité relativement préservée de ces milieux permet également la présence d'autres espèces patrimoniales rares et protégées comme la **Loutre d'Europe** ou l'**Ecrevisse à pieds blancs**.



UN VASTE RESEAU DE TOURBIERES ET DE MILIEUX HUMIDES

Les Volcans d'Auvergne sont parsemés de mares, de prairies et milieux humides : **178 espaces de tourbières, lacs ou complexes tourbeux dans le Parc des Volcans d'Auvergne**. Elles forment un réseau dense et généralement en bon état de conservation. Leur intérêt biologique et écologique est exceptionnel.



En particulier, 36 communes des plateaux du Cézallier et de l'Artense concentrent à elles-seules **240 tourbières** qui abritent de nombreuses espèces. Leur densité et, en grande majorité, leur bon état de conservation, permettent l'accueil des populations d'espèces noyaux, bastion au niveau national. Ces milieux jouent également un rôle important comme zone tampon vis-à-vis du circuit de l'eau.

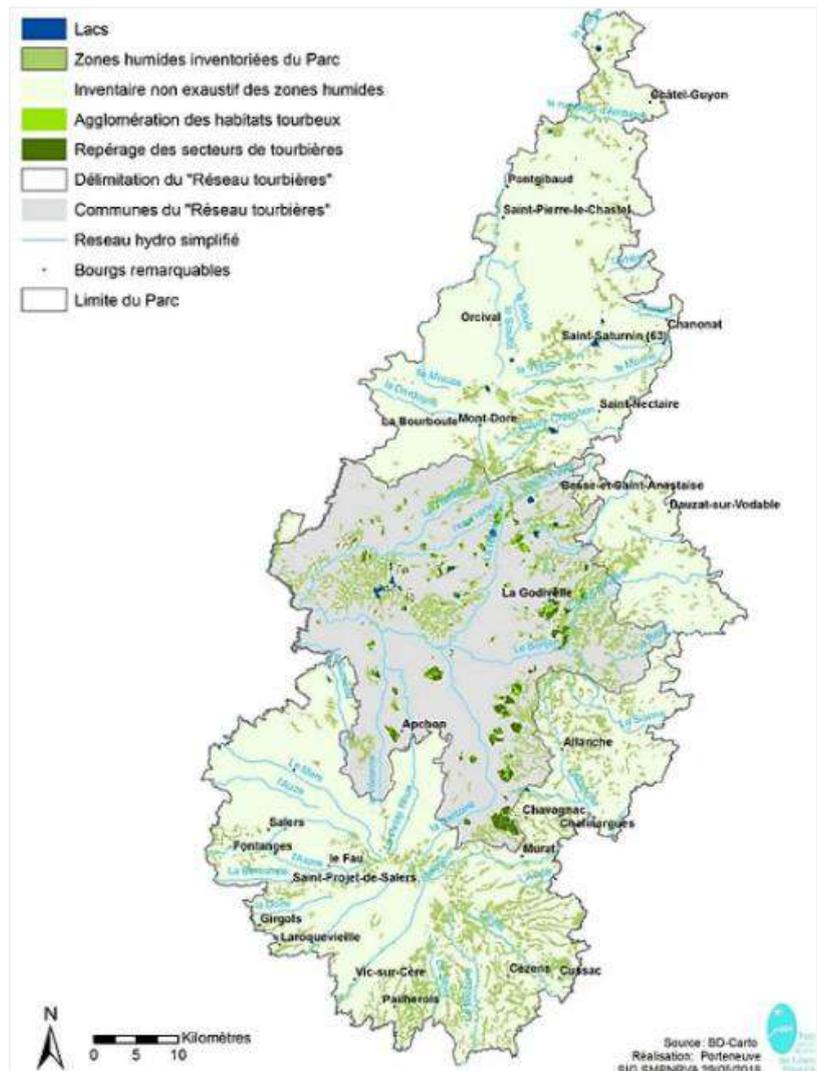
L'IMPACT DES USAGES DE L'EAU

Sur le territoire, l'eau constitue l'un des vecteurs de l'économie ; ses usages sont importants et impactent qualitativement et quantitativement la ressource.

- > les **pratiques agricoles** actuelles en matière d'élevage ont un impact indéniable sur les milieux aquatiques du territoire. On observe ainsi des capacités de stockage trop faibles des effluents qui entraînent des épandages fréquents. La production laitière et fromagère importante accentue le problème en augmentant la quantité d'effluents par dilution du lisier avec les eaux blanches (eaux de lavages des salles de traites) et rejet de lactosérum dans le milieu naturel ou dans les fosses à lisier... Riches en phosphore, ces rejets participent à l'accélération du phénomène d'eutrophisation des lacs et des cours d'eau du territoire.

Pour contrecarrer ces situations, des contrats de rivières et de lacs ont été mis en place. Des équipements sont également proposés par l'intermédiaire du Syndicat mixte du Parc pour éviter l'abreuvement du bétail sur des zones sensibles. Par contre, lorsqu'elle reste extensive, la gestion agricole dominée par le pâturage permet de maintenir l'intérêt écologique des milieux ouverts autour des cours d'eau.

- > Des **pollutions domestiques voire industrielles** (assainissement), parfois aggravées par les fréquentations touristiques (Cère, Haute Dordogne, Véronne...) peuvent être constatées.
- > Les **microcentrales hydroélectriques**, nombreuses sur certains bassins, affectent les régimes morphologiques et hydrobiologiques de cours d'eau : Haute Dordogne, Rhue aval, Petite Rhue, Tarentaine, Goul, Alagnon...
- > Enfin, les **faibles débits à l'étiage** (prélèvements en eau trop importants et sécheresse) augmentent la sensibilité aux pollutions et affectent la qualité de cours d'eau (Authre, Jordanne...).



Ressource en eau milieux aquatiques & humides

LES POLITIQUES DE L'EAU

→ à favoriser et mettre en cohérence à l'échelle du territoire et des enjeux de la ressource



périmètres de SAGE (existants ou futurs)
contribuer à l'élaboration et/ou à leur mise en œuvre (rapport p 87)

LA RESSOURCE EN EAU, LES LACS, LES MILIEUX AQUATIQUES & HUMIDES

→ gérer durablement et maîtriser les usages



impluviums et secteurs souffrant de problèmes bactériologiques de l'eau potable
protéger et/ou restaurer la qualité et la quantité de la ressource en eau (rapport p 89 & 126)



lacs d'intérêt patrimonial remarquable et leur bassin versant
assurer une gestion durable (rapport p 88, 126 & 158)



stations de ski et stations de montagne
inciter à mettre en œuvre une gestion durable de l'eau notamment au regard de la production de neige artificielle et en lien avec le réchauffement climatique (rapport p 87, p 140 & 141)



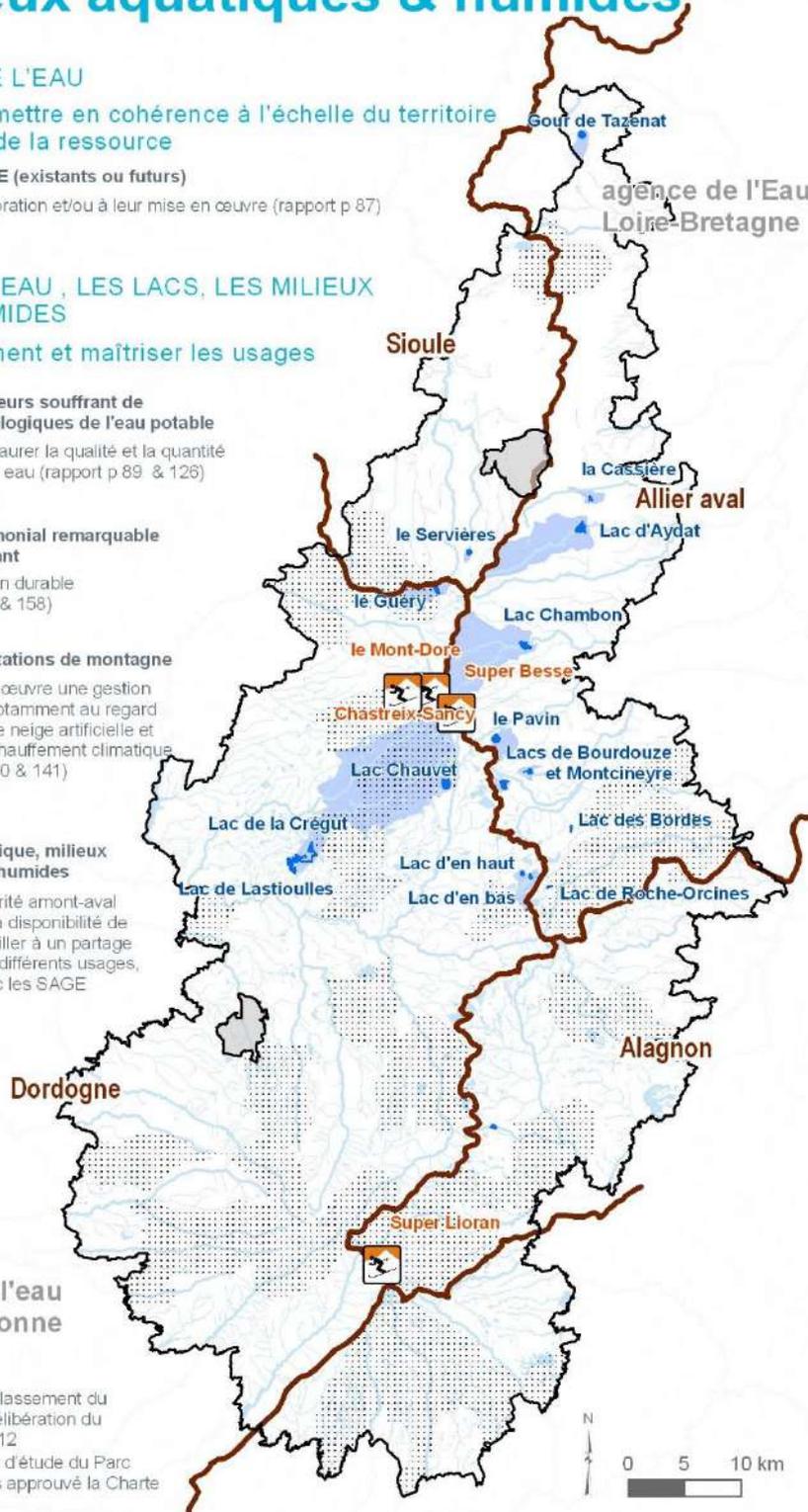
réseau hydrographique, milieux aquatiques, zones humides
assurer une solidarité amont-aval pour la qualité et la disponibilité de la ressource, et veiller à un partage équilibré entre les différents usages, en cohérence avec les SAGE (rapport p 87)



périmètre proposé au classement du Parc 2013>2025 par délibération du 17-18-19 décembre 2012



commune du périmètre d'étude du Parc 2013>2025 n'ayant pas approuvé la Charte



5.1.5- UN AIR ET UN CIEL PLUTOT DE QUALITE

La présence considérable dans le territoire de prairies naturelles et de pelouses d'altitude (60% du Parc), de forêts (1/3 du Parc) et de tourbières (240 dans le territoire candidat à la reconnaissance Ramsar) confère au Parc des Volcans d'Auvergne un rôle multiple :

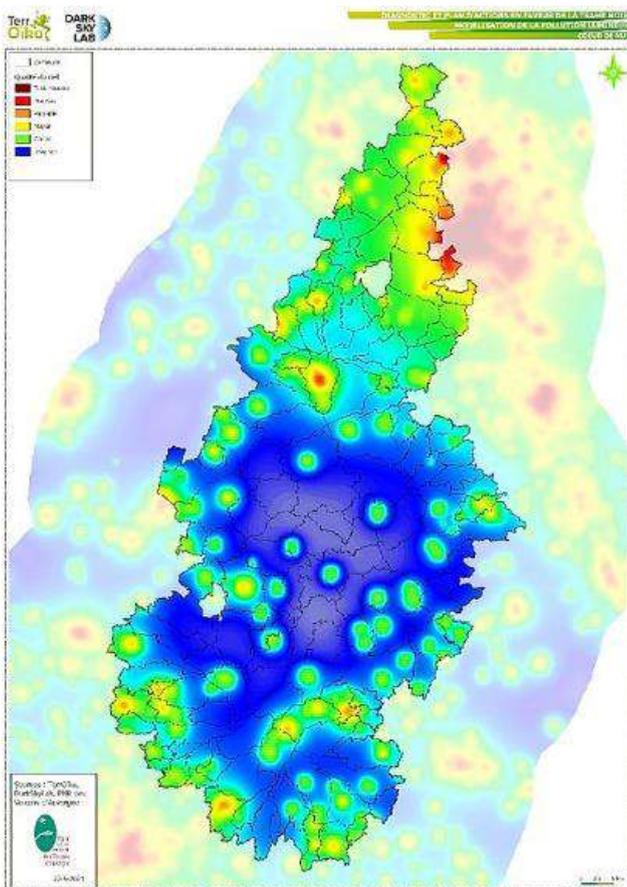
- > **captation du gaz carbonique** – enjeu important avec la progression du changement climatique –
- > **conservation de zones plus fraîches** que les zones urbanisées situées en périphérie
- > **préservation de la qualité du ciel nocturne et de l'air** sur de larges parties du Parc.



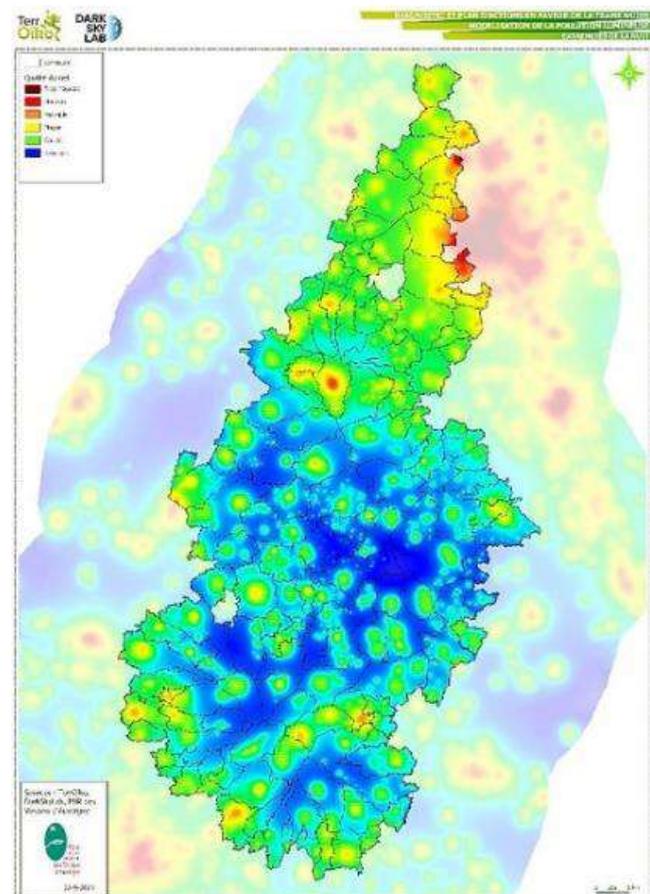
Cette caractéristique représente un réel atout pour l'environnement et la qualité de vie des habitants.

Les principales zones de pollution lumineuse se situent le long des vallées et grands axes de circulation, près des stations touristiques et en bordure de l'agglomération clermontoise.

Pollution lumineuse mesurée aux extrémités de la nuit



Pollution lumineuse mesurée au cœur de la nuit



5.1.6- UN PATRIMOINE CULTUREL VIVANT

L'attractivité du Parc repose également sur ses composantes culturelles nourries par

- > **l'Histoire** : les Volcans d'Auvergne disposent en effet de nombreux édifices bâtis et de villages authentiques et variés qui illustrent parfaitement le « patrimoine auvergnat » et valorisent la pierre volcanique extraite, taillée et parfois émaillée. Le patrimoine culturel compte également des richesses immatérielles transmises et enrichies au fil du temps par les générations successives (langue locale, contes et légendes, recettes culinaires, savoir-faire...).
- > **des activités socioéconomiques qui forgent les spécificités du territoire**. Comptant aujourd'hui environ 90 000 habitants, l'agriculture et l'accueil touristique constituent des secteurs d'activités qui fournissent la plupart des emplois et valorisent des sites et ressources propres du territoire.

5.1.7 - LE PATRIMOINE BÂTI ANCIEN BIEN ANCRE

En se déplaçant dans le Parc des Volcans d'Auvergne, on retrouve un patrimoine bâti varié et de grande qualité :

- > près de 1000 sites archéologiques recensés, ainsi que des tras et troglodytes, ...
- > des édifices représentant l'art roman (fin du 10^e et début du 11^e siècles), caractéristiques de l'Auvergne
- > de nombreux châteaux, dont le château fort de Murol ou le château de Val construit au 15^e siècle
- > en altitude, à distance de l'habitat permanent, des burons qui représentent un héritage culturel majeur
- > au-dessous de 1200 m, de nombreux villages, dont beaucoup constituent des lieux de visite reconnus, comme « Tournemire » et « Salers » - bourgs à l'architecture remarquable, classés « Plus beaux villages de France », -ou encore Murat, Menet et Besse-et-Saint-Anastaise, des cités médiévales et renaissances, toutes trois classées « Petite Cité de Caractère » ces dernières années.

Aujourd'hui encore, le paysage est ponctué d'habitats à l'architecture traditionnelle, ainsi que des éléments du patrimoine vernaculaire riche, témoins de la vie économique et sociale passée : croix, fours, lavoirs, fontaines, abreuvoirs...



5.1.8- L'IMPORTANCE DE L'ACTIVITÉ AGRICOLE

La spécialisation dans l'**élevage** et la **transformation fromagère** permettent des productions de qualité tout en contribuant à la préservation des paysages et de la biodiversité du territoire.

Les prairies permanentes représentent 95% de la surface agricole utile du territoire. Profitant d'un sol volcanique riche, elles fournissent naturellement un herbage à forte biodiversité qui contribue à la qualité organoleptique des produits (fromages, viandes...). De mi-mai à début novembre, les bêtes pâturent sur les estives, au-delà de 900 m d'altitude du territoire. Indispensables à la lisibilité des formes volcaniques dans le paysage, le pâturage limite l'érosion des sols grâce à leur tapis herbeux.

Pour cette activité, des éleveurs du territoire sauvegardent et valorisent économiquement des **racés rustiques locales** :

- > vaches Salers et Ferrandaïse
- > brebis Rava et Bizet
- > chèvre du Massif Central
- > Cheval Auvergnat.

Parfaitement adaptées au climat et au relief du territoire, ces races contribuent à sa vitalité.



En plus des productions Bio, de nombreuses productions spécifiques du Parc sont qualifiées, témoignant

ainsi de pratiques durables et d'ancrages au territoire : les **5 AOP fromagères** (Bleu d'Auvergne, Cantal, Fourme d'Ambert, Saint-Nectaire, Salers), ainsi que des labels rouge pour les bœufs fermiers de race Salers et Aubrac.

Enfin, défendant d'une longue et riche histoire, les savoir-faire agricoles du territoire participent toujours à l'identité du Parc :

- > des produits reconnus (fromages, salaison, eaux minérales, gentiane...)
- > des pratiques de l'élevage avec montée dans les estives, transformation et production fermières
- > une production complémentaire de seigle, de sarrasin, de lentilles, de chanvre et de petits fruits.

5.1.9- LA VALORISATION DES SPECIFICITES DU PARC AU MOYEN DE L'ECOTOURISME

Comme en témoigne l'étude de notoriété menée par la Région Auvergne Rhône-Alpes en 2021, le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne constitue une zone française importante en matière de fréquentation touristique, notamment estivale et la première carte de visite de l'Auvergne. Attractive sur le plan national et international, la **destination « Volcans d'Auvergne »** attire en effet chaque année de nombreux visiteurs.

Le tourisme représente le secteur économique le plus porteur sur le territoire avec de nombreux atouts :



- > une offre exceptionnelle et originale autour de grands espaces de nature et paysages uniques en Europe, de sites à forte notoriété et d'équipements touristiques majeurs, des patrimoines appréciés
- > une position géographique centrale en France, une bonne desserte autoroutière Nord-Sud et Est-Ouest
- > l'adéquation avec les nouveaux modes de vacances, basés sur des congés plus courts, la recherche d'authenticité et la pratique d'activités de pleine nature et de loisirs sportifs.

L'accueil touristique et l'essor des loisirs de nature sont devenus des enjeux importants dans le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, d'autant que s'agissant d'un territoire reconnu et préservé pour ses richesses patrimoniales, **l'écotourisme** est devenu un enjeu majeur et rencontre son public : de plus en plus de personnes cherchent à pratiquer des activités ou à voyager de manière plus responsable en choisissant des structures touristiques et offres de loisirs engagées dans la préservation des milieux naturels.

Il s'agit de redonner du sens au voyage en mettant en avant une autre forme de tourisme qui place l'homme, habitant ou visiteur, au centre d'un développement respectueux de l'environnement et de l'histoire des lieux, qui favorise la rencontre avec ce territoire exceptionnel.

Activités et espaces agricoles

PRODUITS LOCAUX AUTHENTIQUES ET GENERATEURS DE VALEUR AJOUTEE LOCALE

→ à développer

 prairies (qu'elles soient à plus ou moins de 900m d'altitude)

valoriser l'herbe (rapport p 126 & 127)



raças domestiques locales

les promouvoir en matière d'élevage au plan patrimonial et économique (rapport p 125 & 127)



cœur des zones d'Appellation d'Origine Protégée (AOP)

Cantal, Salers, Saint-Nectaire, Bleu d'Auvergne, Fourme d'Ambert

promouvoir les savoirs-faire associés (rapport p 125)

maîtriser la gestion et la valorisation agronomique et énergétique

des effluents d'élevage et fromagers (rapport p 126)

agriculture biologique

accompagner et promouvoir les filières (rapport p 125 & 128) :



fruits et maraîchage (couronne clermontoise)



production de lait (planèze de St Flour, Cézallier et plateaux laitiers de la région de Rochefort-Montagne)

PRESERVATION / ENRICHISSEMENT DES RESSOURCES LOCALES

→ à poursuivre et développer



prairies au dessus de 900m d'alt.

redynamiser les filières pastorales afin de les valoriser économiquement et de conforter la richesse biologique des prairies (rapport p 126 & p 127)



espaces en friche

mettre en œuvre des pratiques pastorales (sylvopastoralisme, débroussaillage) pour les reconquérir (rapport p 127)



bassins versants des lacs d'intérêt patrimonial remarquable, impluviums et périmètres de captage

préserver la qualité des eaux sur ces espaces (rapport p 126)

FONCIER AGRICOLE

→ à préserver



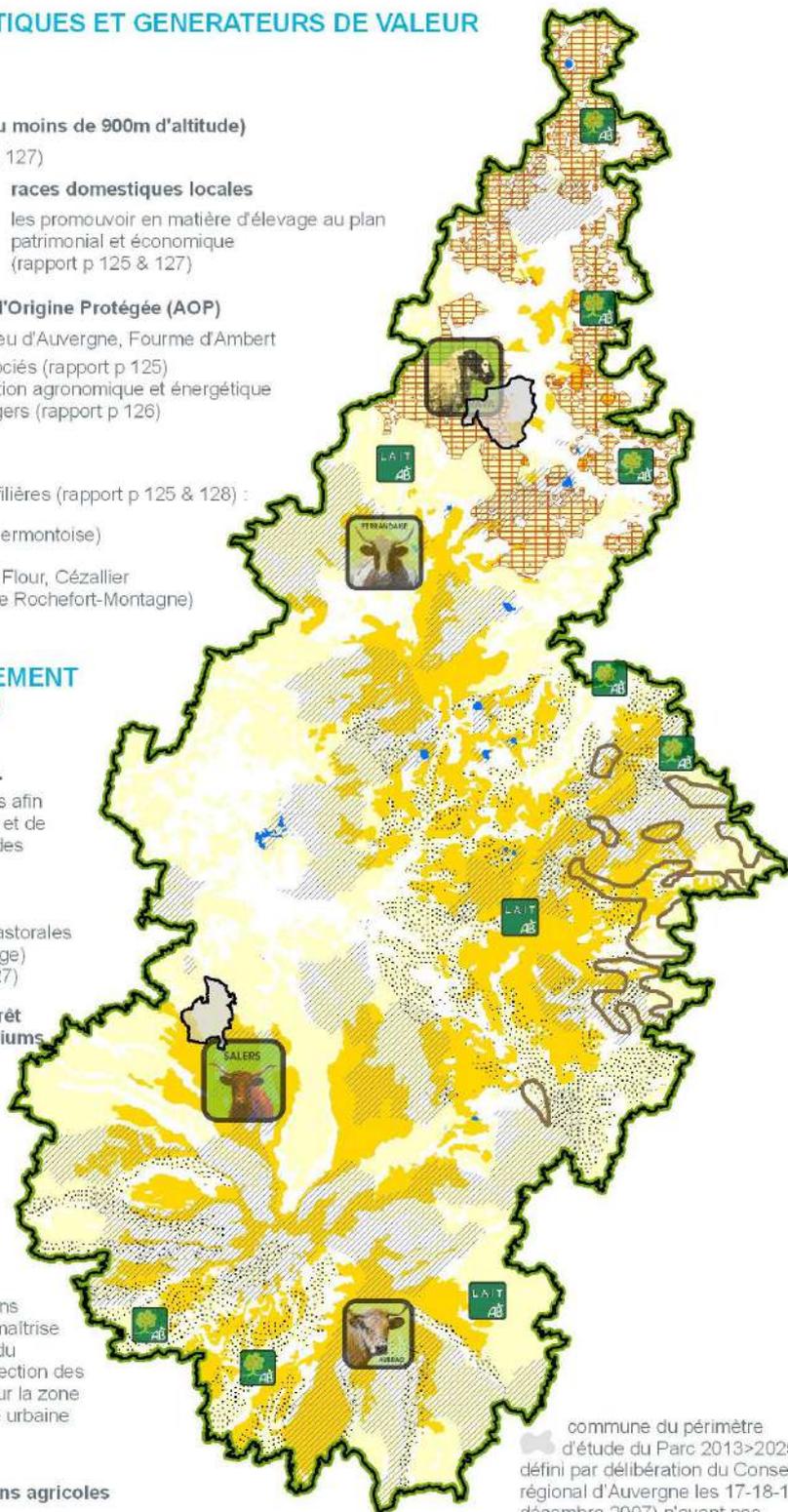
foncier agricole sous pression urbaine

prévoir de façon systématique dans les documents d'urbanisme une maîtrise et une consommation économe du foncier agricole, ainsi qu'une protection des sièges d'exploitation – cf. focus sur la zone péri-clermontoise de forte densité urbaine (rapport p 113 & 133)



surfaces de base des exploitations agricoles

maîtriser leur mutation en parcelles d'estives (rapport p 133)



 commune du périmètre d'étude du Parc 2013>2025 défini par délibération du Conseil régional d'Auvergne les 17-18-19 décembre 2007) n'ayant pas approuvé la Charte

 prairies à moins de 900m d'alt.

Tourisme

TOURISME DURABLE ET IDENTITAIRE DES PATRIMOINES DU PNRVA

→ à développer

espace à vocation de tourisme diffus, de nature et de découverte
à conforter () et à structurer dans le Cézallier et l'Artense au regard des richesses patrimoniales à valoriser, tout en engageant les prestataires touristiques et les collectivités dans l'application des principes de la Charte Européenne du Tourisme Durable des espaces protégés (rapport p 139, p 142 & 149)

espace volcanique
valoriser la thématique « volcans » au sein des offres touristiques (rapport p 142, p 143 & 149)

stations de montagne, stations de ski (domaines alpin et nordique)
s'inscrire dans les engagements de la "Charte nationale en faveur du développement durable dans les stations de montagne" ou équivalent, engager des démarches qualitatives dans l'amélioration de l'existant et des projets concernant le fonctionnement général, l'aménagement des domaines skiables et la production de neige artificielle (rapport p 140 & 141)

parc européen du volcanisme Vulcania
prévoir que l'essentiel des constructions soit enterré, intégrer au paysage les bâtiments annexes, sensibiliser les touristes au respect de l'environnement, des propriétés et des usages des sites voisins de l'équipement (rapport p 141)

PROMOTION TOURISME → adapter les messages

sites naturels et/ou équipements touristiques fortement fréquentés (dont Vulcania)
diffuser la fréquentation touristique (rapport p 143)

équipements d'information touristique gérés par le SMPNRVA

Offices du tourisme et Syndicats d'initiative
mettre en évidence la diversité de lieux à visiter pas forcément tous renommés et des offres de découverte singulières du territoire (rapport p 143)

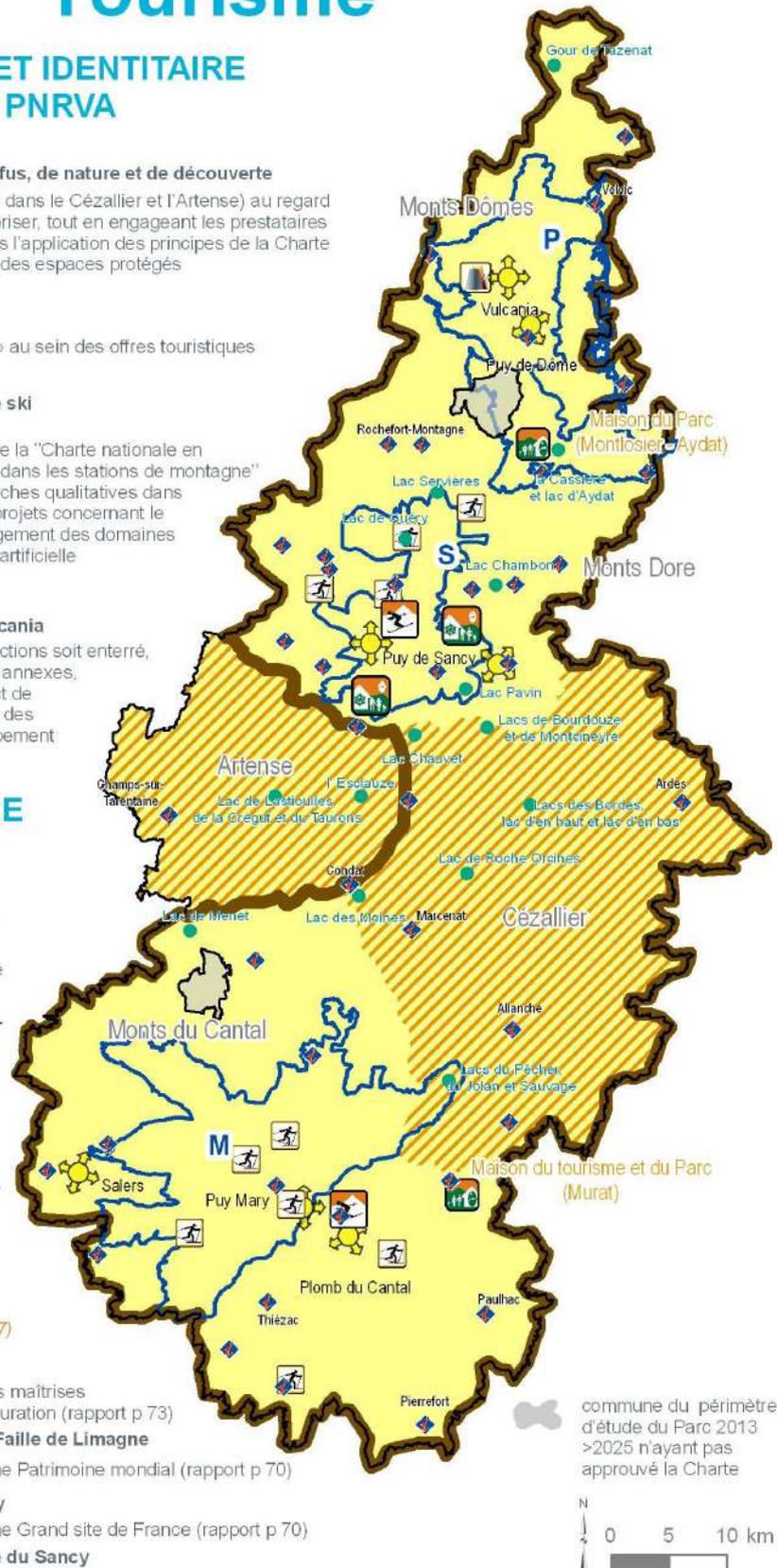
rapport des projets relatifs de maîtrise de la fréquentation touristique (mesure « grands espaces » 211 - carte p 77)

sites paysagers remarquables
favoriser l'émergence de nouvelles maîtrises d'ouvrage pour leur gestion / restauration (rapport p 73)

P ensemble de la Chaîne des Puys Faille de Limagne
solliciter sa reconnaissance comme Patrimoine mondial (rapport p 70)

M ensemble volcanique du Puy Mary
solliciter sa reconnaissance comme Grand site de France (rapport p 70)

S espace à forte valeur patrimoniale du Sancy
poursuivre une gestion durable des ressources compatible avec les activités économiques (notamment touristiques), à l'aide des outils existants : Natura 2000, Réserves naturelles Nationales... (rapport p 70)



commune du périmètre d'étude du Parc 2013 >2025 n'ayant pas approuvé la Charte

5.2- Des intégrations de Communes envisagées à la marge

Le périmètre d'étude compte 15 Communes pressenties pour leur intégration en 2028 au Parc ; elles comprennent au total **29 ZNIEFF de type 1** (dont 9 nouvelles vis-à-vis du territoire actuellement classé), **2 sites classés** et **1096 taxons à statut**.

Parmi ces Communes, **Nébouzat (63)** et **Valette (15)** sont situées au cœur du Parc. N'ayant pas connu de modifications majeures depuis la fin de leur appartenance au Parc de 1977 à 2012, elles présentent des caractéristiques qui répondent toujours aux critères du reclassement du Parc. Les paragraphes suivants focalisent donc la présentation des secteurs composés des 13 autres Communes situées à la marge.

5.2.1 - LA ROCHE-BLANCHE, LE CREST, SAINT-AMANT-TALLENDE (63)

PATRIMOINE GEOLOGIQUE ET GEOMORPHOLOGIQUE

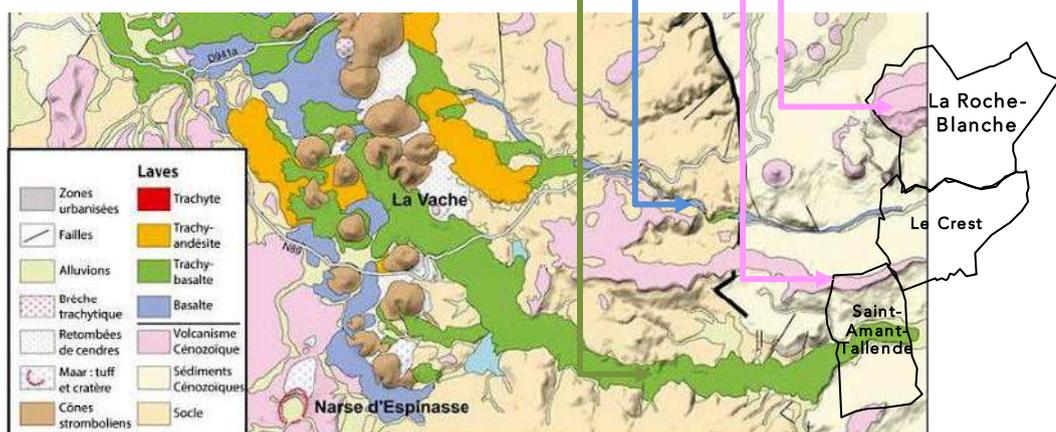
Ce secteur est issu de **l'intense activité volcanique de la Chaîne des puys et la faille de Limagne**. La géologie remarquable qui en résulte s'observe principalement avec :

- > la présence de deux plateaux volcaniques anciens qui résultent de **coulées importantes** et d'**inversion de reliefs** par érosion différentielle :
 - o le **plateau de Gergovie** (La Roche-Blanche) s'est formé par empilement de 2 coulées basaltiques ponctuées d'intrusions basaltiques à pépérites dont un gisement est particulièrement visible au Puy Mardoux (versant Est du plateau)
 - o la **Montagne de la Serre** (Le Crest et Saint-Amant-Tallende) qui constitue une coulée volcanique longue de plus de 7 km, issue du Puy de la Vigeral. Sa formation postérieure à l'effondrement de la faille de Limagne conforte la compréhension de la chronologie des événements : rupture et effondrement, remplissage du fossé effondré par les sédiments, éruption de la Montagne de la Serre, puis soulèvement et érosion.

- > Des **vallées modelées par des coulées volcaniques** provenant du plateau des Dômes : la coulée de lave ayant formé la Montagne de la Serre est en effet encadrée par deux coulées plus récentes :
 - o au Nord, la **vallée de l'Auzon** (La Roche-Blanche), limitée par le Plateau de Gergovie au Nord et la Montagne de la Serre au Sud
 - o au Sud, la **vallée de la Veyre** (Saint-Amant-Tallende), dite « Cheire d'Aydat », limitée par le plateau de la Serre au Nord et le puy de Peyronère au Sud.



Montagne de la Serre Vallée de l'Auzon
Vallée de la Veyre



PATRIMOINE PAYSAGER

Situé à l'articulation entre la chaîne volcanique et la faille de Limagne, l'ensemble formé par ces trois Communes fait partie de la **famille des paysages dite « Coteaux et pays coupés »**. Son paysage est fortement marqué par son histoire géologique et ses reliefs massifs qui dominent les vallées et la plaine de la Limagne. Sont identifiables et repérables à plusieurs dizaines de kilomètres, tels des signaux :

- > **le plateau de Gergovie** (site inscrit, à La Roche-Blanche) se détache particulièrement dans le paysage avec ses pentes abruptes et son sommet plat ; il constitue l'une des « signatures » des paysages de l'Auvergne, mais aussi un site particulier à valeur de reconnaissance sociale, de niveau national. Il constitue un belvédère unique sur les Volcans d'Auvergne, la Limagne des Buttes et le bassin de Clermont-Ferrand.

Ses coteaux, ainsi que ceux du Puy Mardoux, ont un passé viticole qui a laissé une empreinte dans le paysage ; le parcellaire est encore occupé par de petites cultures en mosaïque (vergers, jardins, vignes, petits champs et prés) ou de friches suite à leur abandon, ainsi que de petites zones boisées plus ponctuelles.

Plus au Sud, la butte calcaire surplombant le bourg de la Roche-Blanche et l'affleurement calcaire de sa façade Sud s'imposent également comme des éléments clés dans les perceptions paysagères de La Roche-Blanche.

L'architecture du secteur mêle maisons vigneronnes, petites maisons de bourg, maisons bourgeoises. Des extensions pavillonnaires créent de nouvelles silhouettes en périphérie des bourgs et sur les coteaux.



- > **la Montagne de la Serre** (Le Crest et Saint-Amant-Tallende), est également un élément original et marquant du paysage, que l'on perçoit surtout depuis des points de vue lointains. Le plateau de la Serre et le sommet de la butte du Crest (occupé par l'ancien fort) offrent des vues panoramiques et lointaines.

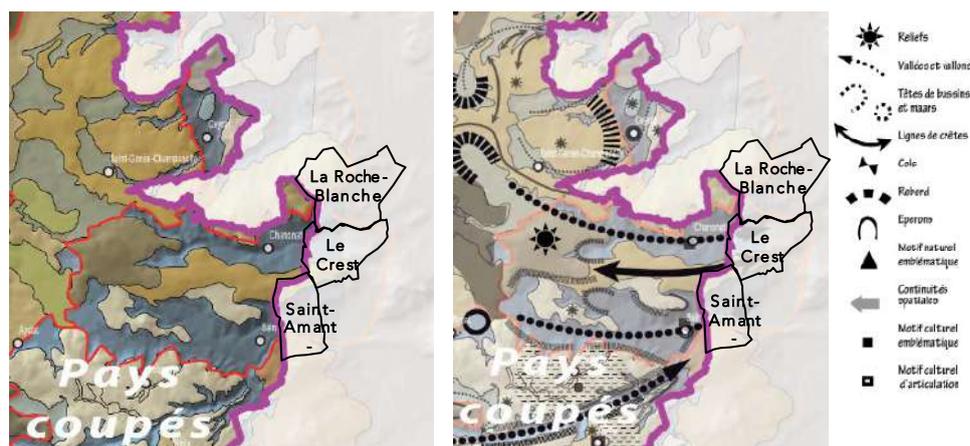
Le vieux bourg du Crest s'est construit sur la pointe Est du plateau. Sa silhouette et certains éléments architecturaux (comme la Tour de l'Horloge) constituent des signaux visuels forts depuis les voies d'accès (notamment depuis l'A75) et les reliefs environnants.



La vallée de l'Auzon (La Roche-Blanche) et la vallée de la Veyre (Saint-Amant-Tallende, en continuité des structures paysagères de Saint-Saturnin), constituent, quant à elles, à la fois des coupures et des entités à part. Comme le précise le schéma paysager du Parc, elles fonctionnent dans le paysage comme des **espaces de mise en scène des structures avoisinantes et d'articulation**.

Afin de conserver les rôles « d'espaces de faire-valoir » (des espaces ouverts permettant les vues lointaines), l'enjeu est de ne pas étaler l'urbanisation de manière indifférenciée et déséquilibrée sur l'une ou l'autre des structures (vallon // reliefs), permettant de rendre lisibles la forme et la silhouette des bourgs.

Cartes des structures (à gauche) et des motifs du paysage (à droite), extraites du Schéma paysager du Parc des Volcans d'Auvergne

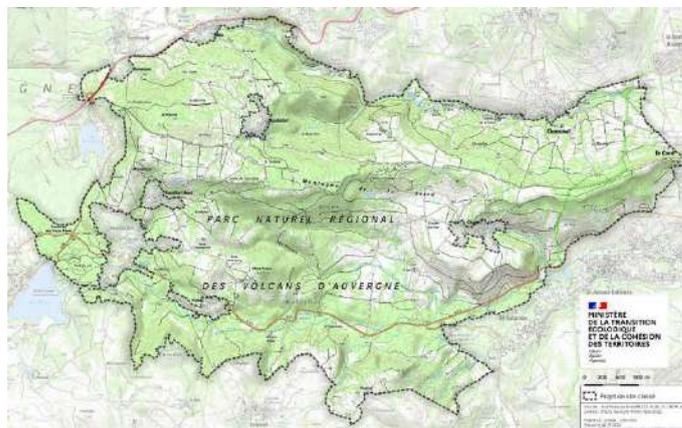


En termes de reconnaissances et/ou de protection :

- > **la Montagne de la Serre** (Le Crest et Saint-Amant-Tallende) fait partie du Bien «**Haut-lieu tectonique Chaîne des Puys - faille de Limagne** » inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO : avec son relief inversé, elle témoigne d'un phénomène majeur qui a accompagné la rupture du continent. Ces Communes participent déjà aux démarches animées par l'équipe mutualisée de gestion et de préservation du Bien (dont l'élaboration d'un Schéma partagé de gestion de la Montagne de la Serre).



- > « **la Montagne de la Serre et les coulées adjacentes de la Veyre et de l'Auzon** » pourraient faire l'objet prochainement d'un projet de classement au titre du critère scientifique ; en novembre 2023, la commission départementale de la Nature, des Paysages et des Sites du Puy-de-Dôme a émis un avis favorable à l'unanimité à ce projet dont l'objectif est de protéger les spécificités géologiques patrimoniales exceptionnelles de ces espaces. Le périmètre classé serait d'environ 3 900 ha et concernerait 7 Communes dont Le Crest et Saint-Amant-Tallende.



Vue 3D de la Montagne de La Serre



Le territoire bénéficie également de **plusieurs protections au titre des sites** (sites classés ou inscrits loi de 1930), ainsi que d'autres espaces protégés (abords de monuments historiques ou sites patrimoniaux remarquables).

PATRIMOINE CULTUREL

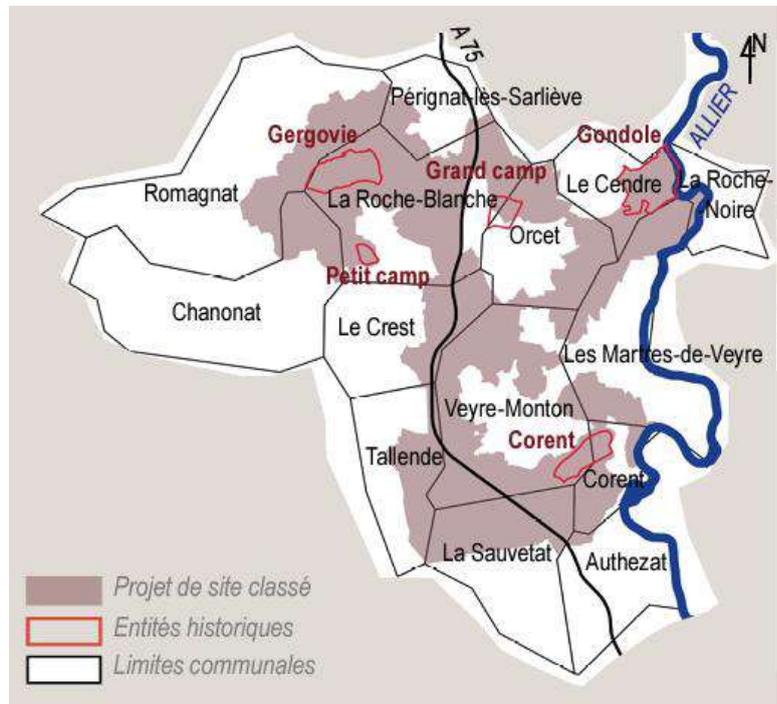
- > **La Roche-Blanche** comporte notamment 3 grands sites archéologiques liés à la Guerre des Gaules :
 - o l'oppidum de Gergovie ; au 1^{er} siècle avant JC, le plateau de Gergovie était une vaste place forte qui réunissait habitat, fonctions défensives, politiques, économiques et religieuses. Elle connut l'unique défaite de Jules César durant la Guerre des Gaules, ce qui assure sa renommée jusqu'à présent. Le site compte 8 parcelles inscrites aux monuments historiques depuis 2013.
 - o le Grand Camp de César
 - o le Petit Camp de César.



En 2022, le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires a signé le classement du site de la bataille de Gergovie, des oppida arvernes de Corent, Gergovie et Gondole et des camps de César, qui concernent notamment les Communes de La Roche-Blanche et du Crest.

Accueillant le public pour faire découvrir ce site de renommée, l'objectif à termes est d'obtenir le label Grand Site de France – projet porté par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département du Puy-de-Dôme et Mond'Arverne communauté.

L'enjeu est de reconnaître sa valeur comme patrimoine historique et pittoresque et de concilier la fréquentation des visiteurs, la gestion du site et sa valorisation.



La Roche-Blanche, c'est également un ancien village fortifié. Des vestiges des enceintes subsistent, évoqués par le nom des rues : rue des petits murs, rue sous les murs. Malgré quelques transformations, le bourg de La Roche-Blanche a conservé l'aspect qu'il avait au milieu du 15^e siècle.

Sur le flanc de la butte calcaire surmontant le bourg de la Roche-Blanche, une vingtaine de grottes (habitat troglodytiques) sont réparties dans la moitié inférieure avec localement trois niveaux superposés selon une même verticale.



- > **Au Crest**, des fouilles archéologiques ont permis d'indiquer que le site était habité au néolithique final, soit 5 000 ans avant notre ère.

Dès la première moitié du 11^e siècle et jusque dans les années 1700, Le Crest était une place forte ceinte de trois puissants remparts successifs. On observe toujours les restes d'un ancien château fort (inscrit partiellement comme Monument Historique) et des Maisons solaires caractéristiques de l'architecte local. Le Crest compte d'autres Monuments Historiques.

- > Cité médiévale, s'inscrivant dans la continuité de Saint-Saturnin, **Saint-Amant-Tallende** conserve trois châteaux, s'agissant aujourd'hui de bâtisses privées fortement remaniées :

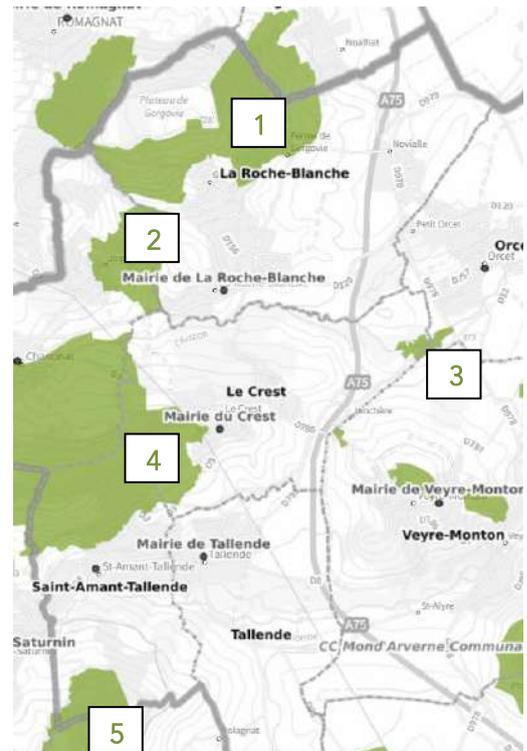
- o le château de la Barge (ou Tour Boyer) du 15^e siècle, une maison forte massive formée par de hautes murailles
- o le château de la Tour Fondue qui fut notamment la demeure du peintre de l'école de Murol, Victor Charreton
- o le château de Murol en Saint-Amant, édifice du 8^e siècle ; son allure emprunte au style gothique et au romantisme des éléments architecturaux qui en font aujourd'hui l'un des châteaux les plus atypiques de la région.



Les trois bourgs comptent la présence de maisons vigneronnes facteur d'identité locale (passé viticole), de fermettes du 19^e siècle (qui combinaient polyculture et élevage), ainsi que des maisons de maître datant des 17^e et 19^e siècles, aux matériaux nobles.

> Des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique ZNIEFF :

1. la ZNIEFF de type 1 « Versants du plateau de Gergovie » à La Roche-Blanche : exposée au Sud, elle est relativement escarpée par endroits. Les versants, anciennement pâturés, portent des gazons ou pelouses thermophiles particulièrement intéressants. L'intérêt botanique est très fort de par les espèces de pelouses calcaires sèches et pas moins de sept espèces sont protégées. Parmi les oiseaux, on note la présence du Faucon crécerelle (espèce à surveiller), et l'utilisation du coteau comme terrain de chasse pour le Circaète Jean-le-Blanc. Les papillons comptent une espèce de la liste rouge régionale liée aux coteaux et gorges thermophiles, l'Azuré de la Chevrette, et une espèce en limite d'aire, l'Hespérie de la Mauve. Le coteau de Gergovie présente un intérêt majeur parmi les autres coteaux thermophiles de Limagne. L'entretien extensif des pelouses est nécessaire pour conserver la valeur biologique du site.



A noter : le plateau de Gergovie est inscrit au titre du code de l'environnement.

2. la ZNIEFF de type 1 « Puy de Jussat » à La Roche-Blanche, constituée d'un coteau calcaire marquant le paysage au-dessus du village de Jussat, avec la présence en quantité de stromatolithes
3. la ZNIEFF de type 1 « Roselière du Crest » (de la Vernède) au Crest, constituée d'une zone humide en bordure de l'Auzon. Dans cette phragmitaie sèche située dans un ancien verger, la diversité animale y reste très forte.
4. la ZNIEFF de type 1 et ZICO « Montagne de la Serre » au Crest et à Saint-Amant-Tallende, qui possède un intérêt ornithologique majeur : le plateau constitue un site de nidification d'oiseaux de plaine comme le Busard cendré et le Bruant ortolan, en association avec les deux espèces de milans. Les espèces de milieux plus ou moins ouverts secs et chauds y présentent de bonnes densités. Sa mosaïque de milieux présente un grand intérêt pour les oiseaux nicheurs : Circaète Jean-le-Blanc (liste rouge régionale), Caille des blés, Chouette chevêche et Torcol fourmilier (en déclin), Engoulevent d'Europe et Faucon crécerelle (à surveiller). Quelques affleurements rocheux en limite du plateau hébergent quant à eux le Grand-duc d'Europe (liste rouge régionale). Mais la renommée ornithologique de la Montagne de la Serre provient des remarquables observations des migrations postnuptiales, La Serre constituant une véritable barrière topographique. Plus de 100 000 oiseaux sont observés chaque année, dont parmi les plus prestigieux, 100 à 1000 grues cendrées et Plus de 5 000 rapaces, dont le Balbuzard pêcheur, l'Aigle botté et la Faucon émerillon. Le site fait l'objet d'accueil et d'animations grand-public.

Le site de la Montagne de la Serre, promontoire naturel sur la plaine de la Limagne, constitue un poste d'observation privilégié pour les oiseaux migrateurs de passage dans ce couloir. Plus de 175 espèces différentes ont été observées, totalisant en moyenne plus de 300 000 individus migrateurs par an : Pigeon ramier 120 000/an (site important pour cette espèce), Pigeon colombin 400/an, Milan noir 1700/an, Milan royal 1600/an, Pinson des arbres 60 000/an, Alouette des champs 8 000/an, Pipit farlouse 4000/an...

Enjeux avifaune nicheuse : Busard cendré, Bruant ortolan, Milan royal et Milan noir, Circaète Jean-le-Blanc, Caille des blés, Chouette chevêche et Torcol fourmilier, Engoulevent d'Europe, Faucon crécerelle, Grand-duc d'Europe.

Enjeux pelouses sèches

Flore : nombreuses orchidées et plantes méridionales

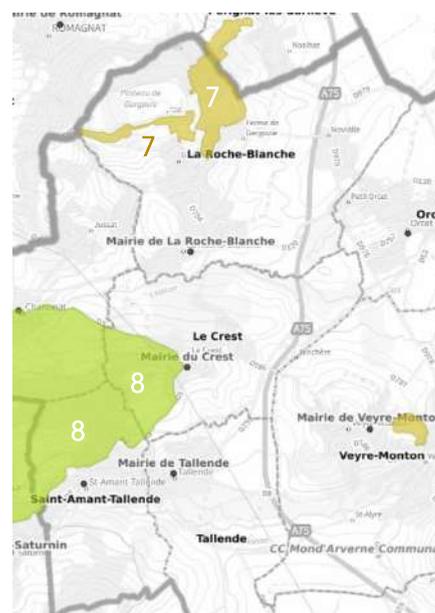
Papillons : Azuré de la Chevrette, Hespérie de la Mauve

Enjeu géologique : stromatolithes (Puy de Jussat).

5. **la ZNIEFF de type 1 de Marand à Saint-Amant-Tallende**, comprenant également des éléments de forêts anciennes identifiés avec l'étude IPAMAC
6. la ZNIEFF de type 2 « Coteaux de Limagne occidentale » qui couvre l'ensemble du secteur ; ce large site comporte une grande variété de milieux naturels favorables à la présence de nombreuses espèces rares et/ou protégées, notamment :
 - des milieux humides en bordure de rivière (mégaphorbiaies, prairies humides, prairies de fauche, aulnaies, saulaies des formations boisées thermophiles sur les pentes), des pelouses (pelouses sèches, prairies thermophiles...)
 - sur les rebords de plateaux et les plateaux, un très important cortège de plantes « méridionales » (Astragale de Montpellier, Chèvrefeuille d'Etrurie, Liseron de Biscaye... et même des cactus, acclimatés depuis des siècles ; certaines plantes y ont leurs seules localités du Massif Central
 - une avifaune riche et variée.

> **Des sites Natura 2000 :**

7. **le site Natura 2000 (directive Habitats) : « Vallées et coteaux xérothermiques des Couzes et Limagnes »** qui concerne à La Roche-Blanche. Le site regroupe une mosaïque de quarante secteurs disjoints dont l'un d'entre eux est situé à l'Ouest de la Commune, sur les versants Est et Sud du plateau de Gergovie. Ces coteaux calcaires abritent une grande diversité de pelouses sèches et de milieux rocheux favorables à la présence de nombreuses espèces d'orchidées. L'aridité au Puy Mardoux a permis notamment l'installation de pelouses sèches et de plantes méridionales
8. **le site Natura 2000 (directive Oiseaux) « Pays des Couzes »** qui concerne Le Crest et Saint-Amant-Tallende, dont le **portage et l'animation devraient être confiés au Syndicat mixte du Parc à compter de 2024**. Il s'agit de l'un des sites les plus intéressants en Auvergne et en France pour la conservation des rapaces forestiers et rupestres. La densité et la diversité de ce groupe sont remarquables.



Sont présents Faucon pèlerin, Hibou Grand-Duc d'Europe, Aigle botté, Circaète Jean-Le-Blanc, Bondrée apivore, Milan noir. La population de Milan royal compte également parmi les plus importantes de la région Auvergne. Les deux espèces de busards (Busard cendré et Busard Saint-Martin) nichent dans les landes et les cultures, le Saint-Martin est également hivernant dans ce site.

> **Des continuités écologiques :**

A **La Roche-Blanche**, en limite communale Sud de la vallée de l'Auzon trace un corridor aquatique et végétal en opposition avec le plateau de Gergovie. La gestion de ses eaux est prise en charge par Clermont Auvergne Métropole, le Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon.

Au **Crest**, la trame verte est prégnante et éclatée: boisements du plateau de la Serre, ripisylve, arboriculture, friches, haies et alignement d'arbres, arbres isolés... La trame bleue sur la Commune est limitée au linéaire du ruisseau de l'Auzon et à la petite zone humide de la Vernède (un site naturel atypique en Limagne, géré par le Conservatoire d'Espaces Naturels Auvergne).

A **Saint-Amant-Tallende**, le patrimoine naturel est essentiellement marqué par la présence de la Montagne de la Serre où l'on observe la migration des oiseaux. A la suite d'un plan de gestion 2007-2013, le site fait l'objet actuellement de la préparation d'un Schéma de gestion partagée encadrée par l'Equipe Mutualisée de Gestion du Bien Unesco.

PROJETS

> Chaîne des Puys - faille de Limagne Patrimoine mondial de l'Unesco.

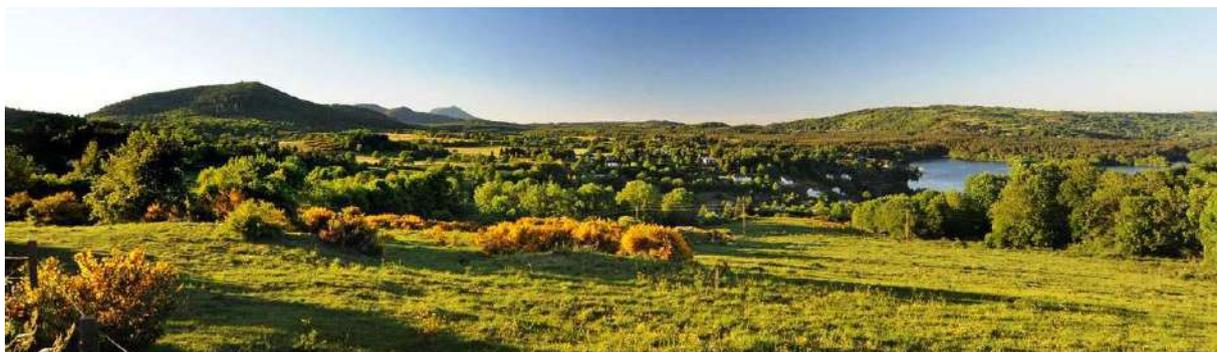
Parmi les Communes du Bien Unesco situées en dehors du Parc, Bromont-Lamothe, Chamalières disposent de très peu de surfaces du patrimoine mondial. Royat, Durtol et Romagnat ne sont quant à elles concernées par le Bien que par des parties forestières, pentues et sommitales de leurs territoires (faille), ces Communes sont par ailleurs très urbaines et constituent une large partie de l'agglomération clermontoise vers laquelle elles sont connectées en termes de liens et de projets.

Au Sud-Est du Bien, dans la continuité de Saint-Saturnin, Chanonat... situées à la limite actuelle du Parc, les Communes de **Saint-Amant-Tallende** et de **Le Crest** sont particulièrement concernées par la présence de la Montagne de la Serre qui représente un point important de la Valeur Universelle Exceptionnelle du Bien : située au Sud-Est de la Chaîne des Puys, longue de 10 km et culminant à 1 000 m d'altitude, **la Montagne de la Serre** fait partie intégrante du Bien inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco aux côtés de la Chaîne des Puys et de la faille de la Limagne.

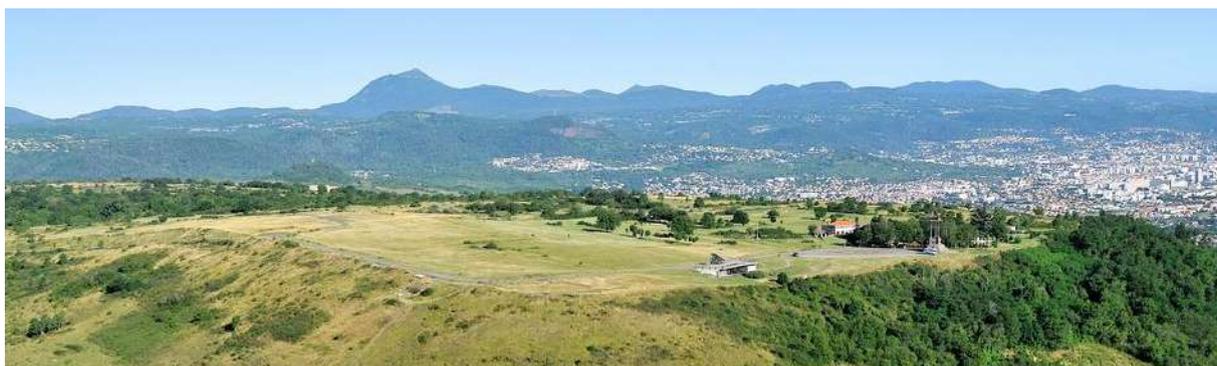
Avec le **Plateau de Gergovie** (également volcanique et situé un peu plus au Nord, sur la Commune de La Roche-blanche), ces deux sites illustrent un phénomène géologique terrestre original qu'est le relief inversé marqué aujourd'hui. Cette curiosité constitue un réel intérêt pédagogique et culturel à faire connaître aux habitants et visiteurs. Au-delà, la Montagne de la Serre est remarquable dans le sens où sa formation complexe est représentative des grands phénomènes géologiques terrestres qui façonnent la planète Terre : grands mouvements de sédimentation, cassures continentales, soulèvement de la croûte terrestre, volcanisme et érosion.

Un itinéraire de randonnée relie les deux sites : <https://www.decathlon-outdoor.com/fr-fr/explore/france/plateau-de-gergovie-plateau-de-la-serre-668414f76bddf>

Aujourd'hui, le site se présente sous la forme d'un plateau qui comporte des espaces cultivés ou laissés en friches (vestiges d'anciennes cultures en terrasse), de zones boisées sur ses flancs et de pelouses, mais également une variété de milieux naturels intéressante et un couloir de migration des oiseaux.



Plateau de la Montagne de la Serre



Plateau de Gergovie et vue sur la Chaîne des Puys

La Montagne de la Serre et le Plateau de Gergovie forment des promontoires et donc des sites majeurs pour l'observation des oiseaux et des vues exceptionnels sur la Chaîne des Puys, la plaine de la Limagne, le Livradois-Forez...

o **Dynamiques locales.**

L'inscription du Bien au patrimoine mondial de l'Unesco en 2018 s'est accompagnée de l'adoption d'un plan de gestion, soit un programme d'actions impliquant une fondation d'entreprises locales ayant décidé de s'investir dans la préservation et la valorisation de ce territoire d'exception. Ce plan vise à :

- o préserver l'intégrité et la lisibilité des édifices géologiques et des paysages et agir sur les activités qui les façonnent
- o accueillir, gérer le tourisme, la fréquentation et concilier les usages
- o partager, accroître et transférer les connaissances scientifiques et locales, au service d'une gestion concertée du site.

Pour sa mise en œuvre, dans un cadre contractuel et avec l'appui financier de la Région Auvergne Rhône-Alpes et de Clermont Auvergne Métropole, le Département du Puy-de-Dôme et le Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne ont renforcé leur partenariat en créant en 2020 une équipe mutualisée de gestion et de préservation basée au siège du Syndicat mixte du Parc.

Parmi les actions menées, il s'agit d'accompagner et de sensibiliser les élus des Communes et des Communautés de Communes du site inscrit pour intégrer au mieux les enjeux paysagers et environnementaux dans leur politique d'aménagement et leurs documents d'urbanisme. Pour ce faire, l'équipe mutualisée apporte divers services :

- o conseil, expertise auprès des collectivités et porteurs de projets en matière d'urbanisme opérationnel, ainsi que de planification (SCOT, PLUi, PLH, PLU, AVAP...)
- o suivi des politiques de planification sur le territoire
- o émission d'avis émis du Syndicat mixte du Parc, dans le cadre des cas-par-cas de la DREAL, ainsi que de son rôle de Personne publique associée
- o co-animation avec les services de l'État, d'un groupe de travail urbanisme / paysage Chaîne des Puys - faille de Limagne.

Par ailleurs, un plan de paysage et une charte architecturale et paysagère ont été élaborés sous l'égide de l'équipe mutualisée, en associant les acteurs locaux.

L'inscription du Bien Unesco (et l'intégration de la Montagne de la Serre et du Plateau de Gergovie au périmètre d'étude de la révision de charte) visent en particulier la protection des trois coulées marquées par :

- o la vallée de l'Auzon (La Roche-Blanche) limitant le Plateau de Gergovie au Nord et la Montagne de la Serre au Sud
- o la vallée de la Veyre (Saint-Amant-Tallende) limitant le Plateau de la Serre au Nord et le puy de Peyronère au Sud.



En savoir plus :

> <https://www.agir.parcdesvolcans.fr/chaine-des-puys-faille-de-limagne>

> <https://www.chainedespuys-failedelimagne.com/candidature-3/lunesco-et-le-patrimoine-mondial-2>

> <https://parlons-paysage.puy-de-dome.fr/accueil.html>

- > **Plateau de Gergovie** : site emblématique très apprécié du public pour son intérêt historique, comme point de vue exceptionnel et lieu de balades et randonnées, le plateau de Gergovie est concerné par un projet de valorisation culturelle et touristique actuellement mené par la Région Auvergne Rhône-Alpes, le Département du Puy-de-Dôme, Mond'Auverne Communauté. L'objectif est de transformer les sites arvernes en un grand centre muséographique et historique de la civilisation gauloise, pour en faire un site de référence labellisé « Grand site de France ».

- > En proposant d'intégrer le plateau de Gergovie dans le Parc (Commune de La Roche-blanche), le président du Syndicat mixte du Parc (également président du Département du Puy-de-Dôme) ambitionne de favoriser une mise en synergie des démarches (conciliation des usages, pastoralisme, maîtrise de la fréquentation, sensibilisation...) menées et à développer sur les grands sites actuels et futurs (la Chaîne des Puys - faille de Limagne, le projet Gergovie, le projet Sancy et éventuellement le Puy-Mary).

- > **Valorisation de la Montagne de La Serre :**

A l'inverse du Plateau de Gergovie, la Montagne de la Serre est peu connue. Dynamisées par la gestion du Bien Unesco, les Communes de Saint-Amant-Tallende et de Le Crest souhaitent promouvoir le site et s'investissent dans le projet de conforter le pastoralisme et l'activité agricole et sylvicole sur ce site, avec le développement de circuits courts et l'accompagnement des agriculteurs et forestiers pour conforter l'activité et promouvoir les bonnes pratiques.

Il s'agit en effet de développer un vrai programme dédié à la Montagne de la Serre permettant de favoriser une forêt résiliente face au changement climatique, de limiter la couverture forestière totale qui estompe le relief et pour cela, de favoriser l'agriculture et maintenir un maillage d'éléments tels que murets, épierrements, terrasses.

La Commune de Saint-Amant-Tallende, en particulier, a créé la première « association foncière agricole autorisée » de France pour développer une production d'amandes et d'œufs, lutter contre les risques d'incendie et mettre en valeur le paysage.

Ce projet à enjeux multiples a émergé à la suite de réunions, auxquelles assistait Florence Lhermet, adjointe au maire de Saint-Amant-Tallende au développement durable :

- réunions du Projet alimentaire territorial du Grand Clermont et du Parc Livradois-Forez,
- réunions portant sur l'extension du classement « Grand site de France » du puy de Dôme à la Chaîne des Puys - faille de Limagne, et donc à la Montagne de la Serre, dans la perspective
- réunions sur le projet d'inscription de la Chaîne des Puys - faille de Limagne au Patrimoine mondial : .

Ces réflexions ont amené à envisager des dynamiques s'inscrivant dans l'histoire de Saint-Amant-Tallende, une ancienne terre de maraîchage, d'arboriculture et de viticulture.

En savoir plus : <https://www.tikographie.fr/2024/02/23/un-outil-inedit-des-amandiers-et-des-poules-pour-valoriser-la-montagne-de-la-serre/>

A noter, comme le rappelle Florence Lhermet :

« La Montagne de la Serre est le petit élément qui a permis le classement Unesco, après deux tentatives retoquées ». Cette colline de forme longitudinale a en effet une configuration écologique unique au monde. Il s'agit d'une ancienne coulée de lave – les fameux reliefs inversés qui caractérisent aussi Gergovie, les côtes de Clermont, ou Châteauguay – mais celle-ci a la particularité de traverser en continu deux terrains très différents : le socle granitique en amont de la faille de Limagne et la plaine sédimentaire en aval.

D'où l'intérêt de l'inclure, malgré l'éloignement, dans le périmètre du Grand Site de France, et dans les projets de préservation du paysage.

Saint-Amant-Tallende n'englobe qu'une petite part de la montagne en question – avec six autres – mais c'est une des faces les plus intéressantes pour des cultures maraîchères ou fruitières : le versant sud, côté sédimentaire. »

5.2.2 - SAINT-DIÉRY (63)

PATRIMOINE GEOLOGIQUE ET GEOMORPHOLOGIQUE

Le territoire communal de Saint Diéry est marqué par le volcanisme : des **coulées de lave basaltiques** sont présentes sur les deux tiers Nord de la Commune et la crête rocheuse étroite où se situe Creste.

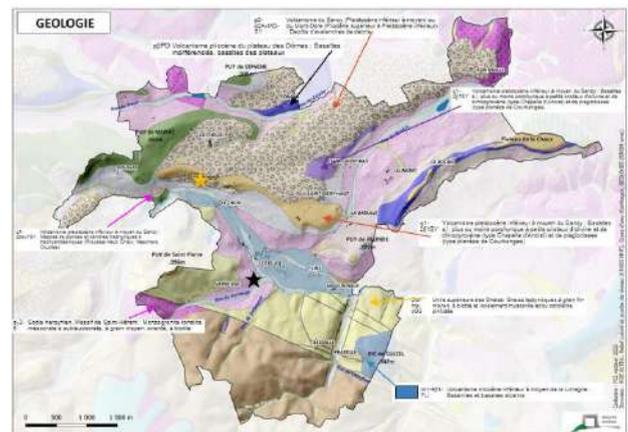
On observe également à Cotteuges « **La Cheminée des Fées** », une imposante colonne verticale de terre argileuse taillée par l'érosion et surmontée d'une énorme pierre. Il s'agit d'un exemple très visuel d'une inversion de relief : produite lors d'une éruption volcanique, une masse de magma a été projetée dans les airs avant de retomber sur un sol argileux. L'érosion a peu à peu déblayé l'argile, laissant intact l'imposant bloc de basalte qui coiffe aujourd'hui encore cette colonne.



La source du Pont de la Chèvre est une source d'eau ferrugineuse. Saint Diéry a profité de ses eaux minérales réputées depuis 1872 pour développer une usine d'embouteillage d'eau (eau de Saint-Diéry) qui fonctionne depuis 1990. L'eau de Saint Diéry est une eau minérale naturelle gazeuse riche en minéraux et surtout en magnésium.

PATRIMOINE PAYSAGER

Saint-Diéry appartient à la famille de paysages des « **Coteaux et pays coupés** », soit à l'articulation entre le plateau situé en amont et la plaine à l'aval. Cette situation lui confère une richesse et une identité paysagère particulière, largement déterminées par la géologie. L'étagement de la végétation, l'occupation des sols et les effets de versant, de pente et d'orientation, créent des ambiances variées.



Cartes des structures (à gauche) et des motifs du paysage (à droite), extraites du Schéma paysager du Parc des Volcans d'Auvergne

Le paysage s'organise autour de 4 entités paysagères :

- > les vallées (activité agricole et résidentiel)
- > les versants/coteaux (boisements et pailhats)
- > les plateaux basaltiques (prairies)
- > les reliefs (boisements) qui encadrent le territoire communal à la manière d'un cirque. Les points les plus hauts au Sud avoisinent les 1000 m d'altitude ; les hauteurs escarpées de Creste offrent quant à eux des vues panoramiques sur les paysages de Saint-Diéry (au premier plan) et sur les massifs plus lointains (massif du Sancy).

Plusieurs édifices volcaniques « signaux » marquent la porte d'entrée dans les volcans : Puy de Coste Aider, Pic de Saint Pierre, Pic de Cluzel.

PATRIMOINE CULTUREL

La Commune dispose de deux monuments historiques classés et inscrits :

- > le **château de Cotteuges** : un édifice du 8^e siècle disposant de 4 tours rondes à l'origine, modifié au 15^e, 18^e et 19^e siècles
- > le **château médiéval de Saint-Diéry**, composé d'une chapelle (style Roman auvergnat) du 11^e siècle, modifié au 14^e et 18^e siècles.

Le village de Saint-Diéry révèle également, au détour de nombreux hameaux, plusieurs églises, chapelles, fours à pain, fontaines, abreuvoirs, lavoirs, calvaires.



PATRIMOINE NATUREL

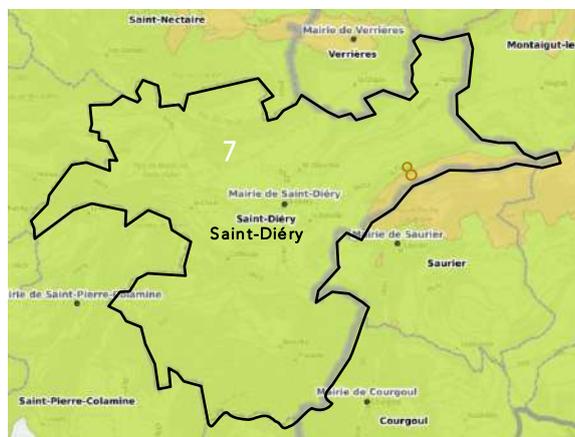
De nombreux sites inventoriant des espaces naturels remarquables sont présents sur Saint-Diéry :

> Des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique

1. la ZNIEFF de type 1 « Pont du Rivalet »
 2. la ZNIEFF de type 1 « Zone humide et étangs de Saint-Diéry bas »
 3. la ZNIEFF de type 1 « Gorges de Saurier à Saint-Floret »
 4. la ZNIEFF de type 1 « Sources du moulin neuf »
 5. la ZNIEFF de type 1 « Couze de Valbeleix et vallon de Pradelle »
 6. la ZNIEFF de type 1 « Vallon de Verneuge et Sarbagnat »
- o la ZNIEFF de type 2 « Pays Coupés » (qui couvre l'intégralité de la Commune).

> des sites Natura 2000 :

7. le site Natura 2000 (directive Oiseaux) « Pays des Couzes », sur l'ensemble de la Commune, dont le portage et l'animation devraient être confiés au Syndicat mixte du Parc à compter de 2024
8. le site Natura 2000 (directive Habitats) « Vallées et coteaux xérothermiques des Couzes et des Limagnes ».



Natura 2000 (directive Habitats)
Natura 2000 (directive Oiseaux)

Ces réservoirs écologiques à préserver (emprises des sites Natura 2000, ZNIEFF...) sont encadrés par des zones caractérisés par une faible urbanisation et la prédominance de boisements et de prairies naturelles.

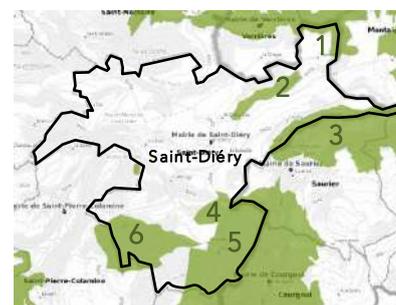
La Commune abrite en particulier plusieurs couples de Hibou Grand-Duc, ainsi qu'une station d'Azuré de la croisette.

Les espaces agricoles et forestiers forment la trame verte du territoire.

Le territoire de Saint-Diéry s'inscrit sur 2 bassins versants :

- > la partie Nord rattachée au bassin versant de la Couze Chambon et ses affluents
- > la partie Sud rattachée au bassin versant de la Couze Pavin (qui prend sa source au cœur du Massif du Sancy) et ses affluents.

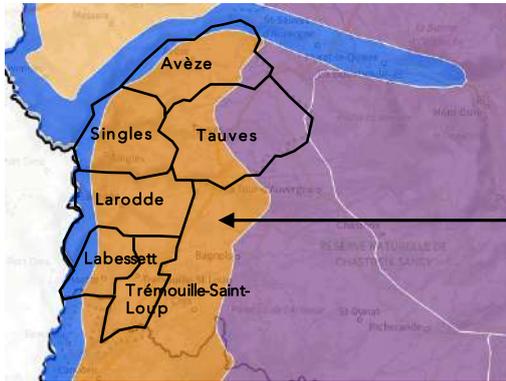
Le réseau hydrographique de la Commune constitue à la fois des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques bénéficiant à l'avifaune et à la faune aquatique locale. Ainsi, la Couze Pavin est identifiée comme un cours d'eau à remettre en bon état et les autres ruisseaux présents sur la Commune forment la trame bleue du territoire.



5.2.3- AVEZE, TAUVES, SINGLES, LARODDE, LABESSETTE, TREMOUILLE-SAINT-LOUP (63)

PATRIMOINES GEOLOGIQUE ET GEOMORPHOLOGIQUE

Bordé par le bassin de la Dordogne, l'ensemble de ces Communes forme une entité qui permettrait d'inclure dans le Parc en totalité l'entité géomorphologique (et paysagère) de l'Artense.



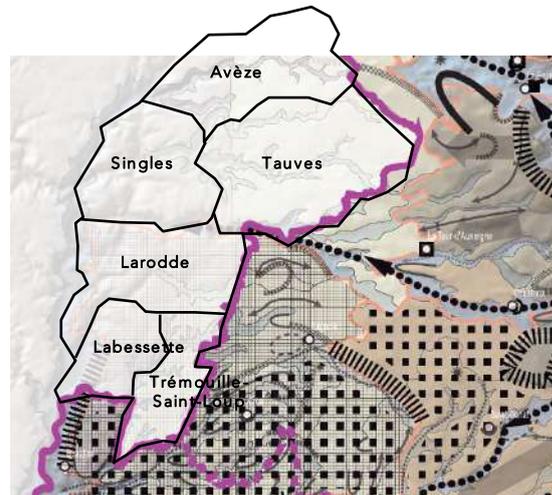
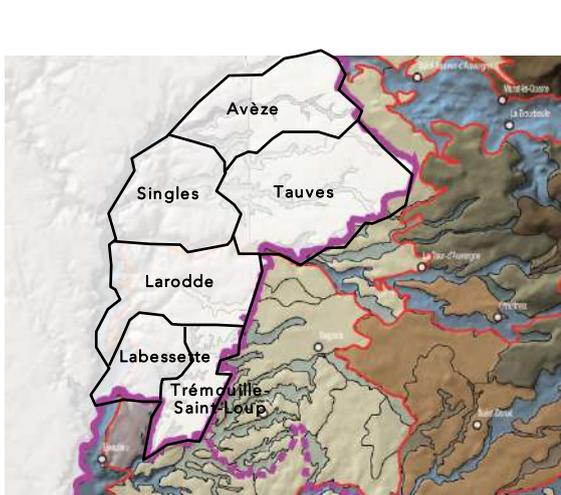
Le secteur est concerné par l'extrémité d'une coulée volcanique.

PATRIMOINE PAYSAGER

Correspondant à la famille de paysage « coteaux et pays coupés », ce secteur comprend des « Pays coupés d'Artense, de Sumène et de Xaintrie ».

Cette dénomination de « pays coupés » tient du fait de la présence forte de rivières et de leurs gorges selon un axe Est-ouest (affluents de la Dordogne).

Encaissées et boisées, ces vallées qui entaillent les plateaux ont conservé un aspect sauvage qui contraste avec les paysages agricoles des plateaux depuis lesquels les vues sur la vallée de la Dordogne d'un côté et les massifs montagneux du Cantal et du Sancy de l'autre sont remarquables.



- ☀ Reliefs
- ⤴ Vallées et vallons
- ⦿ Têtes de busins et mairs
- ⤴ Lignes de crêtes
- ⬄ Cole
- ⬄ Fâberd
- ⬄ Eperons
- ⬄ Motif naturel emblématique
- ⬄ Continuités spatiales
- ⬄ Motif culturel emblématique
- ⬄ Motif culturel d'articulation

Cartes des structures (à gauche) et des motifs du paysage (à droite), extraits du Schéma paysager du Parc des Volcans d'Auvergne

PATRIMOINE CULTUREL

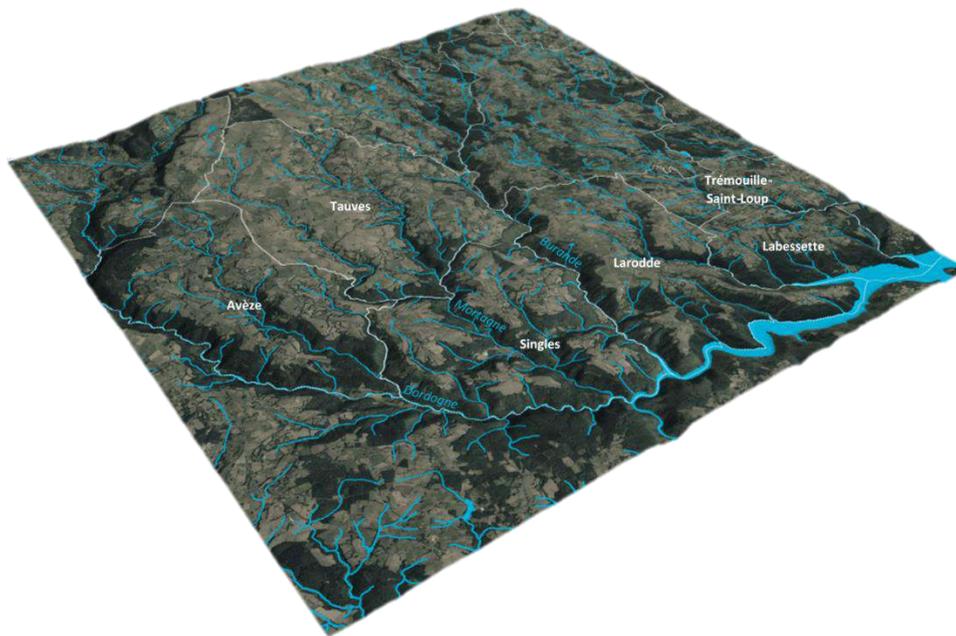
Les villages ont conservé leur caractère rural forgé par les habitants au fil du temps. L'architecture des bâtiments traditionnels contribue en particulier à l'identité du territoire : des toits sont souvent très pentus, des matériaux de couverture souvent prélevés sur place ou à proximité qui contribuent à les fondre dans les paysages... Le secteur dispose également de **plusieurs éléments remarquables** du patrimoine culturel, comme par exemples :

- > à Tauves, le Menhir de Méjanesse dit « Pierre des Quatre Curés » datant du Néolithique et, par ailleurs, des manifestations culturelles animées (le salon des métiers d'art, le festival du terroir, le festival Mille Sources et Dordogne, le festival de théâtre des Laquais de Tauves)
- > à Labessette, une croix gothique en lave du XV^e siècle (monument classé)
- > à Larodde, de multiples petits patrimoines bâtis (Lavoir, fours à pain, fontaines et croix...) qui rappellent les traditions locales.



Sur les anciennes estives de la moyenne montagne, on remarque encore de nombreux vestiges (tras, burons...).

Vue 3D :



PATRIMOINE NATUREL

Cet ensemble fait partie de du bassin de la Dordogne, classé comme **réserve mondiale de biosphère par l'UNESCO** ; la Dordogne abrite des espèces faunistiques et floristiques rares et protégées. La diversité ornithologique du site est parfois spectaculaire.

Ce secteur se caractérise en effet par une grande importance écologique dans la mesure où les cours d'eau relativement préservés de l'activité humaine (par des gorges profondes, forestières et à l'abri des regards), facilitent les déplacements de la faune de la vallée de la Dordogne aux massifs du Cantal, du Sancy et du Cézallier, comme cela a été observé pour la loutre d'Europe.

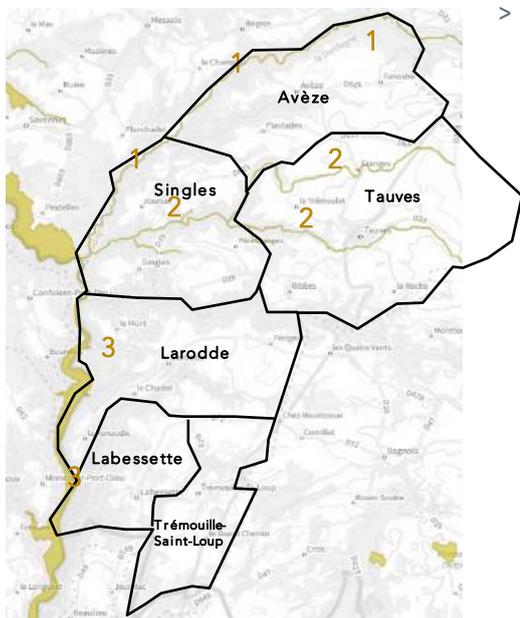
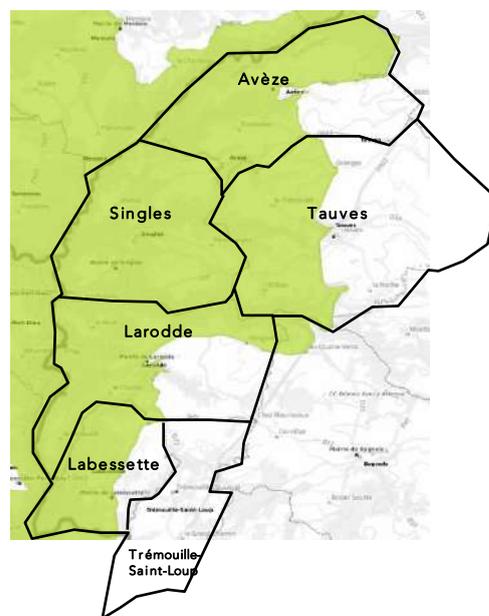


> A Avèze, Singles, Tauves, Larodde, est présente l'importante ZNIEFF de type 1 « Gorges d'Avèze » qui abrite une multitude d'espèces floristiques et diverses espèces animales remarquables telles que :

- la Truite commune (*Salmo trutta*), le Chabot (*Cottus gobio*)
- des mammifères comme la Loutre d'Europe (*Lutra lutra*), le Chat forestier (*Felis sylvestris sylvestris*), la Genette Commune (*Genetta genetta*), le Putois d'Europe (*Mustela putorius*)
- des oiseaux tels que le Cincle plongeur (*Cinclus cinclus*) et deux rapaces : le Circaète Jean-le-Blanc (*Circaetus gallicus*) et l'Aigle botté (*Hieraaetus pennatus*).
- On peut citer également le Petit rhinolophe, une espèce de chauve-souris (*Rhinolophus hipposideros*) qui apprécie la proximité de l'eau. D'autres espèces de chiroptères sont présentes sur le site, notamment en forêt et dans les milieux ouverts (bocage).



> Par ailleurs, le vaste site Natura 2000 (directive Oiseaux) « Gorges de la Dordogne » qui concerne les Communes suivantes : Avèze, Tauves, Singles, Larodde, Labessette.



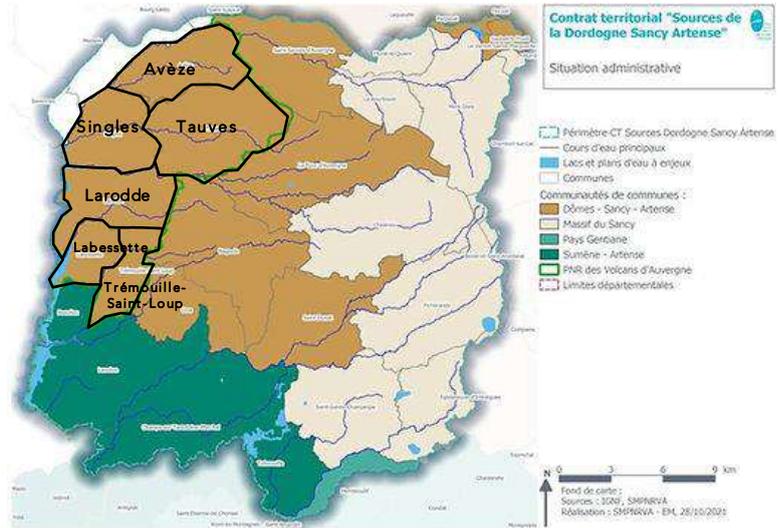
> des sites Natura 2000 importants sont présents à Avèze, Sigles et Tauves :

1. le site Natura 2000 (directive Habitats) « Lacs et rivières à Loutres »*
2. le site Natura 2000 (directive Habitats) « Rivières à écrevisses à pattes blanches »*
3. le site Natura 2000 (directive Habitats) « Vallée de la Dordogne sur l'ensemble de son cours et affluents »

* dont le portage et l'animation devraient être confiés au Syndicat mixte du Parc à compter de 2024

- > Ces Communes faisaient partie du **Contrat territorial « Sources de la Dordogne Artense »** animé par le Syndicat mixte du Parc (dont les études ont pu montrer notamment l'intérêt de certains sites de ces Communes pour des Lépidoptères patrimoniaux) et font partie de la ZNIEFF de type 2 « Gorges de la Dordogne et affluents ».

Dans ce cadre, ont pu être menées des actions à l'amont de la Dordogne, ainsi qu'au niveau de la retenue de Bort-les-Orgues. Cette démarche témoigne de l'intérêt d'œuvrer de manière continue le long de ce cours d'eau pour en assurer la préservation.



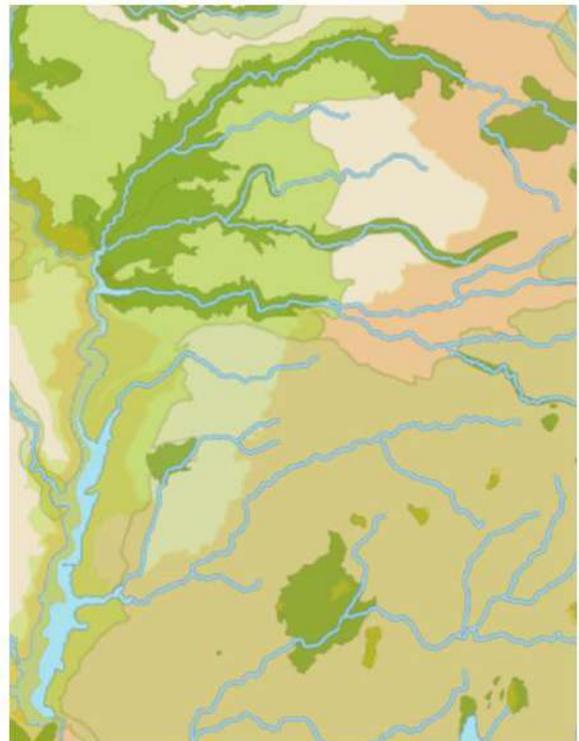
Enjeux biodiversité des gorges (cours d'eau, parois rocheuses et forêt anciennes)

- > **Ecrevisse à pattes blanches et loutres** : La Mortagne et le ruisseau de Beautourne (commune de Singes) présentent d'importants linéaires colonisés par l'Ecrevisse à Pattes Blanches. Sites historiques par lesquels la loutre est revenue de Creuse et a recolonisé le Cézallier, le Massif du Sancy et l'Allier...
- > **Rapaces** : nichent dans milieux forestiers et rocheux des gorges (Aigle botté, Grand-Duc d'Europe, Faucon pèlerin...)
- > **Mammifères** > Loutre, mais aussi Chat forestier, Genette commune, Putois d'Europe... + chiroptères

Enjeux biodiversité du plateau (prairies, bocage et zones humides) : Pie-grèche grise et écorcheur...

Outils du territoire

- Site Natura 2000 (directive Habitats) «Lacs et rivières à Loutres » *
- Site Natura 2000 (directive Habitats) «Rivières à écrevisses à pattes blanches» *
- Site Natura 2000 (directive Habitats) «Vallée de la Dordogne sur l'ensemble de son cours et affluents»
- Site Natura 2000 (directive Oiseaux) « Gorges de la Dordogne »
- ZNIEFF de type 1 « Gorges d'Avèze »
- ZNIEFF de type 1 « La Panouille »
- ZNIEFF de type 2 « Artense »
- ZNIEFF de type 2 « Gorges de la Dordogne et affluents »
- Réserve de biosphère « Bassin de la Dordogne »
- Life DorSancy « Haute vallée de la Dordogne »
- Contrat territorial « Sources de la Dordogne - Artense »
- * dont le portage et l'animation devraient être confiés au Syndicat mixte du Parc à compter de 2024





Vallée boisée de la Dordogne –
forêt ancienne



Grand-Duc d'Europe
(S. Olecsinsky)



Cinglé plongeur
(M. Sacré)



Ecrevisse à pattes blanches



Loutre d'Europe

- > **Objectif de préservation du caractère sauvage des vallées** : préservation des trames écologiques, organisation de la fréquentation / valorisation, maîtrise des énergies (hydro, photovoltaïque, éolien...) tout en permettant une production... (La Renaudie - Larodde)
- > **Objectif de préservation de l'activité agricole sur le plateau** : lutte contre la déprise agricole, confortement du caractère bocager (au vu du changement climatique)... (sur le trajet et la Renaudie - Larodde)

Un habitat dispersé avec des bourgs, des hameaux et fermes isolées, territoire peu peuplé, loin des centralités en perte de population (Singles, Tauves...) > **Objectif de valorisation et d'aménagement des centre-bourgs** : importance d'un espace public où se retrouver, d'aménagements simples et résilients (centre-bourg de Larodde).

5.2.4 - NEUSSARGUES-EN-PINATELLE, COLTINES, USSEL (15)

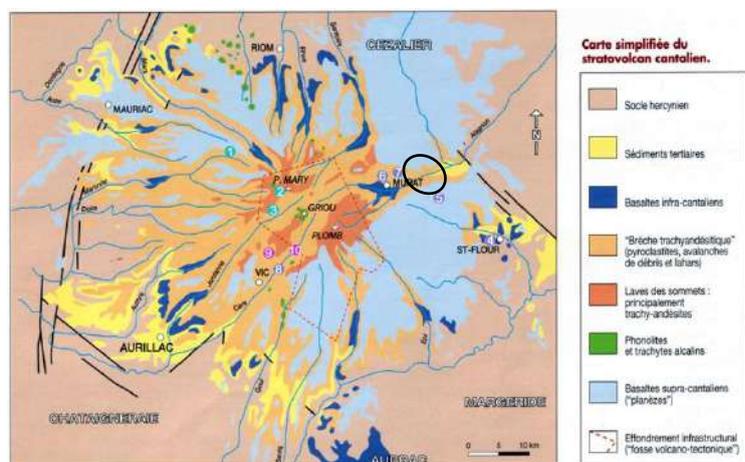
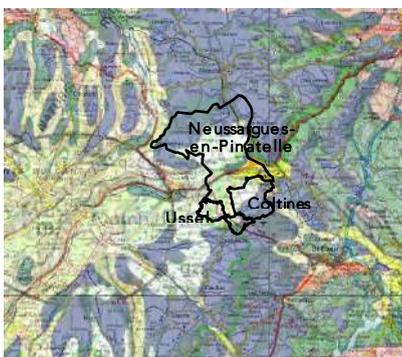
Neussargues-en-Pinatelle est une Commune nouvelle du Cantal située entre Murat et Massiac. Elle a été créée le 1^{er} janvier 2017 par le regroupement des anciennes Communes de Chalinargues, Sainte-Anastasie, Chavagnac, Neussargues-Moissac et Celles. Les trois premières Communes faisaient déjà partie du périmètre classé Parc en 2013 ; elles présentent des caractéristiques qui répondent toujours aux critères du reclassement du Parc.

Les paragraphes suivants focalisent donc la présentation des secteurs composés des villages de Neussargues-Moissac et Celles, ainsi que les Communes de Coltines et Ussel.

PATRIMOINE GEOLOGIQUE ET GEOMORPHOLOGIQUE

Le secteur fait partie des Monts du Cantal, le plus grand stratovolcan d'Europe. Ces 3 Communes sont marquées par la présence d'épaisses coulées basaltiques formant la planèze de Saint-Flour, un plateau faiblement incliné et de forme approximativement triangulaire, limité par les vallées du Lagnon, de l'Alagnon et de l'Epi(e).

Leur histoire remonte à 7 millions d'années : alors que le volcan du Cantal terminait son activité, la caldeira du volcan s'effondre peu à peu. Un nouveau volcan se forme, la caldeira se remplit puis déborde. La lave d'abord très acide devient ensuite basaltique et se répand en de grandes coulées fluides qui recouvrent les pentes de l'édifice. Elles forment alors les planèzes.



PATRIMOINE PAYSAGER

Ces Communes se situent à l'**interface du plateau du Cézallier au Nord (Neussargues en Pinatelle) et de la Planèze de Saint-Flour au Sud** (Coltines, Ussel). Ces deux entités plates sont séparées par la Vallée de l'Alagnon.

- > La **Vallée de l'Alagnon** (sur le trajet) est boisée sur ses pentes les plus raides et composée de prairies bocagères en fond de vallée. Le bourg de Neussargues se situe à l'embouchure entre l'Allanche et l'Alagnon, deux vallées qui comprennent des axes de communication.
- > La **Planèze de Saint-Flour** (900m d'altitude) est un vaste plateau légèrement incliné issu des épanchements fluides du stratovolcan cantalien. Elle est occupée par de l'élevage et ponctuellement par de la culture de lentilles (lentilles blondes de la Planèze). Des murets en pierres sèches séparent les pâturages qui sont ponctués çà et là.

La Planèze comprend également de **nombreuses zones humides** (plans d'eau, marais, prairies humides et prairies d'inondation) **notamment des « narses »**, vastes lames d'eau qui s'étendent au printemps. La Narse de Lascols, les Sagnes de Fressanges, la Narse de Nouvialle, la zone humide de la Cham de Coltines et les zones humides de Cheylanes et de Courterèche font partie du site Natura 2000 Habitat de la Planèze de Saint-Flour. Celles-ci sont favorables à la biodiversité et notamment aux **oiseaux en halte migratoire** au printemps et automne.



Le secteur intégrant, dans sa partie Est, l'ensemble des paysages du « Massif du Cantal » et fait partie de la famille des paysages dit des « hautes terres » emblématiques de l'Auvergne.

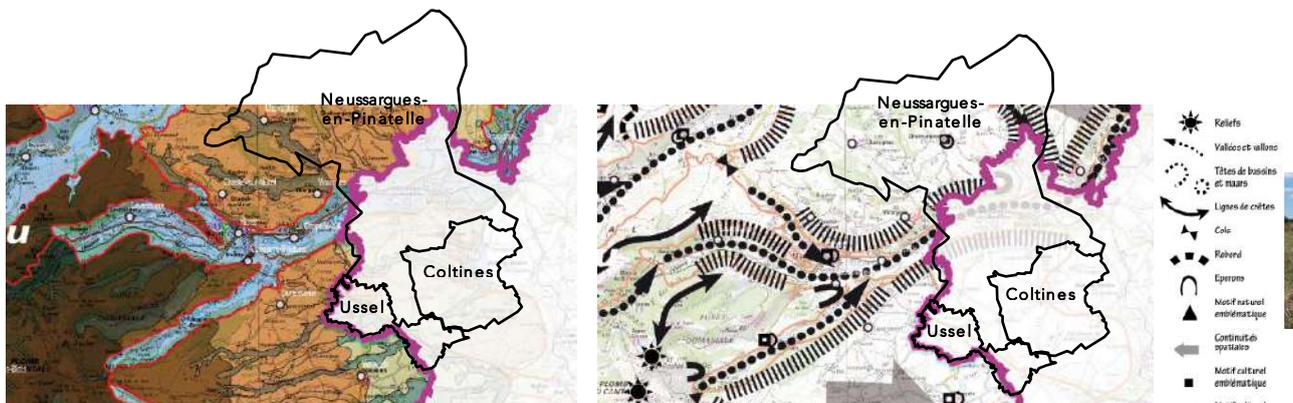


Issus de l'adaptation des pratiques agricoles à des conditions difficiles, à des milieux contraints, qui génèrent des habitats singuliers, qu'ils soient permanents ou temporaires (burons du Cantal), ces espaces font l'objet de démarches de protection, de valorisation et de labellisation qui contribuent à en élargir la renommée (lentille blonde de Saint-Flour).



Selon leur altitude, les Communes sont situées sur la « haute planèze » (Neussargues-en-Pinatelle) et la « basse-planèze » (Ussel, Coltines) de Saint-Flour : un haut plateau de laves basaltiques anciennes, au relief adouci, ponctué de nombreux villages (comme Coltines), de murets en pierres sèches, de haies et de bosquets de pins qui lui donnent un caractère paisible et authentique.





Cartes des structures (à gauche) et des motifs du paysage (à droite), extraites du Schéma paysager du Parc des Volcans d'Auvergne

PATRIMOINE CULTUREL

Le volcanisme a rendu cette terre fertile et agricole. On y cultivait les céréales et les légumineuses, en particulier les lentilles. Aujourd'hui cet espace est réservé aux prairies et à l'élevage bovin. Il garde cependant toutes ses potentialités agricoles grâce à un sol d'une exceptionnelle fertilité. Les Communes disposent d'édifices bâtis historiques, notamment :

- > la Commanderie de Celles
- > un pont gallo-romain et les châteaux d'œillet et de La Tourette à Ussel
- > les dolmens de Toul et du Bardon à coltines

ainsi que deux lieux valorisant particulièrement le secteur :

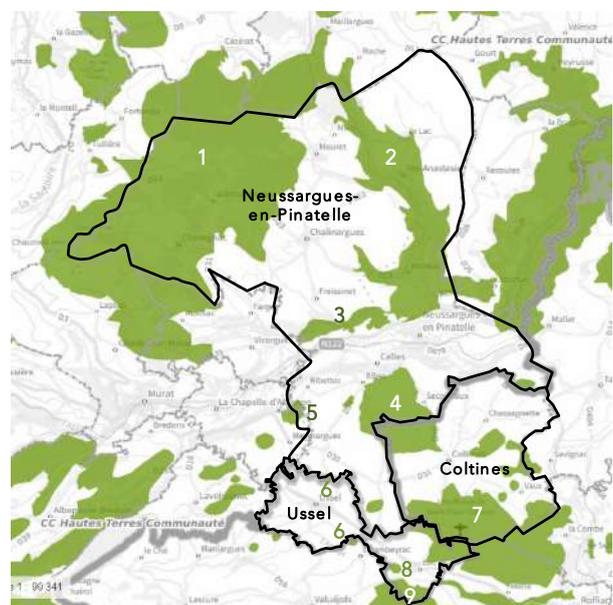
- > le Musée de l'agriculture auvergnate (Coltines) : une ferme du 17^e siècle qui présente une rétrospective de la vie des paysans de Haute Auvergne, à la ferme et aux champs, au fil des saisons.
- > le Maison de la Pinatelle (Chalinargues) : comprenant des expositions et des activités pour découvrir le patrimoine naturel et culturel local).

PATRIMOINE NATUREL

Couvert par de vastes pâturages et quelques boisements plus restreints, le secteur est particulièrement riche en biodiversité, comme en témoignent ces inventaires et gestions de sites à enjeux :

> **des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique ZNIEFF :**

1. la ZNIEFF de type 1 « Bois de la Pinatelle »
2. la ZNIEFF de type 1 « Vallée de l'Allanche »
3. la ZNIEFF de type 1 « Bois du Cheylat et de Fontailles »
4. la ZNIEFF de type 1 « Sagnes de Secourieux »
5. la ZNIEFF de type 1 « Zones humides de la Planèze de Saint-Flour »
6. la ZNIEFF de type 1 « Bosquets de pins de la Planèze de Saint-Flour »
7. la ZNIEFF de type 1 « Zone humide de Chams »
8. la ZNIEFF de type 1 « Bosquets de pins de la Planèze de Saint-Flour »
9. la ZNIEFF de type 1 « Narse de Nouvialle »
- o 3 ZNIEFF de type 2 : « Planèze de Saint-Flour », « Cézellier » et « Monts du Cantal »



> des sites Natura 2000 :

10. le site Natura 2000 (directive Oiseaux) : « Planèze de Saint-Flour » *
11. le site Natura 2000 (directive Habitats) « Tourbières et zones humides du Nord-Est du massif cantalien » (Neussargues-en-Pinatelle) actuellement porté et animé par le Syndicat mixte du Parc
12. le site Natura 2000 (directive Habitats) « Vallées de l'Allanche et du Haut Alagnon » * (corridor surfacique du SRADDET et réservoir biologique du Parc)
13. le site Natura 2000 (directive Habitats) « Zones humides de la Planèze de Saint-Flour » *
14. le site Natura 2000 (directive Habitats) « Affluents rive droite de la Truyère amont » *.

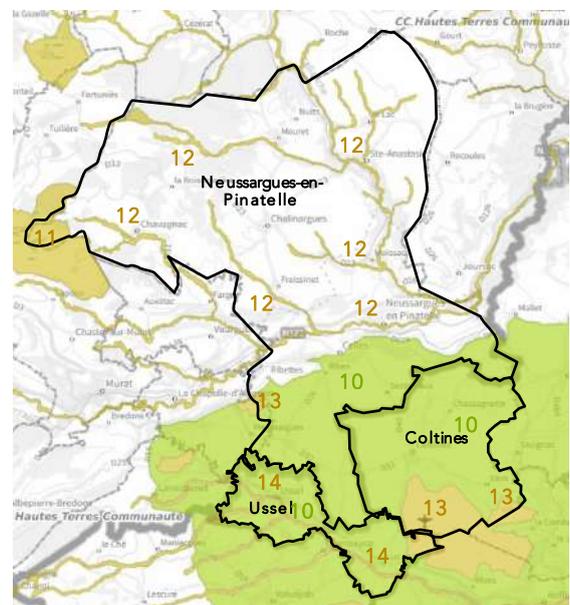
* le portage et l'animation devraient être confiés au Syndicat mixte du Parc à compter de 2025.

Les prairies et zones humides y sont vastes et remarquables. Appelés narses, elles abritent des oiseaux migrateurs du printemps à l'automne, comme le héron, la grue ou la cigogne, et des espèces menacées (dont le Milan royal, la Pie grièche écorceur, la Pie grièche grise, le Courlis et le Busard cendré, le Triton crêté, le Fluteau nageant, la Loutre d'Europe...).

Enjeux biodiversité de la Planèze (milieux agropastoraux et humides)

- > **Avifaune migratrice (échassiers, limicoles...)** > Courlis cendré, Grue cendrée, Cigogne blanche, Cigogne noire, Héron pourpré, Crabier chevelu, Spatule blanche, Tadorne de Belon, Bécasseau sanderling, Pluvier argentés, etc...
- > **Avifaune nicheuse** > Hibou des Marais, Marouette ponctuée (zones humides) Busard Saint-Martin, Busard cendré (problématique de destruction des nids dans les cultures), Milan noir, Milan royal (site très important pour les nicheurs et hivernants), Pie grièche grise et Pie grièche écorceur
- > **Papillons patrimoniaux** : Azuré des mouillères
- > **Flore** : Fluteau nageant, Renoncule nodiflore (quasi menacée)
- > **Amphibiens** : Triton crêté, Triton palmé, Crapaud calamite, Alyte accoucheur, Grenouille rousse et Grenouille verte

Enjeux biodiversité vallée de l'Alagnon : Loutre et écrevisse à pattes blanches + poissons : le Chabot, la Lamproie de planer, le Saumon.



Natura 2000 (Directive Habitats)
Natura 2000 (Directive Oiseaux)



Azuré des mouillères
(G. Caillon)



Gentiane pneumonanthe et
œufs d'azuré (G. Caillon)



Triton palmé
Caillon



Crapaud calamite (G.
Guyot)



Fluteau nageant

Oiseaux nicheurs :



Courlis cendré (G. Caillon)



Busard cendré (R. Riols)



Hibou des marais (V. Lombard)



Pie grièche grise (M. Sacré)



Milan royal (G. Caillon)





Présence de l'eau au printemps 2024

- > **Objectif de préservation des zones humides**: préserver la ressource en eau, la biodiversité et les usages en place sur la Planèze (élevage) - lien N2000 directive habitat et oiseaux (animation Syndicat mixte du Parc à partir de 2025)
- > **Objectif de préservation des paysages agricoles** : élevage avec les prairies, murets et haies.

Vue 3 D :



5.2.5 - PRINCIPAUX ENJEUX ET OBJECTIFS DES NOUVEAUX SECTEURS ENVISAGES

- > Préserver et gérer les sites patrimoniaux importants, notamment des sites Natura 2000 :

sites Natura 2000	directive	Communes
Pays des Couzes *	Oiseaux	Saint-Amant-Tallende, Le Crest, Saint-Diéry
Gorges de la Dordogne	Oiseaux	Avèze, Tauves, Singles, Larodde, Labessette
Lacs et rivières à Loutres *	Habitats	Avèze, Singles
Rivières à écrevisses à pattes blanches *	Habitats	Singles, Tauves
Vallée de la Dordogne sur l'ensemble de son cours et affluents		Larodde, Labessette
Planèze de Saint-Flour *	Oiseaux	Neussargues-en-Pinatelle, Coltines, Ussel
Tourbières et zones humides du Nord-Est du massif cantalien **		Neussargues-en-Pinatelle
Vallées de l'Allanche et du Haut Alagnon *	Habitats	Neussargues-en-Pinatelle
Zones humides de la Planèze de Saint-Flour *	Habitats	Neussargues-en-Pinatelle, Coltines
Affluents rive droite de la Truyère amont *	Habitats	Ussel

* leurs portages et animations seront confiés au Syndicat mixte du Parc en 2024-2025

** leurs portages et animations sont déjà confiés au Syndicat mixte du Parc

- > Maintenir les espaces ouverts et milieux humides
en particulier, le complexe de zones humides intéressantes (milieux, oiseaux) sur le secteur de la planèze de Saint-Flour ([secteur de Neussargues-en-Pinatelle, Coltines, Ussel](#))
- > Agir en faveur des espèces à enjeux (Milan royal, Pie grièche, lépidoptères...)
- > Préserver les forêts particulièrement favorables à la biodiversité
notamment les grands ensembles forestiers matures et anciens du [secteur d'Avèze, Tauves, Singles, Larodde, Labessette, Trémouille-Saint-Loup](#)
- > Soutenir le pastoralisme
- > Développer les actions en faveur des trames écologiques
dont enjeux Eau du bassin de la Dordogne ([secteur d'Avèze, Tauves, Singles, Larodde, Labessette, Trémouille-Saint-Loup](#))
- > Maîtriser les installations d'énergie renouvelable compatibles avec les trames vertes et bleues, les espèces, les besoins...
- > Valoriser le patrimoine bâti traditionnel (dont petit patrimoine bâti) et historique
- > Contribuer aux démarches d'accueil de nouveaux habitants et d'enrayment à la déprise agricole-rurale ([secteur de Neussargues-en-Pinatelle, Coltines, Ussel](#))

Secteur particulier de « La Roche-Blanche, Le Crest, Saint-Amant-Tallende » (63)

- > Conforter l'ingénierie du Syndicat mixte du Parc autour de l'appui à la gestion :
 1. du Bien Unesco ([Le Crest, Saint-Amant-Tallende](#)) : schéma partagé de gestion de la Montagne de la Serre
 2. des Grands Sites de France® : Chaîne des Puys, Puy- Mary, plateau de Gergovie et Massif du Sancy (en projets)
- > Aider à la maîtrise des pressions urbaines ([Le Crest, Saint-Amant-Tallende](#)), continuité de qualité avec Saint-Saturnin
- > Proposer un partenariat en termes de sensibilisation des visiteurs et diffusion de la fréquentation, notamment à partir du Musée de Gergovie ([La Roche-Blanche](#)), de Montlosier et du lac d'Aydat
- > Valoriser culturellement et pédagogiquement la compréhension de la genèse volcanique de l'ensemble formé par la vallée l'Auzon ([La Roche-Blanche](#)), la vallée de la Veyre ([Saint-Amant-Tallende](#)) et les reliefs associés inversés que sont le Plateau de Gergovie ([La Roche-Blanche](#)) et la Montagne de la Serre ([Le Crest, Saint-Amant-Tallende](#)).

6 - ANNEXES



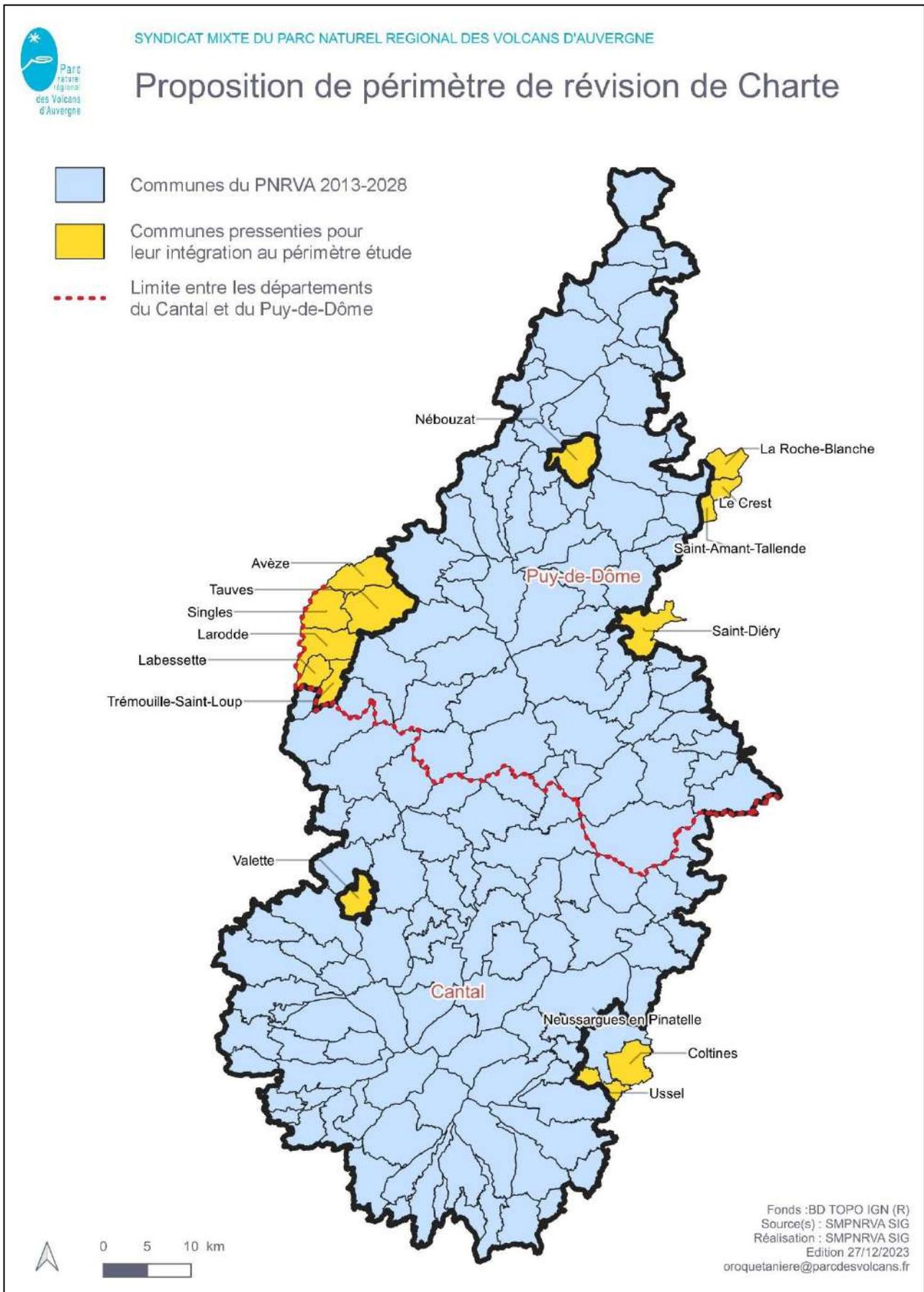
6.1 - Liste des Communes composant le périmètre d'étude

Liste avec code INSEE des Communes proposées par le Comité syndical du 12 décembre 2023 (dont nouvelles Communes en bleu), en vue du classement 2028 » 2043 du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

63006	ANZAT-LE-LUGUET	63326	SAINT-BONNET-PRES-ORCIVAL	15066	LE FALGOUX
63007	APCHAT			15067	LE FAU
63009	ARDES	63335	SAINT-DIERY	15249	LE VAULMIER
63020	AURIERES	63336	SAINT-DONAT	15105	LEYVAUX
63026	AYDAT	63345	SAINT-GENES-CHAMPANELLE	15110	LUGARDE
63024	AVEZE			15112	MALBO
63028	BAGNOLS	63346	SAINT-GENES-CHAMPESPE	15113	MANDAILLES-SAINT-JULIEN
63038	BESSE-ET-SAINT-ANASTAISE	63380	SAINT-NECTAIRE	15114	MARCENAT
63070	CEYRAT	63381	SAINT-OURS	15116	MARCHASTEL
63071	CEYSSAT	63383	SAINT-PIERRE-COLAMINE	15124	MENET
63077	CHAMBON-SUR-LAC	63385	SAINT-PIERRE-LE-CHASTEL	15126	MOLEDES
63083	CHANAT-LA-MOUTEYRE	63386	SAINT-PIERRE-ROCHE	15129	MONTBOUDIF
63084	CHANONAT	63396	SAINT-SATURNIN	15132	MONTGRELEIX
63092	CHARBONNIERES-LES-VARNES	63397	SAINT-SAUVES-D'AUVERGNE	15137	MOUSSAGES
				15138	MURAT
63093	CHARBONNIERES-LES-VIEILLES	63401	SAINT-VICTOR-LA-RIVIERE	15139	NARNHAC
63097	CHASSAGNE	63407	SAULZET-LE-FROID	15141	NEUSSARGUES-EN-PINATELLE
63098	CHASTREIX	63417	SAYAT		
63103	CHATELGUYON	63421	SINGLES	15146	PAILHEROLS
63117	COMPAINS	63426	TAUVES	15148	PAULHAC
63122	COURGOUL	63437	TREMOUILLE-SAINT-LOUP	15151	PEYRUSSE
63123	COURNOLS	63440	VALBELEIX	15152	PIERREFORT
63129	CROS	63451	VERNINES	15155	PRADIERS
63134	DAUZAT-SUR-VODABLE	63470	VOLVIC	15162	RIOM-ES-MONTAGNES
63144	EGLISENEUVE-D'ENTRAIGUES	15025	ALBEPierre-BREDONS	15170	SAINT-AMANDIN
		15001	ALLANCHE	15173	SAINT-BONNET-DE-CONDAT
63153	ESPINCAL	15006	ANGLARDS-DE-SALERS		
63183	LABESSETTE	15008	ANTIGNAC	15174	SAINT-BONNET-DE-SALERS
63047	LA BOURBOULE	15009	APCHON		
63087	LA CHAPELLE-MARCOUSSE	63024	AVEZE	15176	SAINT-CHAMANT
		15020	BEAULIEU	15178	SAINT-CIRGUES-DE-JORDANNE
63169	LA GODIVELLE	15026	BREZONS		
63302	LA ROCHE BLANCHE	15033	CEZENS	15180	SAINT-CLEMENT
63192	LA TOUR-D'AUVERGNE	15035	CHALINARGUES	15171	SAINT-ANASTASIE
63189	LAQUEUILLE	15038	CHAMPS-SUR-TARENTAINE-MARCHAL	15185	SAINT-ETIENNE-DE-CHOMEIL
63190	LARODDE	15040	CHANTERELLE	15190	SAINT-HIPPOLYTE
63126	LE CREST	15043	CHARMENSAC	15192	SAINT-JACQUES-DES-BLATS
63449	LE VERNET-SAINTE-MARGUERITE	15044	CHASTEL-SUR-MURAT		
		15047	CHAVAGNAC	15201	SAINT-MARTIN-SOUS-VIGOUROUX
63198	LOUBEYRAT	15049	CHEYLADE		
63219	MAZAYE	15052	COLLANDRES	15202	SAINT-MARTIN-VALMEROUX
63220	MAZOIRES	15053	COLTINES		
63236	MONT-DORE	15054	CONDAT	15205	SAINT-PAUL-DE-SALERS
63246	MURAT-LE-QUAIRE	15059	CUSSAC	15208	SAINT-PROJET-DE-SALERS
63247	MUROL	15061	DIENNE	15213	SAINT-SATURNIN
63248	NEBOUZAT	15070	FONTANGES	15218	SAINT-VINCENT-DE-SALERS
63254	NOHANENT	15075	GIRGOLS		
63257	OLBY	15077	GOURDIEGES	15219	SALERS
63259	OLLOIX	15080	JOURSAC	15225	SEGUR-LES-VILLAS
63263	ORCINES	15081	JOU-SOUS-MONJOU	15236	THIEZAC
63264	ORCIVAL	15041	LA CHAPELLE-D'ALAGNON	15238	TOURNEMIRE
63274	PERPEZAT			15240	TREMOUILLE
63279	PICHERANDE	15086	LACAPPELLE-BARRES	15243	TRIZAC
63285	PONTGIBAUD	15091	LANDEYRAT	15244	USSEL
63290	PULVERIERES	15092	LANOBRE	15246	VALETTE
63299	RENTIERES	15095	LAROCQUEVIEILLE	15248	VALUEJOLS
63303	ROCHE-CHARLES-LA-MAYRAND	15096	LASCHELLE	15253	VERNOLS
		15098	LAURIE	15256	VEZE
63305	ROCHEFORT-MONTAGNE	15100	LAVEISSENET	15258	VIC-SUR-CERE
63313	SAINT-ALYRE-ES-MONTAGNE	15101	LAVEISSIERE	15263	VIRARGUES
		15102	LAVIGERIE		
63315	SAINT-AMANT-TALLENDE	15050	LE CLAUX		

6.2 - Cartes du périmètre d'étude

proposé par le Comité syndical du 12 décembre 2023, en vue du classement 2028 » 2043 du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne



Proposition de périmètre de révision de la Charte et Communautés de communes concernées

-  Parc des Volcans 2013 - 2028
-  Périmètre de révision
-  Limite entre les départements
du Cantal et du Puy-de-Dôme
-  Communes ajoutées au périmètre d'étude

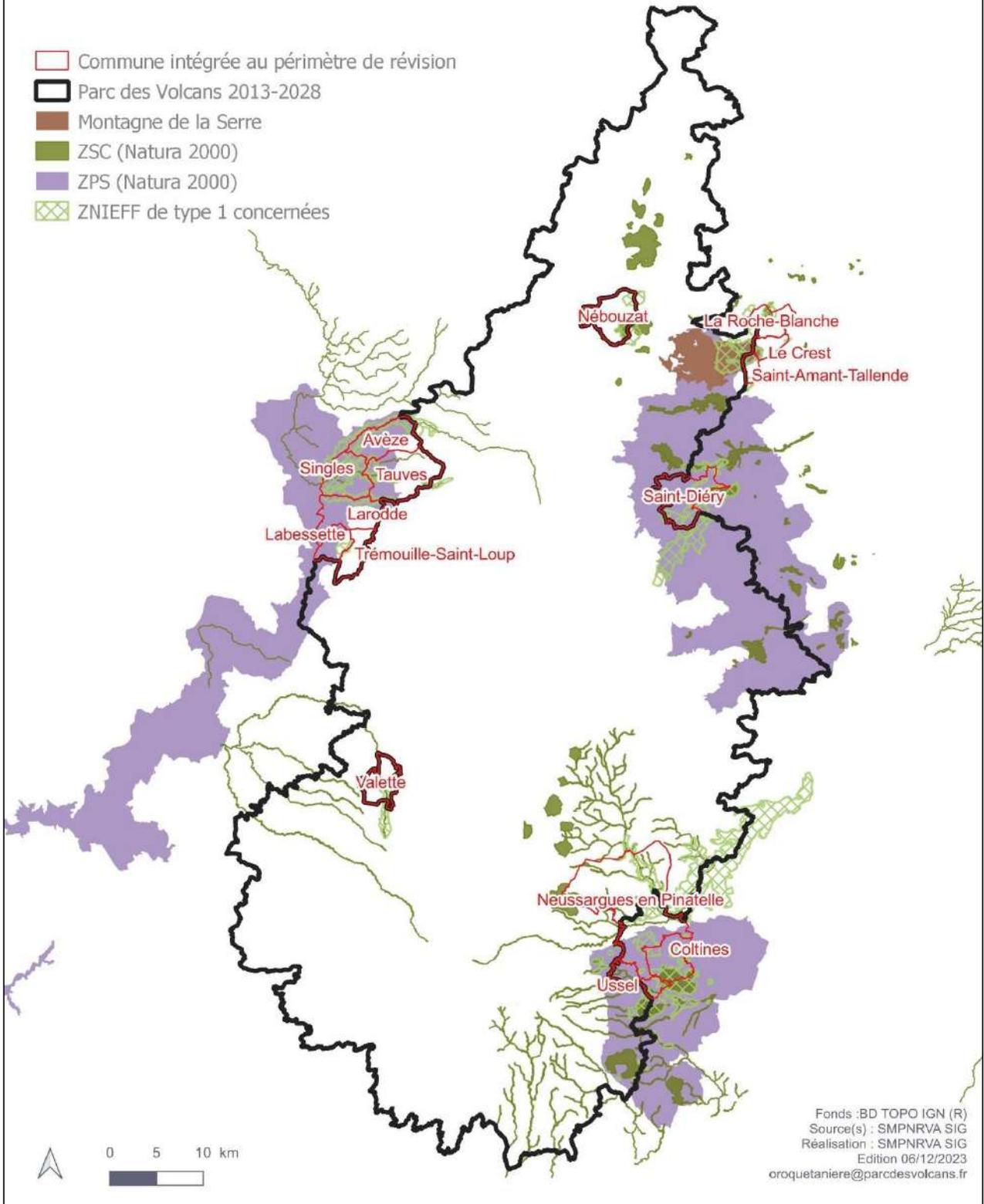
EPCI concernés

-  Dômes - Sancy - Artense
-  Hautes Terres Communauté
-  Massif du Sancy
-  Mond'Arverne Communauté
-  Saint-Flour Communauté
-  Pays Gentiane



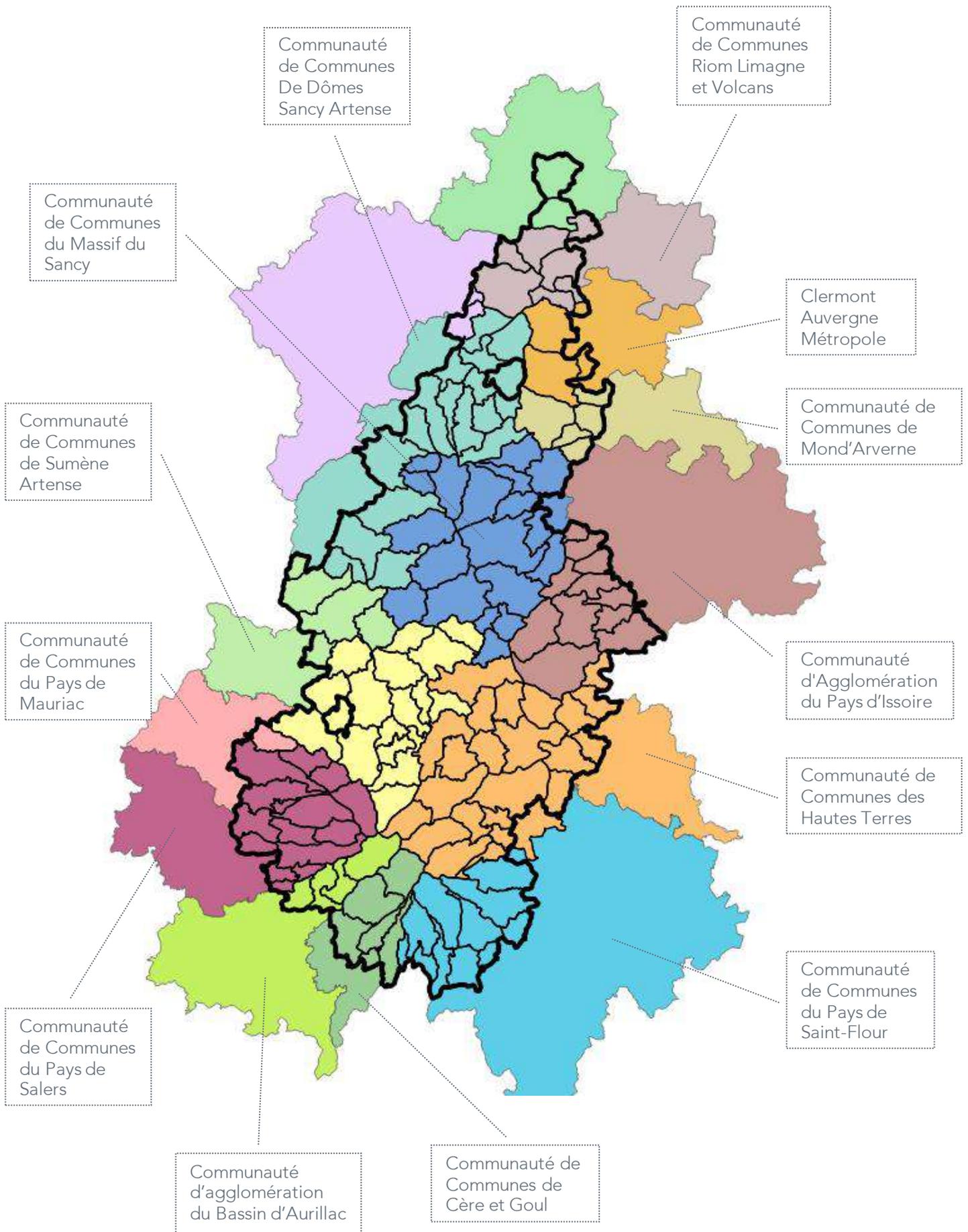
Proposition de périmètre révision de la Charte Zonages réglementaires et d'inventaires concernés

- Commune intégrée au périmètre de révision
- Parc des Volcans 2013-2028
- Montagne de la Serre
- ZSC (Natura 2000)
- ZPS (Natura 2000)
- ZNIEFF de type 1 concernées



6.3- EPCI à fiscalité propre à associer et concerter

proposés par le Comité syndical du 12 décembre 2023,
en vue du classement 2028 » 2043 du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne



6.3- Acronymes

ENS	Espace Naturel Sensible
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
PLH	Plan Local d'Habitat
PLU	Plan Local d'Urbanisme
PLUi	Plan Local d'Urbanisme intercommunal
PNR	Parc naturel régional / Parcs naturels régionaux
PNRVA	Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne
SCoT	Schéma de Cohérence Territoriale
SMPNRVA	Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne
SRADDET	Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires
ZNIEFF	Zones d'Intérêt Faunistique et Floristique

